

Liêm-Khê TRAN-NU (LUGUERN)

LES TRAVAILLEURS INDOCHINOIS
EN FRANCE DE 1939 A 1948

Mémoire de Maîtrise
Sous la direction de Philippe VIGIER

Université Paris X - Nanterre
U.F.R. d'Histoire
Année 1987-88

Table des abréviations

AD	Archives Départementales
AN	Archives Nationales
ANSOM	Archives Nationales - Section Outre Mer
BDIC	Bibliothèque de Documentation Internationale contemporaine
CERMTRI	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Mouvements Trotskystes et Révolutionnaire
DTI	Direction des Travailleurs Indochinois
EMA	Etat Major de l'Armé
INF	Indochine Nouveau fonds
MOI	Main d'œuvre Indigène Nord-Africaine et Coloniale
ONS	Ouvrier Non-Spécialisé
RG	Renseignements Généraux
SHAT	Service Historique de l'Armée de Terre

INTRODUCTION

La Seconde Guerre mondiale a déclenché une mobilisation générale des ressources humaines et des matières premières des colonies françaises pour contribuer à l'effort de guerre de la métropole. En décembre 1939, Georges Mandel, ministre des Colonies, fit part à Edouard Daladier, Président du Conseil, de ses prévisions concernant l'appoint de combattants et de travailleurs indigènes à l'effort de guerre: 300.000 coloniaux seraient envoyés en métropole pendant la première année de guerre (1).

Les événements rendirent le plan Mandel caduc. L'appel aux colonies cessa promptement avec la défaite de 1940. En avril 1940, 7000 tirailleurs indochinois sur un total de 41.000 tirailleurs coloniaux étaient présents, sous les drapeaux, en France. En juin de la même année, près de 20.000 travailleurs indochinois envoyés en métropole étaient affectés comme ouvriers non spécialisés (ONS) dans les industries participant à la défense nationale (2).

Comparés à l'effectif fourni par l'Indochine à la France en 1914-1918, ces chiffres sont moindres: au cours de la Grande Guerre, les Indochinois envoyés en métropole furent au nombre de 90.000, dont 40.000 comme travailleurs. La rapidité avec laquelle survint la défaite ne permit pas une mise à contribution plus massive des colonies. Cela était d'autant plus vrai pour l'Indochine du fait de son éloignement: 15.000 kilomètres la séparent de la France.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de ces 20.000 travailleurs constitue la seconde émigration massive des Indochinois vers la métropole. La première vague migratoire a correspondu, donc, à la guerre de 1914-1918. Dans l'entre-deux guerres, l'émigration indochinoise devint un phénomène régulier mais elle ne concernait qu'une minorité, constituée notamment par des étudiants venus poursuivre leurs études en métropole. En 1939, le pouvoir colonial, répétant le précédent de la première guerre, décida de prélever dans la paysannerie pauvre de l'Indochine une main-d'oeuvre appelée à remplacer, dans les usines de guerre métropolitaines, les hommes envoyés au front. Cette politique se situe dans le prolongement de l'exploitation des ressources économiques et humaines des colonies par la métropole, laquelle exploitation s'est particulièrement intensifiée entre les deux guerres.

Les 20.000 paysans indochinois requis furent massivement affectés dans le secteur industriel où le taylorisme et le fordisme étaient appliqués de façon systématique. Cette organisation du travail (le travail à la chaîne, le travail posté

– les « trois huit » - et l'accélération des cadences), qui repose sur le postulat du rendement collectif et non individuel, offrait la possibilité de l'utilisation d'une main d'oeuvre abondante et non qualifiée. Ces hommes furent ainsi confrontés à une expérience qui les mit en rupture totale avec leur propre vécu: travail industriel mais aussi confrontation avec le monde occidental, son mode de vie, son fonctionnement administratif et politique.

Une telle expérience ne pouvait pas constituer une simple parenthèse dans leur vie, d'autant que leur séjour en métropole s'est prolongé dans le temps. Plus de 14.000 d'entre eux furent contraints de demeurer en France jusqu'à la Libération. Leur rapatriement s'étira jusqu'en 1950. Pour ces hommes jeunes (la plupart avaient vingt ans en 1940), c'est une grande partie de leur jeunesse qui s'est écoulée en métropole. Le sujet de cette étude est bien l'évolution de cette micro-société immigrée transplantée temporairement hors de son univers traditionnel. Au processus d'adaptation au travail industriel, de confrontation au modernisme et d'acculturation s'ajouta une expérience inédite, celle d'une confrontation avec une puissance coloniale en crise.

Traversée par des contradictions, vaincue, affaiblie et occupée, la puissance française devenait contestable. L'effondrement du mythe de la France toute puissante et protectrice de ses sujets coloniaux favorisa l'émergence d'une prise de conscience d'un rapport de force nouveau qui se dessinait entre les autorités coloniales et les colonisés. Partis dans un état d'inculture politique totale, avec pour unique sentiment une haine rentrée contre la France qui les avait contraints à s'exiler pour une cause qu'ils n'estimaient pas être la leur, ces requis évoluèrent vers des positions anti-colonialistes fermement affirmées. Ce désir d'émancipation de la domination française n'avait pas seulement pour origine l'affaiblissement du prestige de la France. Il prit racine dans le processus de prolétarianisation rapide de ces paysans, leurs souffrances physiques (faim, froid) et morales (nostalgie, racisme des Français). A la Libération, la rencontre de ces ouvriers avec l'intelligentsia nationaliste et marxiste vietnamienne en France et le prolétariat français, dont les organisations sortaient renforcées de la guerre, agit comme un catalyseur du mouvement de contestation de la politique coloniale française en lien avec les événements dans la colonie elle-même.

En août 1945, l'insurrection du Viêt-Minh avait conduit l'Empereur Bao Dai à abdiquer et entraîné la proclamation de la République Démocratique du Viêt-Nam. Pour ces milliers de travailleurs qui, au vue de l'expérience acquise au cours des années écoulées, se sentaient plus des sujets exploités que des sujets protégés de la France, surgit l'espoir de devenir des citoyens libres dans un pays indépendant. L'histoire des travailleurs indochinois en France pendant la seconde guerre mondiale participait ainsi de l'évolution générale que connut l'empire colonial français pour lequel le glas avait sonné. Le lent réveil des peuples

colonisés s'inscrivait dans une conjoncture qui ouvrait la voie à la décolonisation. Bien que le gouvernement français ait appliqué à l'endroit des travailleurs une politique qui consistait à les isoler du reste de la société civile française en les enfermant dans une administration qui employait, à bien des égards, les mêmes recettes coloniales qui avaient fait leurs preuves dans la colonie elle-même, il ne pouvait pas empêcher des transformations dans la pensée, les connaissances qui firent avancer les requis vers l'affirmation de leur liberté et de leur dignité. Dans le même temps, la présence de ces travailleurs coloniaux en France et la façon dont ils furent traités par le gouvernement agirent comme éléments moteurs dans la prise de conscience d'une certaine frange de la classe ouvrière française de la réalité coloniale avec ce qu'elle comporte d'oppression et d'injustice.

A la Libération, le ministère des Colonies adopta à l'égard des requis une attitude qui s'inscrivait dans la ligne de conduite générale qu'il s'était fixé pour l'Indochine: il entreprit des réformes pour améliorer les conditions d'existence des travailleurs et favoriser la participation de ces derniers à la gestion de leurs camps; en revanche, il resta sourd à la demande de démobilisation des requis qui aspiraient à devenir des travailleurs libres délivrés de la tutelle de la MOI. Enfin, il recourut à des mesures répressives lorsque les travailleurs commencèrent à déployer une propagande active en faveur de l'indépendance du Viêt-Nam. Jusqu'en 1948, la présence de ces travailleurs mit le gouvernement en difficulté, incapable de voir que leur évolution et leur prise de conscience avaient un caractère irréversible, et que le recours à la force ne pouvait qu'y contribuer encore plus. La problématique de notre sujet s'inscrit donc également dans l'analyse de l'histoire de la politique coloniale française et, en particulier, des contradictions qu'elle connut au sortir de la guerre.

L'année 1948 constitue le tournant de notre étude: la plus grande partie des travailleurs requis rentrèrent dans la colonie ou étaient en instance de rapatriement. L'histoire des quelque mille travailleurs qui optèrent pour une installation définitive en France appartient à l'histoire de l'immigration vietnamienne en France de l'après-guerre.

(1) SHAT - 7N 2471 – note de l'EMA 1er bureau n°67

(2) SHAT - 7N 2471 - note de l'EMA 1er bureau au Ministère de l'Armée

PREMIERE PARTIE

LE RECRUTEMENT ET LES RECRUTES

CHAPITRE Ier

AUX ORIGINES DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS INDOCHINOIS

I - A. L'Indochine à la veille de la mobilisation

À la veille de la seconde guerre mondiale, la France était, après l'Angleterre, la deuxième puissance coloniale du monde. Avec ses onze millions de Km² et ses 80 millions d'habitants, son Empire faisait sa grandeur, son prestige, qu'on ne cessait d'exalter comme ce fut le cas lors de l'exposition coloniale de 1937. Certes, la puissance de la France était fondée. Elle pouvait en cas de crise se replier sur les forces économiques de ses colonies potentiellement très importantes : "*La France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste empire derrière elle*" (1). À 15 000 kilomètres de la métropole, l'Indochine, partie intégrante de l'Empire depuis la fin du XIXe siècle, est administrée par un gouverneur général rattaché au Ministère des Colonies. Il gouvernait l'ensemble de l'Union Indochinoise par le truchement du gouverneur de la Cochinchine (colonie française) et des quatre résidents supérieurs du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos (protectorats français). L'Union s'étendait sur 740 000 km² et bien que

très éloignée de la France, représentait un réservoir de matières premières considérables : bois, caoutchouc, anthracite... Mais les matières premières ne constituaient pas à elles seules les atouts de l'Empire. Le potentiel humain qu'il représentait était loin d'être négligeable. L'Indochine comptait alors 23 millions d'habitants. La population rurale pauvre, soit environ 20 millions, formait la masse des Indochinois. Illettrée, elle avait peu ou pas de contact direct avec les 4 000 fonctionnaires civils et les 11 000 militaires européens présents en Indochine.

À côté de cette majorité rurale, il existait, surtout en Cochinchine, une grande bourgeoisie ainsi qu'une classe moyenne composée de commerçants, artisans, secrétaires et fonctionnaires qui avaient "*reçu une instruction qui leur a ouvert des horizons nouveaux, un souci de s'élever, de se détacher de la masse*". Ils ont adopté "*l'individualisme occidental, avec ce qu'il comporte aussi d'ambition et de débrouillardise*"(2).

L'Indochine, peu ou mal connu des Français, apparaissait toutefois comme un réservoir de main-d'oeuvre précieuse. Les stéréotypes et les préjugés qui circulaient à propos de ses habitants tournaient souvent en leur faveur contrairement à ceux que l'on se forgeait à l'époque à propos des Arabes ou des Sénégalais : "*Sans avoir toutes les qualités qui permettent de faire d'un noir un soldat modèle, l'Indochinois en possède un lot fort honorable. Il en possède même que le Sénégalais n'a qu'à un degré moindre (...). Bien dressés, et surtout commandés par des cadres qui les connaissent et savent les manier, tous les contingents de l'Indochine sont susceptibles de rendre de bons services en campagne, ainsi qu'il ressort de l'historique de la conquête et de la pacification de ce pays, et de celui de la grande guerre*"(3).

Lorsque la guerre éclata, il s'agissait bien pour Georges Mandel, alors ministre des Colonies, de mobiliser les ressources de l'Indochine pour que cette dernière soit "*en mesure de résister et de vivre isolée de la métropole*" mais aussi de lui fournir "*les renforts militaires, le ravitaillement en produits et en main-d'oeuvre*"(4). La politique de mobilisation des ressources des colonies et, en particulier, celle du recrutement de la main-d'oeuvre indochinoise pour les besoins de la métropole en temps de guerre, bénéficiait de l'expérience de la grande guerre. La guerre de 14-18 avait en effet déclenché "*à partir de la fin de 1915, la première émigration massive et organisée de la main-d'oeuvre indochinoise à longue distance : près de 90 000 hommes (...) sont amenés en métropole de 1915 à 1919, pris dans le flot des 900 000 coloniaux mobilisés par la France*" (5).

I - B L'expérience de la grande guerre (6).

Sur ces 90 000 Indochinois, 48 891 étaient venus comme Travailleurs coloniaux. Le reste de l'effectif était constitué par les tirailleurs. Les autorités françaises voulaient éviter cette mobilisation, notamment du fait de l'éloignement de l'Indochine et des mauvaises appréciations en ce qui concernait la durée et la portée de ce premier conflit mondial mais aussi pour des raisons politiques et d'ordre psychologique (méfiance vis-à-vis du loyalisme indochinois, peur des troubles politiques). Avec le prolongement de la guerre, la main-d'oeuvre fit cruellement défaut. De façon tardive et quelque peu improvisée, on fit alors appel à l'Indochine. *"À partir de juin 1915, le sous-secrétariat d'Etat à l'artillerie et aux munitions, créé en mai 1915, centralisa et planifia les demandes de main-d'oeuvre des industriels. À partir d'août 1915 l'idée s'impose peu à peu (...) de recourir massivement à la main-d'oeuvre coloniale pour le gros oeuvre, afin de libérer des combattants pour le front"*(7). Puis le 12 décembre 1915, le décret du 9 octobre 1915 sur le recrutement en AOF fut étendu à l'Indochine. Le plan de ce recrutement, de même que l'utilisation et de l'organisation de la main-d'oeuvre, relevait du Ministère de la guerre. Il fut appliqué en 1916. Les travailleurs devaient être recrutés suivant le principe de l'engagement volontaire d'hommes de 19 à 45 ans. En fait, les autorités coloniales ont recouru à des pratiques d'intimidation, de menace et aussi à la force, spécialement dans les régions pauvres de l'Union (Tonkin) pour contraindre les paysans au départ. Sur l'ensemble des travailleurs recrutés, *"le Tonkin et le Nord Annam furent trois fois plus sollicités que la Cochinchine"*(8).

Le relatif succès du recrutement au Tonkin et en Annam, là où la pauvreté était la plus criante, s'expliquait non seulement parce qu'il représentait un exutoire à la famine mais aussi par le loyalisme des autorités indigènes qui contrôlaient des institutions cantonales et communales. Elles étaient un maillon indispensable à la politique du recrutement. Le report de ce dernier sur le Tonkin et l'Annam faisait suite à l'échec du recrutement en Cochinchine qui avait pour origine *"la moindre vigueur des institutions traditionnelles vietnamiennes (...) sur lesquelles pouvait s'appuyer l'administration française pour assurer le recrutement à la base"*(9). Les recrutements de travailleurs indochinois s'étaient étalés jusqu'en 1919. Avec le temps et l'expérience, ils furent de mieux en mieux maîtrisés. Cependant, vu la nouveauté de cette entreprise et le contexte difficile de la guerre, les conditions matérielles de recrutement, d'acheminement et d'accueil dans la métropole demeuraient dans l'ensemble précaires : manque d'affrètement, insuffisance de l'encadrement, précarité des logements...

Les travailleurs furent dirigés vers les industries de guerre, puis vers des compagnies de chemins de fer et vers quelques établissements industriels privés. Issus des couches paysannes, ignorants tout du travail industriel, le plus souvent illettrés et faiblement constitués, les Indochinois recrutés souffrirent de l'expérience de confrontation au mode de vie et au travail du monde industriel. En dehors des besoins immédiats de main-d'oeuvre pour la métropole, certains y voyaient là une étape dans le décollage économique de l'Union, tel Albert Sarrault, alors gouverneur général de l'Indochine. Ce dernier y vit l'occasion de former un certain nombre d'Indochinois aux techniques industrielles. Cet objectif, qui s'inscrivait dans son programme de "mise en valeur des colonies", ne s'accompagnait pas pour autant d'idées progressistes allant dans le sens d'une réforme du système de domination coloniale. Au contraire, ce fut le conservatisme social qui sortit vainqueur de cette expérience. En effet, *"le succès des recrutements confortait le système colonial français dans la nécessité de renforcer les structures traditionnelles de la société vietnamienne : commune et administration indigènes."*(10). Les travailleurs furent rapatriés entre 1919 et 1920. Cette expérience ne sembla pas finalement avoir entraîné un programme de mise en valeur de l'Indochine ni favorisé des réformes du système colonial, fondé sur la stratégie de l'inféodation des élites locales : le recrutement s'était soldé par un bilan relativement positif or il s'était opéré suivant les modes de coercition et de fonctionnement de la société traditionnelle. Ce fut l'immobilisme qui primait au sortir de la guerre dans la colonie. En revanche, la grande guerre avait créé un précédent important dans la politique de déplacement de la main-d'oeuvre indigène vers la métropole. Les Indochinois avaient laissé en France une image favorable aux yeux de l'administration et du patronat qui se souciaient peu des difficultés et du traumatisme qu'avaient connus ces travailleurs à leur arrivée et durant leur séjour en France : *"pendant la guerre (...) les Indochinois ont été unanimement appréciés, comme infirmiers, conducteurs d'automobiles, télégraphistes, etc.(...) Il est toujours plus facile de donner une instruction technique, quelle qu'elle soit à un individu dont l'esprit est alerte, et qui se montre avide de connaître"*(11). Trente ans environ après la grande guerre, un élève administrateur des colonies fit le bilan : *"Qu'ils soient venus en France comme ouvriers spécialisés (OS) ou non (ONS), les Annamites s'adaptèrent facilement, fournirent un bon rendement et se perfectionnèrent dans leur métier. Ainsi des chauffeurs d'auto purent conduire sans repos pendant trente-six heures"*(12). Si l'Indochinois apparaissait "intelligent" et "dévoué", sa résistance physique se révélait moindre, comparée aux Sénégalais et aux Malgaches. L'expérience de la guerre de 14-18 avait ainsi permis de dégager les grands traits physiques et psychologiques de l'Indochinois. Ceci devra permettre une meilleure utilisation de cette main-d'oeuvre coloniale pour un rendement

maximum dans des règles d'encadrement adéquates à son "caractère" dans les expériences futures. Pour l'heure, ce fut le système d'organisation des migrations de la main-d'oeuvre indigène qui préoccupait les autorités françaises.

I - C L'entre-deux guerre : mise en place d'une politique de réquisition de la main-d'oeuvre coloniale pour le temps de guerre.

Au déclenchement de la guerre, en 1939, Georges Mandel fixa deux objectifs pour l'Indochine : *"mobiliser la totalité des forces matérielles et morales de l'Indochine à une double fin, c'est-à-dire en vue de pourvoir à sa défense en cas d'agression et d'élever au plus haut degré sa contribution à l'effort de guerre de la métropole."*(13). Contrairement à ce qui s'était passé à l'occasion de la guerre de 14-18, la métropole, en 1939 n'avait donc pas attendu pour faire appel à l'Indochine et notamment à ses hommes. Cette fois-ci, l'application de la politique du recrutement des indigènes jouissait d'un dispositif législatif et administratif mis au point dans l'entre-deux guerre.

Dès 1926, une instruction du Ministère du Travail prévoit la création en temps de guerre d'un service de la main-d'oeuvre indigène, nord-africaine et coloniale appelé communément par le sigle MOI (14). C'était à la MOI qu'il incombait la charge de recruter, d'acheminer et d'administrer les travailleurs coloniaux. Le 24 juillet 1934, une instruction générale vint compléter celle de 1926 ; elle prévoit l'acheminement dans la métropole des travailleurs des différents territoires de l'Empire et leur organisation : ils constitueront des compagnies, formations de base regroupées en légion et en inspections régionales. Le vote de la loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre par le Parlement, le 2 juillet 1938 allait permettre leur application. Elle prévoit, en effet, la réquisition des travailleurs non-combattants pour remplacer les soldats français au front et notamment les travailleurs coloniaux (article 14 de la loi). Ils seront utilisés dans les administrations et services publics ou les établissements et services fonctionnant dans l'intérêt de la Nation. En avril 1939, deux décrets parachevèrent ce dispositif législatif relatif au recrutement et à l'organisation des travailleurs coloniaux. Ils désignèrent le Ministère du Travail comme responsable de la centralisation des renseignements concernant les besoins de main-d'oeuvre. Compte tenu des demandes exprimées, c'était encore à lui d'organiser le recrutement de la main-d'oeuvre coloniale ainsi que sa répartition, le règlement de ses conditions de travail et de son contrôle. Il se trouva ainsi entièrement responsable de cette main-d'oeuvre coloniale contrairement à la période de la grande guerre où elle dépendait du Ministère de la guerre.

Néanmoins, *"le régime fixé en 1938-1939, par voie légale et réglementaire, est le résultat d'un accord entre le Ministre des colonies (pour lui-même et pour l'Indochine), le Ministère du Travail, le Ministre de la Défense Nationale."*(15).

Malgré cet effort de rationalisation du plan d'accueil et d'utilisation de la main-d'oeuvre indochinoise, la réalité se situa bien en deçà des textes réglementaires et des prévisions (gardons en mémoire le contexte difficile de la guerre et la défaite subite que connut la France). Quoi qu'il en soit, l'appel à l'Indochine fit partie d'un scénario calculé et non plus improvisé. Lorsque éclata la seconde guerre mondiale, tout semblait prêt en France pour recevoir la main-d'oeuvre indochinoise sur le plan administratif. Dans les faits, la législation ne concernait que l'organisation de cette main-d'oeuvre une fois arrivée dans la métropole. Sur la question du recrutement dans la colonie, elle restait muette. Comme en 1915, le recrutement demeurait flou, on laissait, de fait, libre cours aux autorités coloniales dans son application.

Avant le déclenchement des hostilités, la France craignait pour l'Indochine, colonie éloignée et donc difficile à protéger. Il était admis que les hostilités pouvaient constituer une menace pour l'Empire, d'autant que le dynamisme japonais menaçait la présence française en Extrême-Orient. Ainsi, outre le recrutement pour la défense de la métropole, le plan Mandel visait à développer une armée de couleur : *"L'Indochine doit être mise en mesure de résister et de vivre isolée de la métropole, repliée sur elle-même avec ses seules ressources (...). Cette défense doit (...) avoir pour premier souci de durer et ainsi d'affirmer de façon tangible et le plus longtemps possible notre souveraineté sur le pays"*(16). Dans les faits, la France laissa l'Indochine livrée à elle-même. De façon contradictoire, le gouvernement français concentrait les efforts de la métropole et de l'Empire sur le théâtre européen des opérations.

En août 1939, pour la première fois depuis la conquête, c'est un militaire qui accéda au poste de gouverneur général de l'Union : le général Catroux en remplacement de Jules Brévié. Georges Mandel l'avait nommé à ce poste avec pour mission la défense militaire de l'Indochine et le soutien de l'effort de guerre de la France. Le "Plan Mandel" prévoyait outre la mobilisation militaire, la mise sur pied d' *"un fort contingent d'ouvriers non spécialisés (60 000 hommes) pour assurer, dans l'économie du temps de guerre, la relève des ouvriers métropolitains mobilisés"*(17). Le 29 août 1939, un arrêté fixa l'ouverture du droit de réquisition sur tout le territoire de l'Indochine, qui commença ainsi à mobiliser ses ressources dans un contexte relativement serein. En effet, l'éloignement de la métropole et des premiers théâtres de la guerre fit que l'ensemble de la colonie ne perçut pas réellement les menaces et dangers immédiats. Cela était encore plus vrai pour la

masse des indochinois qui ne se sentaient pas directement concernés par les enjeux de cette guerre. Or, la métropole avait des exigences immédiates en matière de main-d'oeuvre : dès le déclenchement de la guerre, la colonie devait y répondre.

CHAPITRE II

LES MODALITES DU RECRUTEMENT

Dès le 20 octobre 1939, un premier contingent de 1 200 Tonkinois partit de Hai Phong. Il arriva un mois plus tard (le 21 novembre) à Marseille.

Entre temps le service de la main-d'oeuvre Indigène, nord-africaine et Coloniale avait déjà commencé à préparer leur arrivée en informant les divers Ministères et notamment celui de la Défense. La MOI recensait les besoins pour étudier les futures affectations des travailleurs. Il s'agit bien d'éviter toute perte de temps par une utilisation adéquate et "intelligente" et donc rentable de cette main-d'oeuvre. Parallèlement à l'information effectuée en métropole, le recrutement battait son plein en Indochine.

La conduite de cette opération, comme toutes celles qui sont relatives à la mobilisation étant en principe soumise à la haute autorité du gouverneur Général (le Général Catroux) qui pouvait déléguer ce droit aux chefs de service ou de circonscriptions territoriales (administrateurs) qui pouvaient eux-mêmes le déléguer à leurs subordonnés (administrateurs adjoints, autorités indigènes). Dans les faits, le recrutement à la base se reposait sur les autorités et notables indigènes, comme lors de la grande guerre.

II - A Le rôle des autorités et des Notables Indigènes

L'Union Indochinoise à la veille de la seconde guerre mondiale constituait un ensemble disparate, soudé en son sein par une armature administrative centralisée et dominée économiquement par une société coloniale cohérente, composée de 3 catégories principales : les fonctionnaires, les militaires et les "colons". Elle vivait repliée sur elle-même et entretenait peu (parfois pas) de relations avec la masse rurale de l'Indochine qui *"demeure encore presque amorphe, en tout cas sans autre organisation que celle qui existe depuis des siècles : le village, la famille, le culte des ancêtres, la morale confucéenne (...). L'administration n'est pas aimée, loin de*

là, mais elle n'est pas non plus détestée..."(1). Elle était formée par toute une hiérarchie de fonctionnaires qui venait après le gouverneur de Cochinchine, et les résidents supérieurs du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Parmi ces fonctionnaires, on trouvait les auxiliaires indigènes de l'administration française qui constituaient après le règne des "lettrés", une nouvelle génération de notables avec la bourgeoisie des propriétaires fonciers. Intermédiaires entre la société coloniale et la masse des Indochinois dans les campagnes (car nous verrons que les travailleurs recrutés venaient essentiellement des zones rurales), ils furent les relais obligés du recrutement des travailleurs coloniaux en Indochine. Dès la déclaration de guerre, ordre fut donné par le général Catroux aux résidents supérieurs et au gouverneur de Cochinchine de recruter des travailleurs civils pour former des contingents d'ONS (ouvriers non spécialisés) envoyés en Métropole. On parla tout d'abord de requis volontaires, mais très vite le recrutement prit l'allure d'un enrôlement forcé appliqué par des magistrats indigènes municipaux. Ces derniers fournissaient ensuite une liste des requis qui furent incorporés sur ordre du résident supérieur ou du gouverneur au fur et à mesure des possibilités de transport. Les sources actuelles présentes en France ne permettent pas de définir le nombre de requis fixé par pays et par province. Nous connaissons le nombre de travailleurs requis par province (cf. chapitre III) mais rien ne permet de dire s'il correspondait à une planification de départ. Un témoignage recueilli oralement affirme cependant que *"le gouvernement général avait fixé un quota à chaque province. Ce sont les notables qui se sont ensuite occupés du recrutement localement"* (cf. annexe 3) (2). Pour Pierre Angeli, auteur de la thèse sur les travailleurs Indochinois pendant la Seconde Guerre Mondiale et élève administrateur des colonies, les recrutés furent les cadets de familles nombreuses choisis par les magistrats municipaux (3). On peut faire remarquer que la plupart des familles indochinoises étaient alors des familles nombreuses et que le critère était assez vague pour permettre de nombreux abus. Toutefois, les témoignages de Vietnamiens venus en France à cette époque et résidant encore en France aujourd'hui concordent avec les affirmations de Pierre Angeli : *"Dans chaque famille de 5 enfants, on en prend un"* (cf annexe 4) en même temps qu'ils confirment l'existence d'abus : *"En ville tout était calme, mais à la campagne c'était effrayant, elle était déserte, tous les garçons étaient mobilisés : il ne restait que des vieux. Dans les villages, les maires visaient les familles riches d'abord : elles payaient alors pour ne pas laisser partir leur fils"*. (cf annexe 2).

La collaboration des autorités indigènes a donc été effective, elle a permis en peu de temps la mobilisation de milliers d'Indochinois pour les besoins de la métropole. L'efficacité de l'application d'une politique coloniale en matière de main-d'oeuvre indigène trouva ainsi son assise dans l'inféodation et le "loyalisme" des élites locales, une minorité tendant à s'autonomiser du reste de la population.

Ainsi, en Cochinchine où *"la cooptation permet à quelques familles influentes de contrôler les conseils de notables"* (4), elles arrivaient à dominer des villages par *"l'imbrication des liens familiaux, des structures de la commune et des rouages inférieurs de l'administration, la possession de la plus grande partie de la terre ainsi que des moyens de production ou d'échange de l'économie rurale."*(4). Dans les faits, le recrutement s'était surtout effectué en Annam et au Tonkin, où la présence française était beaucoup moins affirmée qu'en Cochinchine et où, les autorités indigènes et les notables locaux avaient alors pleinement joué le jeu du système colonial. Aucun document français ne releva des oppositions à cette politique de recrutement de la part des élites locales. Une étude des archives du Vietnam se révélerait sans doute plus éclairante sur cette question.

II - B Recrutement par engagement volontaire ou recrutement forcé ?

Dans un premier temps, un appel a été fait à des volontaires souscrivant un contrat de travail pour la durée des hostilités. Très vite cependant, l'appel aux volontaires s'avéra inopérant. Nous l'avons vu, l'enrôlement forcé a pallié cet échec. Cependant, même s'ils ont été minoritaires, les volontaires répondant à l'appel de la métropole ont existé. Aucun chiffre précis ne peut être avancé compte tenu des sources actuelles. Pierre Angeli les estime à 1/3 du total du contingent ONS soit environ 6000 hommes, les témoignages de Vietnamiens venus en France en 1939/40 les situent bien en deçà de ce chiffre. L'estimation est d'autant plus difficile que, même enrôlés de force, les requis furent amenés en France à titre de volontaires : leur carnet d'embarquement était barré de tampon "volontaire pour la France" (cf annexe 1). Une instruction du niveau des requis arrivés en France permettrait sans doute par déduction, une approche approximative du pourcentage de volontaires. La quasi-totalité des volontaires avait atteint le niveau du certificat d'étude primaire et pour certain le niveau du baccalauréat, la plupart d'entre eux comprenaient et parlaient le français. Ils représentaient immédiatement un maillon nécessaire à la politique de recrutement : le réservoir de main-d'oeuvre étant inépuisable. Un des freins à l'utilisation massive de celle-ci fut celui de l'encadrement, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Les volontaires, parvenus à un certain niveau d'étude et maîtrisant le français, eurent tout de suite des postes de responsabilité : ils furent, en tant qu'interprètes ou surveillants, des cadres subalternes, intermédiaires entre la masse des requis et les cadres coloniaux. Ce fut le cas de M. N.D.N. aîné d'une famille de trois enfants et volontaire pour la France en 1940 (cf annexe 3). Ses parents étaient cultivateurs, son père travaillait, en plus, comme cantonnier. A l'époque, beaucoup de paysans cherchaient l'appoint d'un travail intermittent pour pouvoir survivre. Monsieur N.D.N. originaire de Nha-Trang (Annam) a quitté

l'école cantonale à l'âge de 11 ans puis après un concours, a poursuivi ses études à l'école franco-annamite de Nha-Trang où il acquit le certificat d'étude primaire. Répondant volontaire à l'appel de la France, il fut envoyé à Qui Nhôn (Annam) où il a encadré un groupe de 25 hommes. Tous les témoignages recueillis concordent pour dire que les groupes de base formés par des requis indochinois dans la colonie étaient constitués de 25 travailleurs (appelés ONS) avec à leur tête un surveillant indigène engagé volontaire titulaire du certificat d'études primaires franco-indigènes (cf annexe 1 et 2). On sait qu'un peu plus de 19 000 ONS ont été requis pour la métropole : sur la base d'un cadre pour 25 ONS, on peut estimer le nombre de cadres indigènes à 800 hommes. En partant de notre présumé de départ, le nombre de volontaires s'élèverait donc, au minimum, à 800 Indochinois, soit un peu plus de 4 % de l'effectif global.

L'engagement volontaire correspondrait ainsi au niveau d'étude. Sa causalité ne semblait donc pas être un exutoire à la famine ; même si ces diplômés volontaires n'étaient pas tous issus de familles aisées. Il faut sans doute préciser que la mobilisation des hommes en Indochine avait commencé par le recrutement des tirailleurs pour la contribution à l'effort de guerre dans la métropole et au Levant. Nous ne parlerons pas de ces tirailleurs ici mais notons que de nombreux volontaires avaient répondu à ce recrutement intensif qui avait commencé dès le début de l'année 1939 bien avant celui des ONS. Ainsi, fin 1939, et *"en moins d'une année, les effectifs de l'armée de Terre bondissent (...) de 30 000 à plus de 90 000 hommes dont 75 000 Indochinois(...). Les opérations de mobilisation se traduisent (...) au total par l'appel et l'enrôlement de plus de 90 000 hommes, portant la contribution indochinoise à l'effort de guerre à 140 000 soldats et ouvriers"* (5). L'appel de l'armée avait ainsi, durant l'année 1939, absorbé un grand nombre de volontaires. Les sources actuelles ne permettent pas de définir leur origine sociale et géographique et cela rend difficile l'étude des motivations des tirailleurs enrôlés volontaires et leur comparaison avec celles des travailleurs requis volontaires. En tout cas, celles de ces derniers semblaient se situer sur un plan intellectuel. Albert Sarraut avait introduit, en 1915, les programmes français avec les trois ordres d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il en résultait un nombre croissant d'Indochinois formés à l'école française. Il s'agissait là essentiellement d'une classe moyenne pour qui partir en France était plus qu'un voyage ordinaire. Ainsi *"on va en France à la recherche de la modernité, du savoir scientifique, d'un peu plus de liberté intellectuelle que n'en offrent les écoles indochinoises"* (6). C'est une tendance générale constatée au sein de la jeunesse indochinoise scolarisée dans l'entre-deux guerres. Or *"le chemin de la France est le chemin de l'anti-France"* comme le constatait Le Courrier de Saïgon, le nombre de bourses accordées aux Indochinois pour poursuivre leurs études en France était considérablement faible :

"six par an entre 1927 et 1931" (7).

Tout espoir d'élévation culturelle et de promotion sociale étant par ailleurs réduit dans un système fermé et bloqué que constituait la société coloniale, (cela était d'autant plus vrai lorsque l'on descendait dans la hiérarchie sociale), certains avaient sans doute vu dans l'appel aux travailleurs civils une occasion pour fouler le sol métropolitain. Cela pouvait présenter une certaine attraction car le requis civil avait en principe plus de liberté que les militaires. De plus, on lui conférait d'emblée un poste de cadre, une responsabilité qui lui permettait de se distinguer "de la masse". À cette distinction de prestige et donc de considération s'ajoutait une différence non négligeable au niveau matériel (rémunération plus importante par exemple). Le souvenir de la grande guerre rapporté par leurs aînés ne semblait pas avoir eu beaucoup d'impact (voir annexe I). D'ailleurs, de cette guerre ne restait-il pas surtout l'image d'une France victorieuse ? La plupart de ces volontaires n'envisageaient pas, enfin, un séjour prolongé dans la métropole. Ils étaient partis d'Indochine avec l'espoir d'y rentrer au bout de 2 ou 3 ans....(8)

Mais la masse des requis en 39/40 n'était pas partie en France dans de telles conditions psychologiques. Enrôlés de force, à cause du nombre trop faible de volontaires, ils furent dans une situation de non choix. Pour plus de 90 % des ONS partis en France ce fut le recrutement forcé opéré, comme nous l'avons vu, par les autorités et notables indigènes obéissant aux directives de l'administration coloniale. Cette mesure arbitraire était d'autant plus vécue douloureusement qu'elle concernait indistinctement les célibataires, les hommes mariés et les pères de famille. Les autorités locales se souciaient peu des diverses situations familiales dès lors qu'elles parvenaient à fournir un certain nombre d'hommes. De même, elles fermaient les yeux sur des cas de fraude. Des témoignages recueillis sont riches en anecdotes : tel père était parti à la place de son fils, tel frère avait remplacé son aîné ou son cadet, tel oncle avait remplacé son neveu... Monsieur L.M. que nous avons rencontré était lui-même parti à la place de son frère qui venait de se marier (cf annexe 2). Alors que l'âge limite des requis était fixé à 35 ans, on dénombrait ainsi dans les rangs des ONS indochinois des quadragénaires certains parfois proches de la cinquantaine.

Lorsque l'enrôlement touchait un membre de la famille, c'était dramatique affectivement et économiquement. La plupart des familles concernées étaient très pauvres (nous y reviendrons au chapitre suivant), un fils, un mari, un père c'était une source de revenu important, parfois quasi-unique pour subvenir aux besoins de la famille Outre un pécule octroyé au requis, le gouvernement accordait *"une allocation mensuelle de 3 piastres pour la femme à laquelle s'ajoute une*

majoration de 0,3 piastres par enfant."(9). La femme dont le mari était requis touchait ainsi 36 piastres par an plus 3,6 piastres par an par enfant. Le tableau ci-dessous établi par Paul Bernard en 1931 sur le revenu moyen annuel par tête de la population active en Indochine peut nous donner un ordre d'idée sur l'importance de cette allocation (10).

CLASSES	EFFECTIFS	REVENU GLOBAL en millions (piastres)	REVENU ANNUEL par tête (piastres)
Européens civils	13 400	66	5 000
Européens militaires	10 500	6	600
Classe riche indigène	9 000	55	6000
Classe moyenne indigène	920 000	153	168
Classe pauvre indigène	960 000	470	49

On voit donc que cette allocation était bien inférieure au revenu d'un actif de la classe pauvre. Par ailleurs, elle n'était attribuée qu'aux hommes mariés, qu'en était-il du fils adulte d'une famille, qui représentait une source de revenu non négligeable pour celle-là ? Rien ne permet, enfin, de vérifier si ces allocations, si modestes soient elles, aient été versées comme dû aux familles jusqu'à la date du rapatriement des travailleurs. Par voie de presse, on note toutefois qu'*"en raison de la hausse constante du coût de la vie, le gouvernement indochinois, en accord avec le secrétaire d'Etat aux Colonies, a décidé de porter le taux des allocations familiales à 4,00 Piastres pour la femme et à 0,4 piastres par enfants à compter du 1er juin 1942"* (11). Au vue de la comparaison entre les "avantages" et les pertes pour le travailleur requis et l'ensemble de sa famille, on peut sans doute mieux comprendre que l'engagement volontaire ne constituait pas, dans ces conditions, un exutoire à la famine mais obéissait à d'autres motivations.

Majoritairement contraints, les 19750 Indochinois requis civils partirent pour la France comme ONS entre le 20 octobre 1939 et le 4 mai 1940.

II - C Organisation des recrutements

Les notables et les autorités indigènes prêtèrent main fort à l'administration coloniale à l'organisation des requis avant leur embarquement pour la France. On aurait pu s'attendre à des troubles car, l'Indochine dans les années 30 avait connu bien des soulèvements sociaux et politiques. En fait, *"lorsque la seconde guerre mondiale éclate, la situation intérieure au Vietnam ne suscitait, dans les milieux officiels français, aucune inquiétude particulière. Les "perturbateurs" avaient été mis hors d'état de nuire. Le pays était d'un calme absolu..."*(12). A l'instar de l'interdiction du Parti Communiste en France avec le début des hostilités, le pouvoir colonial dans la colonie reprit ses habitudes de répression surtout en direction des partis politiques constitués. Par là, ils avaient brisé toute possibilité d'une rébellion immédiate et organisée. Le danger se situait pour l'heure au-delà des limites de l'Union. Au demeurant, le déroulement du recrutement des ONS s'opéra dans le calme.

II - C.1 Du village au Port d'embarquement

Une fois désigné par les autorités locales, le requis recevait *"l'ordre de réquisition (qui) devait être donné par écrit sur un bulletin extrait d'un carnet à souche. Il devait indiquer le nom et la qualité de l'autorité requérante, le quantum et la durée de prestation, le nom de la personne requise, la date, le lieu de réquisition et la signature de l'autorité requérante"* (13). Puis les enrôlés se rendaient dans les chefs-lieux de cantons pour être dirigés ensuite vers un camp de rassemblement. Le camp de Qui-Nhôn où était Monsieur NON regroupait environ 5 000 hommes (cf annexe 3), logés dans des paillotes à proximité de la plage où ils sont restés deux mois en attendant leur embarquement. D'autres camps de rassemblement étaient établis à Vinh (Tonkin), Haiphong (Tonkin), Thanh-Hoa (Tonkin), Saïgon (Cochinchine)... Dans les camps, les travailleurs requis étaient encadrés de façon militaire. Au plus bas échelon de la hiérarchie, un cadre indigène dirigeait son groupe d'hommes (25 environ). Monsieur NON, désigné cadre, raconte qu'il laissait les hommes, sous sa surveillance, sortir du camp pour retrouver sur la plage leurs épouses venues parfois de très loin (cf annexe3).

Une fois arrivés dans les camps, les requis étaient rasés ; puis on leur distribuait un uniforme sommaire : une chemise et un pantalon (cf annexe 1). Avant de se rendre aux ports d'embarquement, ils subissaient une visite médicale sommaire et une série de vaccinations.

A partir des camps de rassemblement, ils étaient ensuite dirigés vers les trois ports d'embarquement : Haiphong pour les Tonkinois, Tourane pour les Annamites et Saïgon pour les Cochinchinois. D'une manière générale, l'étape du village au port d'embarquement ne comporta pas d'obstacle majeur pour les autorités. Les pertes d'effectifs étaient réduites voir néantes. On ne relève pas de cas de désertion. Pour la masse des requis, d'origine rurale, désertir ne signifiait rien de bon : où aller, en effet, si ce n'est retourner au village, leur attache affective et économique, leur unique repère ? Pour Monsieur DVL, ce n'était absolument pas envisageable : *"dans les camps de rassemblement, nos têtes étaient rasées et nous portions des uniformes pareils à des prisonniers, nous ne pouvions pas désertir, on nous retrouvait aussitôt"* (cf annexe 1),

Le seul incident notable était d'ordre sanitaire ; il survint début 1940, dans un contingent de 2 000 requis tonkinois. Monsieur HKK en faisait partie. Il se souvient *"beaucoup avaient attrapé la méningite, du coup on a été obligés de rester à Saïgon pendant trois mois en quarantaine"* (cf annexe 4) (14). Après cette quarantaine, l'ensemble des travailleurs fut embarqué pour Marseille fin mars 1940. Aucune source n'indique s'il y a eu des cas de décès suite à cette épidémie.

II - C.2 La Traversée

Entre le premier embarquement, le 12 octobre 1939, et le dernier, 4 mai 1940, il y a eu au total 14 bateaux (cf annexe 5) 4.800 Tonkinois furent embarqués à Haiphong (Tonkin) 875 Annamites furent embarqués à Tourane (Annam) et 2.100 Tonkinois, 1.900 Annamites et 1.800 Cochinchinois furent embarqués à Saïgon (Cochinchine). Au total, ce furent environ 19.350 Indochinois, dont 10.650 Annamites, 6.900 Tonkinois et 1.800 Cochinchinois qui contribuèrent, comme requis civils, à l'effort de guerre français. On peut faire remarquer qu'en février 1940 hommes furent embarqués dans les ports de leur région d'origine. Les trois derniers départs qui concernèrent des Tonkinois et des Annamites eurent lieu à Saïgon, c'est-à-dire en Cochinchine. Le déroulement de la guerre menaçait sans doute les ports du centre et du nord, il était alors préférable que les bateaux ne s'aventurent plus au-delà de la Cochinchine.

Nous connaissons, par ailleurs, tous les noms des bateaux sur lesquels ont été embarqués les contingents d'ONS (cf annexe 5). mais il a été impossible de définir leur nature : s'agissait-il de cargo de commerce ou de navire militaire ? Des témoignages parlent de cargos commerciaux. Ce fut à chaque fois des bateaux

différents sauf le "Cap Padaran" qui a effectué deux voyages (départ de Haiphong en Octobre 1939 et départ de Tourane en février 40 avec escale à Saïgon). La capacité d'embarquement variait considérablement : le "Le Minh" a pu embarquer 2.100 hommes et "L'Athos" seulement 200. Elle pouvait certes dépendre de la capacité de contenance totale du bateau mais il ne faut pas négliger qu'outre les contingents d'ONS, les bateaux durent également acheminer des renforts militaires et matériels vers la France. Monsieur DVL qui avait voyagé sur le « Le Minh » se souvient qu'on aurait divisé sur le bateau les soldats et les travailleurs (cf annexe 1), et Pierre Angeli affirmait que les travailleurs et les tirailleurs voyagèrent ensemble sur plusieurs bateaux ; notamment "l'Aden", le "D'Entrecasteaux", le "Cap Varela", et le "Sikiang". Malgré quelques embarquements importants (de 1.800 à 2.500 hommes à qui restaient cependant en deçà de ceux de la première guerre (ex : 2.832 ouvriers furent embarqués le 19 avril 1916 sur le Hong Kheng (15) ; les envois de contingents d'ONS n'ont pas été quantitativement massifs : neuf bateaux sur le total acheminèrent de 200 à 1.500 hommes.

Sur le bateau, les contingents étaient, comme à terre, organisés en groupe d'une vingtaine d'hommes encadrés "par un" chef de convoi "recruté habituellement parmi les officiers de la Garde Indigène Indochinoise"(16) assisté d'adjoints européens. Malgré la relative légèreté de l'encadrement, l'ensemble des traversées n'a pas semblé avoir connu de troubles sérieux excepté une révolte à bord du "D'Entrecasteaux", née de la nostalgie du pays et des mauvaises conditions matérielles. Cestes, l'état moral des travailleurs fut bas au moment où ils s'éloignèrent de leur sol natal. Si certains nourrissaient l'espoir de la retrouver au bout de deux ans; Monsieur NON se rappelle que *"la plupart de [ses] compatriotes pensaient ne jamais revenir au pays."* (cf annexe 3).

Des témoignages font part de tentatives de suicides. Le déracinement forcé pour ces hommes qui durent parfois laisser derrière eux mère, femme, enfants et le village natal, conjugué avec le mauvais traitement subi à bord des navires pouvait rendre compte de l'état de désespoir évoqué par les témoins du périple. Ils contestent, en tout cas, le sentiment décrit par Pierre Angli selon lequel les Indochinois au cours du voyage et des escales *"parfaisaient leur connaissance de la grandeur française et ne demandaient qu'à l'admirer et qu'à l'aimer"*. Il y eut certes, des escales (Singapour, Colombo, Djibouti...) mais les ONS ont-ils pu pour autant à ces occasions y constater "la grandeur française" ? Pierre Angeli reconnaît lui-même que *"pour des raisons de discipline et de bon ordre, seuls les surveillants furent autorisés à visiter quelques villes d'escale..."*. L'ensemble des ONS n'a pas quitté le bateau avant l'arrivée à Marseille. Les traversées duraient entre 23 et 45 jours, ce qui constituait une moyenne relativement correcte, surtout si l'on tient compte du

contexte troublé de la guerre.

Les ONS voyageaient à fond de cale. Tous les témoins qui ont effectué ces traversées se souviennent des très mauvaises conditions de voyage :

"On nous entassait dans des endroits réservés aux bestiaux sur des lits à trois étages". La nourriture servie se composait invariablement de poisson salé et de riz ou de pâtes. (cf annexe 4).

Les chiffres officiels cités par Pierre Angeli font état des chiffres suivants (17) :

ONS embarqués	19362
Perdu au cours du voyage	86
Disparu	1
Décédés	23
Déserteurs	29
Hospitalisés	33
Total arrivés en France	19276

C'est le nombre de déserteurs qui retient le plus notre attention, les désertions n'ont pu avoir lieu que lors des escales. Il fallait alors pour ces déserteurs un certain courage pour affronter des contrées qui leur étaient totalement étrangères.

CHAPITRE III

RESULTATS DU RECRUTEMENT

III - A. Une Organisation Efficace mais des objectifs non atteints

Les notables et les autorités indigènes semblent avoir joué le jeu de la politique de transplantation de main-d'oeuvre coloniale au profit de l'effort de guerre de la métropole. Les requis enrôlés de force s'étaient résignés et aucune tentative d'opposition d'envergure de leur part n'avait été signalée. L'organisation matérielle du village au bateau ne porte pas de trace de déficience marquée : les traversées n'ont pas connu de déboires et ont été relativement rapides. Si l'on regarde de plus près ; l'Indochine n'avait pas fourni la quantité de main-d'oeuvre exigée par la métropole. Une note de la MOI du 23 avril 1940 fit état de 18 000 Indochinois arrivés dans la métropole (1). A cette date, elle prévoyait que le maximum de travailleurs indochinois acheminés serait de 70 000 , à un rythme d'arrivée de 8 000 par mois. Dès mars 1940, elle constata un déficit de 3 000 hommes par rapport au total prévu au titre de la main-d'oeuvre (2). Si à cette date les objectifs ne furent pas atteints, la cause semblait être la déficience des transports et non pas la carence d'hommes. Nous avons vu que les réservoirs de main-d'oeuvre des colonies étant pratiquement inépuisables, les problèmes essentiels posés à une exploitation optimum de celle-là demeuraient bien ceux de l'encadrement et du rythme des transports. Ils imposent ainsi *"une limite à l'accroissement des effectifs allogènes que le souci de ménager le sang français souhaiterait plus considérable"* comme le déplorait une note de cabine de l'Etat Major de l'armée (3). -Cette même note, de février 1940, prévoyait un renfort d'indigènes coloniaux non combattants de 69 à 79 000 homme et mettait l'accent sur le point faible du dispositif : *"la réalisation de ces prévisions demandera un effort considérable de la part des transports maritimes puisque ceux-là s'effectuent- Et c'est une des causes essentielles des retards- à la cadence de 6 000 à 7 000 hommes par mois au lieu de 10 000 prévus"*. Certes, la France avait un Empire derrière elle, mais l'éloignement fit que ses colonies ne pouvaient pas, dans ses moments de crise, être immédiatement à ses côtés et cela était vrai pour l'Indochine comme pour Madagascar. Pour l'heure, ses alliés européens semblaient d'une plus grande aide.

Si l'objectif de renfort en main-d'oeuvre venant d'Extrême-Orient n'avait pas été atteint, ce n'était pas non plus parce que l'on avait accordé la priorité au

débarquement des tirailleurs. En effet, seulement 7 000 Indochinois (sur un total de 41 000 coloniaux) étaient présents sous les drapeaux en France à la date du 2 avril 1940 (4). On est bien loin d'une mobilisation et d'un renfort massif-

Après l'affrètement, le second obstacle se situait au niveau de l'encadrement. La métropole avait besoin de renfort, mais l'Indochine devait elle-même se mobiliser pour sa propre défense devant les menaces qui pesaient sur le front oriental. Or ceci posait le problème de l'encadrement colonial ; *"la mobilisation en milieu européen se trouve en effet limitée par la faiblesse numérique de la population, 23 000 français. L'Indochine n'a jamais été une colonie de peuplement (...). Une mobilisation totale entraînerait ainsi le risque d'une paralysie des activités de l'Union et une asphyxie de sa vie économique"* (5).

Cette situation, qui n'était pas sans danger pour la stabilité du régime colonial, traduisait la difficulté pour répondre aux besoins en encadrement pour les 100 000 tirailleurs et travailleurs prévus par le "plan Mandel". On eut certes l'idée de recourir aux indigènes pour élargir l'encadrement et faciliter ainsi leur accès au recrutement à divers échelons (il fallait par exemple, avoir simplement le certificat d'Etude Primaire pour encadrer des ONS). L'encadrement fut ainsi quelque peu improvisé alors que politiquement, il constituait un problème non négligeable. A travers cette constatation, nous pouvons nous demander si le fonctionnement de l'édifice colonial n'était-il pas faillible lors des périodes critiques qui imposaient à l'administration de sortir de la gestion courante des affaires.

Dans les faits ; les problèmes des cadences des transports maritimes et de l'encadrement des requis vont très rapidement cesser d'être posés. Dès mai 1940, il n'y aura plus de départ pour la France, la menace japonaise, sentie depuis fin 1939, se concrétisa peu à peu et la guerre rendit les liaisons maritimes difficiles. Cette situation allait encore être accentuée par les événements en France même où rapidement, la défaite survint. Dès lors il ne fut plus question de renfort mais de rapatriement. Nous n'étions plus dans la situation de la Grande Guerre où chaque année de nouveaux renforts d'ONS arrivaient d'Indochine. Les événements rendirent caduques toutes les prévisions antérieures. A la défaite de 40, moins de 20 000 ONS sont présents en France, (un peu plus du tiers de l'effectif présent en 14/18) Cette différence quantitative n'empêche pas qu'il y ait des similitudes quant à l'origine géographique sociale et culturelle des recrues de ces deux périodes, plus de deux décennies se sont écoulées, mais l'administration coloniale en matière d'enrôlement obligatoire semblait avoir rencontré les mêmes problématiques et appliqué les mêmes méthodes.

III - B. Paysans des régions pauvres : principales victimes du recrutement.

Aucune source indique précisément l'origine provinciale des requis par région. Seul Pierre Angeli en a dressé un tableau sommaire en annexe de sa thèse (6).

ORIGINE PROVINCIALE DES TRAVAILLEURS		
TONKIN		6 900
ANNAM		10 850
1) Nord.....	4 900	
Than Hoa.....	2 700	
Nghe An.....	1 400	
Ha Tinh.....	800	
2) Centre.....	3 450	
Quang Binh.....	400	
Quang Tri.....	250	
Thua Tien.....	1 100	
Quang Nam.....	1 700	
3) Sud.....	2 500	
Quang Ngai.....	700	
Binh Dinh.....	1 500	
Ehy Yen.....	300	
COCHINCHINE		1 800
TOTAL		19 750

Ces données ne permettent malheureusement pas de connaître le détail par province pour le Tonkin et la Cochinchine. Une première constatation s'impose : les Annamites constituèrent plus de la moitié du total des contingents ONS. Le Tonkin fournit un peu plus du quart des effectifs alors que la Cochinchine y apporta une maigre contribution (environ 10% des effectifs). Le bilan du recrutement accuse un déséquilibre remarquable dans ses résultats par pays. Les différents pays de l'Union n'avait pas fourni le même "rendement". (Les protectorats du Laos et du Cambodge

d'après les témoignages semblent n'avoir fourni que quelques dizaines d'ONS). Les explications avancées pour tenter d'éclairer ce déséquilibre peuvent être de plusieurs ordres.

Le rapport entretenu par la politique impériale et la société coloniale était de nature différente selon les pays de l'Indochine et cela se formalisait, en premier lieu, par les différences statutaires qui régissent l'Union. Nous avons déjà vu que la Cochinchine formait une Colonie alors que les autres pays constituaient des protectorats. Le particularisme de chaque pays tenait en fait plus à d'autres facteurs car les différenciations de régime politique semblaient être, dans les faits, toutes formelles ; le pays, malgré les différents statuts de chaque région, est soumis au gouverneur général dépendant du Ministère des Colonies.

Si l'on veut fournir une explication partielle aux déséquilibres géographiques dans les recrutements d'ONS, c'est plutôt vers des considérations socio-économique qu'il faudra orienter celle-ci -Remarquons tout de suite que la configuration socio-économique d'une région était liée à la présence de la société coloniale (plus ou moins implantée dans telle ou telle région). Cette question introduit de ce fait le problème du rôle des notables et autorités indigènes-

La mise en valeur de la Cochinchine par la société coloniale avait été longtemps privilégiée. Ce pays qui jouissait d'une situation naturelle favorable (grâce au delta du Mékong) fut la partie la plus riche et la moins peuplée du pays. La politique de mise en valeur de l'Annam et du Tonkin s'était faite plus tardivement et avait rencontré plus d'obstacles (comme le problème de l'irrigation), le décollage rapide de ces régions a de fait été plus difficilement concevable (problème de surpopulation notamment). L'amélioration économique du Sud a été plus sensible et a donné naissance à une grande bourgeoisie (foncière et de profession libérale) indigène, ce qui n'avait pas pour autant fait disparaître la masse des travailleurs et paysans pauvres. L'urbanisation en Cochinchine était plus poussée qu'en Annam et au Tonkin où la masse de la population vivait repliée dans un univers traditionnel réduit à la communauté villageoise, dans une pauvreté extrême. C'est en Cochinchine que la présence de la société coloniale était la plus forte, appuyée par la grande bourgeoisie terrienne du Sud à qui elle avait fait une place dans les institutions centrales du système colonial français. A partir de 1931 et à la suite des mouvements insurrectionnels d'ouvriers et de paysans (suite à la crise économique qui n'épargna pas l'Indochine), les mesures politiques visaient à resserrer le pacte entre le régime colonial et les couches dirigeantes de la société vietnamienne - illettrés, fonctionnaires, grands propriétaires (7)- Cette politique de "restauration" coloniale était surtout marquée au Sud et à un degré moindre au centre. C'est

également au Sud qu'était présente une intelligentsia vietnamienne, issue de la bourgeoisie locale ou de la "classe moyenne", en contact avec les idées européennes qui se montrait virtuellement dangereuse par le degré de sa politisation allant du réformisme aux idées plus révolutionnaires. Elle y jouissait d'une liberté sans doute plus grande que dans les autres pays où la liberté d'association n'était toujours pas reconnue. Il y avait sans doute dans ce contexte danger d'y appliquer une politique d'enrôlement forcé et l'on préféra peut-être la reporter sur les provinces d'Annam et du Tonkin où la masse rurale, peu en contact avec la population française et peu "politisée" se montrerait plus "docile". Par ailleurs, la politique coloniale avait sans doute préféré ne pas appliquer cette mesure, de nature impopulaire, dans un pays d'administration directe pour se retrancher derrière les autorités des résidents supérieurs du Tonkin et de l'Annam. Les hiérarchies mandarinales qui détenaient les leviers de commande dans ces deux pays et qui devaient le maintien de leur pouvoir dans leur loyalisme y appliquèrent ainsi au mieux les directives du gouvernement général. Plus que la Cochinchine le Tonkin et l'Annam représentaient des pays où le recrutement était plus facile car les institutions traditionnelles (communes, hiérarchie mandarinale) étaient plus vivaces et les centres de pouvoir étaient plus imbriqués dans la structure villageoise et mentale. Au total nous retrouvons là les caractères du recrutement pour la Grande Guerre où le report de celui-ci sur le Tonkin et le Nord Annam fut analysé en des termes indiqués par Mireille Faure. On peut enfin avancer une dernière hypothèse : la Cochinchine a été relativement épargnée afin de préserver les intérêts économiques de la société coloniale particulièrement concentrée dans cette région. Les plantations d'hévéas sur les plateaux peu peuplés du Sud avaient déjà nécessité l'appoint des travailleurs du Tonkin. Le report du recrutement sur le Centre et le Nord évitait d'ôter une main-d'oeuvre précieuse au Sud.

Cependant, quelques interrogations demeurent quant à la pertinence des tentatives d'explication que nous venons d'avancer. Ainsi une des explications du report du recrutement au Tonkin et surtout en Annam tiendrait de la peur du pouvoir colonial des troubles politiques en Cochinchine. Or le tableau des origines des recrues montre qu'au moins 2 200 ONS ont été enrôlés dans les provinces de Nghê-An et de Hà-Tinh, là précisément où une insurrection soviétique avait participé à la vague des révoltes de 1930-31. Le recrutement a été en comparaison au total un des plus forts dans cette région extrêmement misérable et réputée dans tout le pays comme potentiellement "révolutionnaire". Huit ans après le calme avait-il semblé à jamais acquis dans les provinces de Hà-Tinh et du Nghê-An ? Le pouvoir colonial préférait-il risquer de déclencher les troubles ici plutôt qu'en Cochinchine où une intervention armée aurait été plus dangereuse pour lui ? Le pouvoir local a-t-il saisi cette opportunité pour désengorger la région d'individus potentiellement

"révolutionnaires" ? Cette dernière hypothèse apparaît bien peu plausible car elle pouvait au contraire tuer le danger de "contagion révolutionnaire". De plus, la France ne pouvait pas, en temps de guerre, se permettre d'importer sur son propre sol des éléments au loyalisme douteux.

En fait, cette politique de recrutement opéré dans la précipitation pour répondre à un appel pressant n'avait pas pris en compte le critère du loyalisme. La France avait besoin de loyaux serviteurs certes, comment cependant juger du degré de loyalisme de ses enrôlés, choisis dans la masse rurale, sans contact régulier avec la société coloniale et qui n'a donc jamais eu réellement l'occasion de "faire ses preuves". Dans les faits, le loyalisme ne peut que se mesurer dans la couche des "élites agissantes" au contact et au service des Français.

Au demeurant, à travers l'épisode du recrutement, "ces élites" avaient elles manifesté le même degré de loyalisme dans les différentes régions? Certaines provinces d'Annam avaient fourni plus de 1000 hommes (Thanh-Hoa, Quang-Nam, Nghê-An, Binh-Dinh) tandis que d'autres n'avaient pas donné plus de 300 hommes (Quang-Tri, Phu-Yên. La densité de population ne peut être la seule origine de déséquilibre mais aucun document actuellement en France, ne permet d'affirmer si des autorités locales avaient mis plus d'empressement et de zèle que d'autres pour pratiquer le recrutement. Les sources ne permettent pas non plus, pour aucune des régions, de localiser des refus d'enrôler des hommes de la part des autorités. C'est une question qui reste elle aussi ouverte et qui pourra sans doute être éclairée par des archives locales conservées au Vietnam.

Nous avons laissé de côté jusqu'à présent la question du recrutement au Laos et au Cambodge dont le bilan s'était avéré quasi-nul. Si l'enrôlement avait été étalé beaucoup plus dans le temps (au moins sur un an) et donc aurait fait appel à beaucoup plus d'hommes, il aurait été intéressant de s'attarder plus sur le cas de ces deux protectorats. Seulement, nous avons vu que le contexte exigeait des départs immédiats et qui s'étaient arrêtés bien avant les objectifs prévisionnels. Le Laos en particulier est géographiquement plus reclus dans le continent là où les transports sont rendus plus difficiles. On avait sans doute pour parer au plus pressé fait d'abord appel aux pays plus "accessibles" et dotés eux-mêmes de ports d'où les bateaux partent pour la métropole. La carte indiquant l'origine des recrues semble valider cette thèse. En effet, même au Tonkin et en Annam, la limite géographique du recrutement écarte les régions éloignées de la zone côtière et laisse de côté les régions montagneuses, pré-montagneuses et de forêts où l'accès était plus difficile. Les témoignages parlent toutefois de la venue en France de quelques Cambodgiens embarqués avec les Tonkinois à Saïgon. Le nombre des requis arrivés en France fut

au total relativement faible et en tout cas en deçà des prévisions.

Le bilan qualitatif du recrutement n'avait pas été non plus sans poser de problème. Un inspecteur des colonies constatait en 1944 qu'*"aucune sélection n'a été opérée sur place avant leur départ."*(8). Un rapport de la 17ème région militaire (Toulouse) prouvait que le bilan vu de la métropole était loin d'être apprécié : *"Les recrues ne représentent pas et de loin les meilleurs du village. Ce sont le plus souvent les rebuts de la société indigène qui se sont engagés ou ont été recrutés avec les moyens que l'on imagine..."* (9). La plupart des ONS venant de régions pauvres, était d'origine rurale, illettrée (à plus forte raison non francophones) et sans expérience aucune avec le travail industriel. Il faut rappeler avec J. Dalloz que le prolétariat indochinois était extrêmement concentré et minoritaire et *"groupe, en 1939, 200 000 personnes, soit 5 % de la population indochinoise" et que "90 % des Vietnamiens, en revanche, vivent dans les campagnes"* (10). Or le gouvernement destinait les requis à remplacer les ouvriers français, partis au front, dans les industries de guerre. Quel pourra être le rendement de ces paysans transplantés du jour au lendemain dans les usines ? L'administration MOI avait pleinement conscience de ce décalage, elle en informa dès novembre 1939 les divers ministères : *"Les travailleurs indigènes qui pourront être mis à la disposition des employeurs ne seront pas dès leur arrivée des spécialistes immédiatement utilisables comme tels (...). Les travailleurs indigènes ne sont pas interchangeables avec des ouvriers européens, pas plus d'ailleurs qu'ils sont interchangeables entre eux, quand ils appartiennent à des races différentes"*. La MOI comptait toutefois sur les aptitudes "inhérentes" aux Indochinois : *"Les Indochinois ont, pour les menus travaux des dispositions particulières, même chez les paysans (et les travailleurs indochinois sont en majeure partie des paysans), ils ont des facultés innées d'adaptation à des travaux d'exactitude, leur intelligence est assez éveillée, leur attention assez développée pour leur permettre d'exécuter des travaux précis(...) ils sont agiles et souples mais très sensibles au froid, il ne faut leur demander de travaux de force que tout à fait exceptionnellement..."* (11). La réalité fut loin de la prise en compte de ces recommandations de départ. La confrontation de ces paysans avec le monde industriel ne fut pas sans poser problème.

L'absence d'industrie locale et de formation professionnelle des requis (rendue impossible compte tenu des aléas) donna lieu à un processus de prolétarianisation forcée et brutale. La France avait un Empire derrière elle certes, mais cet Empire dans lequel la masse rurale paupérisée était maintenue dans sa misère, saura-t-il "servir", la mère patrie autrement qu'en fournissant une masse de chair à canon ? L'étude des résultats donnés par les ONS dans les diverses entreprises dans la seconde partie tentera d'éluder la question.

Enfin, illettrisme et la non pratique du français, de la majorité des ONS fit pressentir l'importance du rôle des cadres indigènes (relais entre leurs compatriotes et les Français. A l'image des élites locales en Indochine, le loyalisme sera-t-il effectif durant ces années de guerre ? leur attitude et leur pratique seront elles plus dictées par des réflexes de solidarité communautaire ou seront elles dominées par des "réflexes de classes" ? Leur rôle sera de première importance, et l'administration MOI qui régira les ONS dès leur arrivée à Marseille ne l'ignorait pas. Peu nombreux, ils constituaient une sorte d'élite, c'est la part du recrutement qui fut "qualitativement" la meilleure, elle représentait un maillon indispensable dans le plan d'utilisation des ONS.

En définitive, avec l'arrivée de ces indochinois en France, c'était une situation relativement complexe que l'administration MOI avait à gérer à court et également à long terme : comment penser en effet, que cette transplantation temporaire ne pourrait pas avoir de conséquences lors du retour de ces travailleurs dans leur pays ?

DEUXIEME PARTIE

L'ACCUEIL ET LE SEJOUR EN FRANCE

Partis dans l'espoir de retrouver la terre natale au bout de deux ans au plus, les requis connurent en fait, l'épreuve d'un séjour prolongé. La majorité d'entre eux (soit 14 000) restèrent en France durant toute la période des hostilités au cours de laquelle ils furent confrontés au travail industriel et à la population française. Leur regard porté sur la puissance coloniale, puisqu'il s'effectuait sur son sol même, décela des contradictions qui sapèrent la "cohérence" de cette puissance vue de la colonie. Le mythe de la France tout puissante ne résista pas à une expérience exceptionnelle dans une société secouée par la crise, désorganisée et vaincue.

CHAPITRE I

SURVEILLANCE ET ENCADREMENT

L'expérience de la grande guerre et les dispositions prises dans l'entre-deux guerres permirent qu'à l'arrivée des travailleurs coloniaux, le dispositif administratif et réglementaire fut prêt pour les accueillir et les organiser. Dépendants du ministère du Travail, ils furent pris en charge par une administration qui fonctionna, dans les faits, de façon quasi-autonome : la Main-d'Oeuvre Indigène, Nord Africaine et Coloniale (MOI).

1-A La MOI (1)

Le service de la MOI a été constitué en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, du décret, du 2 mai 1939, régissant les règlements d'administration publique et de divers textes particuliers (instructions ministérielles du 24 juillet 1934, décret-loi du 29 novembre 1939 et décret du 1er décembre 1939). Les travailleurs indochinois encadrés dépendaient de ce service jusqu'en 45 et même au delà lorsqu'il fut rattaché au Ministère des Colonies. Le service de la MOI, "organisme civil dépendant du Ministère du Travail, a été conçu comme un service économique"(2) ayant pour souci "d'employer économiquement de la main-d'oeuvre indochinoise"(2). Rattaché au Ministère du Travail à sa création et formant une sous-section de la main-d'oeuvre indigène au sein de la Direction Générale du Travail et de la main-d'oeuvre, ce service était chargé en effet : «1) de recevoir, d'administrer et d'évacuer sur les ports d'embarquement des travailleurs indigènes. 2) de mettre cette main-d'oeuvre à la disposition des services publics et des entreprises privées et de surveiller son emploi»(3).

Le rattachement des travailleurs indochinois au ministère du Travail plutôt qu'à celui des Colonies, leur conférait un statut de travailleur à part entière avec des spécificités certes puisqu'ils étaient administrés par un organisme spécifique (MOI). Cela facilitait la gestion de la main-d'oeuvre, ce ministère centralisant les besoins des industries. Ceci n'excluait nullement une collaboration étroite des différents ministères, en particulier celui des colonies et les autorités militaires. Ainsi, le "sous-comité de la main-d'oeuvre coloniale", une subdivision de la Direction du Travail et de la main-d'oeuvre du Ministère du Travail, comprenait des représentants du Ministère des Colonies et des Ministères employeurs de la main-d'oeuvre coloniale. Pour évaluer les besoins, il disposait comme relais locaux des Préfets et des Commandants des Régions Militaires. Les Indochinois requis dépendaient donc, avant tout, du Ministère du Travail. Ceci les réduisait à des entités purement économiques. La MOI devait en fait aussi gérer tous les aspects de la vie quotidienne des Indochinois, au travail et hors travail.

L'organisation interne de la MOI définie par les instructions et les décrets pré-cités comprenait en principe des services correspondant à tous les aspects de la vie quotidienne du travailleur. A la tête de la MOI un chef du service, "haut fonctionnaire du Département du travail était" désigné par le Ministre. Il était assisté de plusieurs adjoints, officiers supérieurs ou administrateurs des colonies. Le service central de la MOI fixé à l'origine à Paris comprenait, outre un secrétariat, plusieurs sections, notamment :

1) Une section administrative et financière qui a pour tâche de gérer le

problème du budget, le ravitaillement, le contrôle des dépenses, la rémunération du personnel, le problème matériel de l'habillement, de la surveillance des magasins des unités, la passations des marchés de fourniture, l'acquisition, la répartition et l'envoi du matériel et le contentieux du service.

- 2) Une section du personnel qui s'occupe des problèmes d'emploi des travailleurs.
- 3) "Une division indochinoise à qui il incombait le contrôle des effectifs des travailleurs indochinois depuis leur arrivée en France jusqu'à leur rapatriement"
- 4) Une subdivision des oeuvres sociales, rattachée à la section indochinoise qui devait s'occuper des question sociales, morales et politiques des travailleurs (le journal des travailleurs, la tenue des fichiers d'immatriculation, la question de l'épargne, les communications avec la famille...)(4).
- 5) Une inspection médicale. Elle devait contrôler les services médicaux des légions de travailleurs. La MOI disposait également depuis 1939 pour le traitement de ses malades des hôpitaux et de divers établissements réquisitionnés et transformés pour la circonstance en hôpital (ex : l'asile des vieillards de Montalivet)(5).

A côté du service central de la MOI, dès 1939, fut mis sur pied un service de l'inspection qui comprenait des inspecteurs de commandement qui avaient pour rôle de renseigner la direction centrale et de conseiller les commandants d'unité et des inspecteurs administratifs qui contrôlaient dans chaque unité la bonne marche des services.

En résumé, on peut schématiser l'administration des travailleurs indochinois selon le diagramme suivant :

Ministère du Travail

Direction Générale du Travail et de la main-d'oeuvre COMITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Sous comité de la main-d'oeuvre coloniale

Service de la MOI Préfets et Commandants
des régions militaires pour évaluer
localement les besoins de la main-
d'oeuvre

Chef de Service

Adjoints du Chef de Service

S e r v i c e c e n t r a l d e l a M O I

Section administrative et financière	Section du personnel	Section de l'Inspection	Inspection médicale
--	----------------------------	-------------------------------	------------------------

Division
Indochinoise

Au total la MOI était donc une administration importante dont le statut du personnel était fixé par le décret du 29 novembre 1939. L'article 3 du décret stipulait que "*dans la limite des crédits ouverts à cet effet le ministre du travail est autorisé à recruter le personnel auxiliaire temporaire nécessaire au fonctionnement du service de la main-d'oeuvre indigène*" et l'article 4, que "*les officiers et fonctionnaires peuvent être mis par les ministères intéressés à la disposition du ministre du travail pour le fonctionnement du service de la main-d'oeuvre indigène*". Nous ignorons malheureusement l'importance des crédits alloués à la MOI et du personnel administratif de ce service. Quoiqu'il en soit il semble que les travailleurs indochinois ne représentaient pas des charges supplémentaires importantes pour l'Etat. Nous verrons que le système des prélèvements salariaux obligatoires des ONS permettait à cet organisme de s'auto-financer.

La période de la guerre entraîna bien des troubles et des désorganisations. La MOI n'échappa pas à ce contexte. En novembre 1943, elle fut rattachée au Commissariat Général à la Main-d'Oeuvre nouvellement créé. Le service de la MOI devint alors Secrétariat général à la MOI et fit partie de la Direction de la Main-d'Oeuvre Encadrée qui groupe en outre les services de la main-d'oeuvre étrangère du contrôle social des étrangers et du service encadré du travail. Parallèlement à ce rattachement, l'autonomie du service disparaissait presque entièrement et le pourcentage de travailleurs affectés à des organismes allemands s'accrut dans de notables proportions (6).

A la libération, l'administration des travailleurs indochinois connut un réorganisation importante sur laquelle nous reviendrons dans la troisième partie. Elle connut ainsi, pendant toute notre période, avec la défaite, l'occupation, puis la libération des changements successifs. Aucun document des archives consultées ne fait état d'une épuration au sein de ce service sous le régime de Vichy.

Elle eut lieu, en revanche, à la Libération. C'est à partir de cette date que nous trouvons de très nombreux rapports et documents sur le fonctionnement de la MOI. Changement, épuration, réorganisation de l'administration centrale de la MOI (fixée à Paris puis à Vichy sous l'occupation) était autant d'éléments éloignés des préoccupations des travailleurs. La MOI était vécue comme réalité lointaine, elle n'était connue que par ses intermédiaires dans les camps : les cadres qui les commandaient. Les bouleversements successifs eurent peu de répercussion sur le personnel d'encadrement direct, auxiliaire d'un pouvoir que les travailleurs détestaient (comme s'accordent à dire tous les témoins rencontrés) parce qu'il les forçait à demeurer en France et à payer les tributs d'une guerre à laquelle ils ne se sentaient pas liés. En d'autres termes, la MOI représentait (et représente encore) les trois initiales maudites. D'un strict point de vue administratif ; l'organisation des travailleurs indochinois paraît s'appuyer sur un service doté d'une armature solide et cohérente. En fait, les problèmes qui surgirent à la libération, avaient leur origine dès le début de l'organisation de la MOI. En effet, les travailleurs requis étaient encadrés de façon militaire, or l'administration MOI, dépendant du Ministère du Travail est une administration civile et les travailleurs requis étaient considérés comme des travailleurs civils. Comment l'administration a-t-elle pu justifier et maintenir ce système contradictoire une fois la guerre finie dès lors que rien ne justifie plus la mobilisation des civils ? Cette question du statut des ONS qui commandait celle de leur administration constituait une problématique ambiguë et difficile à gérer pour l'appareil d'Etat, qui jusqu'au rapatriement des ONS se refusa à trancher de façon claire. Elle représentait la faiblesse de la politique coloniale de

transplantation des travailleurs coloniaux. La seconde faiblesse que nous pouvons relever dans l'organisation initiale de service MOI se situait dans l'absence d'une politique de surveillance centralisée des ONS, laissée aux mains des cadres des camps. Cette défaillance se fit lourdement sentir dès le début des troubles sociaux et politiques qui secouèrent les camps ONS dès 1944.

L'étude de l'administration des travailleurs indochinois serait imparfaite et représenterait un intérêt limité si nous nous en tenions simplement aux textes de loi et aux documents administratifs, qui ne présentent qu'une facette de la réalité.

S'il avait été prévu un service social au sein de la MOI, il s'agit de voir dans les faits s'il a fonctionné et quelles missions il a remplies. Bien qu'il ne faille pas nier le contexte de ces années qui n'avait pas facilité l'application de certaines mesures, nous verrons en abordant la vie et l'organisation dans les camps que la réalité ne se réduisait pas à une interprétation des textes. Qu'elle était soumise à des aléas et paramètres multiples. Parmi ceux-là, le rôle de l'encadrement dans les camps revêt une importance particulière. Ce furent les cadres qui dans les compagnies de travailleurs appliquaient les directives, avec une certaine marge de manoeuvre qui leur conférait un poids important dans le déroulement du séjour des ONS en France.

I-B Le personnel d'encadrement

Presque 20 000 travailleurs indochinois débarquèrent fin 1939-début 1940 en France avec un encadrement limité et composé en majorité d'Indochinois qui occupaient le bas de la hiérarchie de cet encadrement.

I-B-1 Le personnel indochinois

Les Indochinois requis volontaires et possédant au moins le niveau du certificat d'études ont eu dès leur enrôlement des postes de cadres. Surveillant un groupe de 20 à 30 ONS, ils constituèrent le niveau premier de l'encadrement dans la colonie même, durant la traversée et à l'arrivée des contingents en France. Il semble toutefois que le nombre des diplômés des écoles franco-indochinoises n'eut pas été suffisant pour que chaque surveillant puissent remplir la tâche d'interprétariat. Ainsi, parmi les cadres indigènes, on distinguait les surveillants des groupes et des interprètes qui pouvaient être rattachés à l'administration centrale du camp. Des

distinctions étaient ainsi introduites à l'intérieur des agents de l'encadrement qui correspondaient selon Pierre Angeli à des distinctions d'origine sociale entre "mandarins" et "nha-quê". Selon lui, les premiers "évolués, élégants, extérieurement européanisés" se distinguaient "*par leur connaissance du français, leur diplôme scolaire, et la différence de leur allure générale et de leur mode de vie avec ceux des travailleurs(...). Intermédiaires obligatoires, ils étaient tantôt des auxiliaires précieux, tantôt de redoutables et discrets adversaires*". C'étaient les interprètes ou les surveillants "supérieurs" à distinguer des "*simples surveillants, d'origine" nha-quê" et restés extrêmement proches des travailleurs parmi lesquels ils avaient été pris (...). Par leur nomination, ils devenaient des notables et c'est pour cette raison que la cassation était considérée par tous comme la punition la plus sévère*"(7). Interprètes ou simples surveillants, le maintien de la discipline et du bon fonctionnement dans les camps dépendaient en grande partie de ces hommes. L'administration le savait fort bien et leur accordait un traitement de faveur et des avantages matériels : les interprètes et les surveillants furent souvent détachés dans les bureaux ou dispensés de travail dans les usines. Ils percevaient un salaire nettement supérieur à celui des travailleurs et connaissaient une politique de promotion sociale, d'avancement qui s'inscrivait dans une stratégie de hiérarchisation extrême des cadres. Pour asseoir la politique d'avancement afin de récompenser les cadres loyaux, les grades avaient été multipliés au fil des jours. Outre que les ONS aient été divisés en travailleurs de première classe et de seconde classe, l'encadrement indochinois était hiérarchisé en dix grades. A chaque échelon correspondait une allocation journalière spécifique. En 1943, elle variait selon cette échelle (8) :

Surveillant	3,50 F
Surveillant première classe	4 F
Surveillant major	5 F
Surveillant major principal	6 F
Interprète stagiaire	8 F
Interprète	10 F
Interprète major	15 F
Interprète major en chef	16,50 F
Interprète major principal	18 F
Interprète major hors-classes	20 F

L'avancement était fondé essentiellement sur le mérite. Il était dans la limite des moyens financiers, accordé selon le bon vouloir des responsables des camps. Si la devise "diviser pour mieux régner", a inspiré en partie cette politique, on peut dire qu'elle avait porté (pendant un certain temps du moins ses fruits). M. D.V.L. garde un mauvais souvenir des gradés : *"la solidarité n'était pas(...) effective entre nous, la plupart des interprètes étaient des "lèches bottes". Il y avait beaucoup de grades qui divisaient les travailleurs et les cadres en plusieurs catégories (...). Tout le monde voulait gagner un maximum. La plupart des cadres et des interprètes faisaient tout pour monter de grade, ils flattaient les cadres français, ils lavaient les vêtements, portaient l'eau à leurs supérieurs..."* (cf annexe 1)

Ce procédé utilisé par l'administration MOI est somme toute classique. Aux yeux des cadres et administrateurs français, son efficacité semblait être garantie par la vision qu'ils avaient de la psychologie des Indochinois. Dans un ouvrage rédigé à l'occasion de l'Exposition Coloniale de Paris en 1931 on pouvait lire cette idée ô combien répandue : *"... bien que l'orgueil et la vanité jouent un rôle important chez le noir, ces sentiments semblent encore plus développés chez le jaune, qui sait parfaitement qu'il est intelligent et se rend compte de la valeur des services qu'il peut rendre(...) Issu d'une société férue de hiérarchie(...) l'Indochinois a le goût et le respect des grades, des galons, des décorations..."*(9). La MOI qui comptait dans ses rangs de nombreux administrateurs de colonies, avait-elle voulu appliquer aux Indochinois en France la recette tirée de la Grande Guerre et de l'expérience de l'administration coloniale dans l'Union ? Si la majorité des cadres indochinois acceptaient cette logique, une poignée de ceux-là garda une attitude relevant de la solidarité communautaire face au pouvoir détenu par les cadres français. Malgré la politique qui concéda aux indigènes la possibilité d'avancer dans la hiérarchie de l'organisation des travailleurs requis, les gradés et les cadres indigènes étaient écartés des centres réels de décision. Même les plus hauts gradés indochinois n'y participaient pas. A peine jouaient-ils un rôle de conseiller. Dans l'ensemble, ils furent réduits à n'être qu'une courroie de transmission des directives issues d'un commandement réservé à la caste européenne. A la Libération, la représentativité réelle des Indochinois dans les instances de décision de la MOI posa problème au sein des camps et constitua une des bases du mouvement revendicatif des requis.

I-B-2 Le personnel français

L'instruction de 1934 prévoyait le recrutement du personnel européen parmi les fonctionnaires retraités, les fonctionnaires et les colons des pays d'Outre-Mer, les anciens militaires ayant servi dans les troupes indigènes coloniales et les anciens

fonctionnaires ayant servi dans les pays d'Outre-Mer. A leur demande, ils étaient mis par leur ministère respectif (ministère des colonies au ministère de la guerre) à la disposition du Département du Travail pour encadrer les travailleurs coloniaux. Après la défaite et la démobilisation, ils formèrent d'une part les agents contractuels temporaires de la MOI et de l'autre les fonctionnaires détachés à la MOI. Les premiers recrutés en 1939 "*à un moment où la mobilisation rendait difficile toute sélection sérieuse*"(10) n'avaient pas le statut de fonctionnaires et leur solde étaient inférieures à celle des administrateurs. A ceux-ci "*est venue s'ajouter à partir de novembre 1942 un certain nombre d'officiers et de sous-officiers démobilisés*". Les fonctionnaires comprenaient "*surtout des élèves -administrateurs et des Elèves de l'Ecole Coloniale versés à la MOI pour éviter leur départ en Allemagne*"(10). Il y eut aussi des administrateurs, en congé en France lorsque les communications avec l'Indochine avaient été suspendues- "*une série d'accords interministériels leur permit <en 1943> d'être affectés à l'encadrement des Indochinois au titre du STO...*"(11). Il faut également ajouter à ce personnel d'encadrement des médecins contractuels affectés à la MOI par voie de détachement. Il s'agissait surtout des médecins des Troupes Coloniales. P.Angeli avait dressé un tableau de la hiérarchie des cadres européens reproduit ci-dessous et qui montre que les grades étaient bien moins nombreux que dans la hiérarchie des cadres indochinois (12) :

Dénomination des différents grades	Fonction
Agent général	Commandant de la base principale-adjoint du Chef de Service.
Agent supérieur	Commandant de Légion Chef de Service des P.C.
Agent Principal	Commandant de groupement ou Chef de Section des P.C.
Agent	Commandant de Compagnie
Sous-agent	Comptables, services généraux des Cies etc...

Les administrateurs et élèves-administrateurs semblaient dotés d'une formation plus adéquate pour encadrer les travailleurs indochinois, grâce à une plus grande connaissance de ces derniers : "*Ils observaient une attitude digne et réservée. Ils relèvent le niveau de l'Institution MOI où les gens manquaient d'expérience vis à*

vis des Indigènes" (13). Leur "expérience" ne se réduisait dans les faits qu'à une connaissance théorique? En effet, les administrateurs de la MOI étaient, dans leur grande majorité, issus directement des écoles, leur affectation à la MOI constituait leur première expérience au contact des indigènes des colonies. Ainsi, des administrateurs Adjointes de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM) furent envoyés à la MOI en février et en juillet 1943 dès la sortie de leur Ecole, car contraints à rester en France du fait de la guerre (14).

La tranche d'âge à laquelle ils correspondaient confirme cette thèse. Pierre Angeli avait dressé un tableau de répartition par âge des commandants et adjoints de commandants des compagnies en 1944 (14). Sur 50 administrateurs qui occupaient ces postes, 47 appartenaient à la tranche des 20-39 ans. La moyenne d'âge des agents de compagnie était finalement basse mais relevée toutefois par la présence des agents de la MOI dont 9 avaient plus de 60 ans et 27 entre 50 et 59. Sur l'ensemble des agents (120 au total) les fonctionnaires coloniaux étaient légèrement plus nombreux que les agents de la MOI. Au total, le personnel d'encadrement ne comportait que quelques cadres ayant acquis une expérience en Indochine : de rares fonctionnaires coloniaux retraités ou venus de la colonie avec les requis, la métropole avait besoin de travailleurs coloniaux mais ne pouvait se permettre d'ôter à la colonie trop d'agents français indispensables au bon maintien de sa puissance. Henry Marc par exemple, détaché de l'Indochine pour la durée de la présence des ONS en France était venu "volontairement" se mettre au service de la métropole sur l'insistance de sa majesté du Roi d'Annam et du Résident Supérieur Graffeuil (15). L'encadrement comptait ainsi des responsables importants comme en témoigne le portrait de Henry Marc dépeint par lui-même : *"ma grande connaissance des Annamites avec lesquels j'ai vécu toute ma vie coloniale ; créateur de centres de colonisation dans la baie de Cam Ranh, membre de la chambre de commerce et d'Agriculture de l'Annam durant 20 ans ; chevalier de la légion d'Honneur à ces divers titres depuis 10 ans ; j'ai l'impression que je puis rendre de réels services dans une légion ; là je pourrai en effet, exercer tout mon activité et donner ma mesure en effectuant tous les contrôles en veillant à l'exécution de toutes les directives qui ne seraient données ; et, surtout, en renseignant l'autorité sur les conditions "morales, physiques" de l'emploi de ces travailleurs..."* (16).

Connaissant ou bien peu les sujets qu'ils avaient à encadrer, le bilan de l'encadrement des compagnies d'ONS au lendemain de la libération fut lourd d'accusations vis à vis des cadres, rappelons que ceux-ci n'avaient pas été "bousculés" par la défaite et les années du régime Vichyssois, quelques agents d'encadrement partis s'étaient retrouvés dans la résistance. Ils furent rares tout

comme ceux qui sont restés dans les camps travaillant étroitement avec la résistance. La plupart restèrent à la tête de leur compagnie, sous les directives de Vichy, *"pour maintenir l'ordre"* et *"ne pas laisser tomber leurs hommes"*. En fait certains n'hésitèrent pas à afficher *"des sentiments collaborationnistes"* (17). Pendant la guerre, l'administration des camps semblait jouir d'une grande part de liberté locale (il n'existe pas dans les archives de rapports du service de l'Inspection de la MOI qui se multiplièrent en revanche à partir de 1944) les préoccupations étaient sans doute ailleurs ce qui laissait les travailleurs indochinois sous l'arbitraire des commandants et adjoints des camps où de très nombreux abus furent relevés, aussi bien dans les témoignages des ex-ONS que dans les rapports officiels de la MOI. Les termes de la conférence de presse tenus par l'Intendant Fataccini, directeur des travailleurs indochinois à la Libération témoignent de ce bilan désastreux : *"quatre vingt agents, environ, firent l'objet de mesures de licenciements, il faut y ajouter, en nombre au moins égal, ceux qui, pas très sûrs d'eux-mêmes, démissionnèrent spontanément. Finalement, très peu nombreux sont ceux qui, ayant appartenu à l'ancienne MOI, demeurèrent en fonctions..."*(18). L'objet de ces démissions et licenciements relevait-il d'une volonté d'épuration politique des hommes qui avaient servi Vichy et facilité l'utilisation de la main-d'oeuvre indochinoise au service de l'économie allemande ou d'un souci de réformer l'administration des camps estimée abusive et corrompue ? Sans doute les deux. L'Intendant Fataccini estimait en effet que *"ce brassage profond du personnel d'encadrement allait insuffler dans le commandement un esprit nouveau , plus ouvert, plus large, propre à faciliter les réformes qui s'avéraient nécessaires"* (18). Les abus des agents sur les encadrés et leur corruption étaient bien fondés. Les témoignages d'ONS font état d'un encadrement méprisant, brutal, du détournement des fonds et des stocks des magasins des compagnies par les agents qui les revendaient au marché noir, les donnaient à leur famille... Tous les rapports présentés pour le gouvernement provisoire de la République mettaient l'accent sur les défauts de l'administration des camps qui fut dès le début *"viciée par l'insuffisance de sélection dans le recrutement(...) des agents contractuels d'encadrement"*(19). Un rapport d'un inspecteur du ministère des Colonies va même beaucoup plus loin dans la suspicion de ces cadres et envisageait la création d'une *"commission d'épuration chargée d'opérer dans les légions, qui doit, outre examiner les agents européens et proposer des sanctions, avoir également pour mission de transmettre à l'autorité judiciaire le cas des individus dont l'enquête aura révélée qu'ils tombent, pour des infractions graves, sous le coup de la loi pénale (violences, assassinat, dénonciations calomnieuses, etc..."*(20). Ce type de rapports relatifs à l'encadrement des ONS commença à se multiplier à partir de 1944. Nous n'en trouvons pas avant cette date. A moins qu'ils fussent perdus, détruits ou égarés, cela montre le peu de considération portée au traitement des

travailleurs indochinois et ceci dès leur arrivée en France.

I - C. L'arrivée à Marseille : Une organisation à caractère militaire

Les travailleurs requis sont arrivés groupés suivant leur origine provinciale. La totalité a débarqué à Marseille et fut accueillie dans des camps baptisés "Dông Phap" et "Joffre" installés à la prison des Baumettes de Marseille récemment construite. Les travailleurs ne restèrent dans le cadre inconfortable et inhospitalier que peu de temps, au cours duquel on procéda à leur visite médicale, à la distribution d'un trousseau, à leur immatriculation. Cette dernière était composée de plusieurs lettres. Elle commençait pour tous par un "Z" qui désignait les requis d'Indochine. P. Angeli pensait que c'était "sans doute pour rappeler la forme du pays" (21). Les lettres qui venaient ensuite désignaient le pays d'origine :

ZA : Annam
ZC : Cochinchine
ZT : Tonkin

Les dernières lettres indiquaient enfin la province. Un requis originaire de Ky Nam au Tonkin était donc immatriculé ZTK. Ces trois lettres étaient suivies d'un numéro qui permettait de le reconnaître suivant son ordre d'arrivée à Marseille. L'immatriculation était ainsi un état civil. Une photo et les empreintes digitales du travailleur étaient ensuite portées sur deux pièces : "*la fiche individuelle dont le double est envoyé à la section d'Etat civil d'immatriculation des travailleurs coloniaux à Paris et l'original conservé à Marseille et le livret*" que l'ONS gardait avec lui (22). Ces formalités étaient accomplies à la base de débarquement de Marseille, partie intégrante du service de la MOI "*chargée de recevoir les travailleurs indigènes à leur arrivée en France, de les suivre pendant la durée de leur séjour et de les rapatrier*" (article 2 du décret du 9 septembre 1939).

Une fois les formalités médicales et administratives accomplies, les travailleurs indochinois bien que requis civils furent organisés sur un mode militaire : "*le service de la MOI est dirigé par un chef de service et comprend notamment (...) des unités de travailleurs qui sont : la compagnie et la légion. Ces unités sont constituées et leurs effectifs fixés selon les conditions d'emploi des travailleurs. Toutefois, la compagnie ne doit pas, en principe, comprendre moins de 200 travailleurs, et la légion moins de 2000...*" (article 2 du décret du 9 septembre 1939). Dans les faits, les termes du décret furent à peu près respectés, les compagnies comprirent pour leur majorité entre 200 et 300 hommes (excepté

quelques cas : 15^e Cie : 130 hommes, 42^e Cie : 100 hommes). Cependant les compagnies et les légions n'avaient pas été constituées seulement en fonction des "conditions d'emploi des travailleurs". Leur constitution prenait également en compte l'origine des requis qu'on essayait de regrouper suivant leur provenance géographique. Ainsi sur 73 compagnies fondées, 446 furent composées de travailleurs originaires d'un seul Huyên (23) de province et à l'intérieur de ces compagnies, subdivisées en "groupes" les hommes furent réunis par canton et par village. Selon Pierre Angeli *"la politique française a été, pendant tout leur séjour dans la métropole, de maintenir cette cohésion "villageoise" dans les compagnies"*. S'agissait-il, en fait, d'une volonté délibérée pour alléger le poids de la nostalgie des travailleurs ou plus simplement d'une mesure adaptée aux circonstances ? En effet, les travailleurs arrivés devaient être immédiatement affectés aux usines, or ils étaient arrivés à des dates successives et groupés dès leur départ par province.

L'organisation des requis par origine géographique répondait de fait à des raisons d'ordre pratique. Par ailleurs, regrouper les hommes d'une même province et d'un même district facilite sans doute les rapatriements ultérieurs. Les premiers arrivés formèrent les premières compagnies et ainsi de suite jusqu'à la dernière compagnie : la 73^e constituée en juin 1940, à laquelle il faut ajouter une compagnie disciplinaire : la 75^e. La compagnie était ainsi l'unité de base des travailleurs encadrés. A sa direction, un commandant de compagnie, assisté d'adjoints et d'agents européens (en principe 1 pour 50 travailleurs) et de cadres indochinois (en principe 1 pour 20 travailleurs). Chaque compagnie était subdivisée en groupes d'une vingtaine d'hommes sous la surveillance d'un Indochinois. Pour des raisons d'emploi de la main-d'oeuvre, des groupes pouvaient être temporairement prélevés à la compagnie : ce furent des "détachement ou groupements temporaires" de travailleurs indochinois. L'administration de la compagnie reposait sur le commandant de la compagnie qui *"veille à l'application des instructions règlement et circulaires, à l'exécution des clauses insérées dans le contrat de travail"* (24). Il devait rester en relation étroite avec le commandant de légion qui administrait la légion composée, en principe, de 5 à 19 compagnies. Le commandant était assisté d'agents européens, formant ses adjoints et/ou répartis dans divers services correspondants à ceux du service central de la MOI (section du personnel, service des oeuvres sociales, service médical...). Les services fonctionnaient également avec des agents indochinois détachés de leur compagnie au bureau de la légion. Ils pouvaient être interprètes, comptables, plantons, téléphonistes. Ce fut le cas notamment de Monsieur N.D.N., interprète et qui occupa en 1944 le poste de standardiste dans sa légion (cf annexe 3). C'était un privilège qui permettait d'échapper au travail et aux dures conditions de vie dans les compagnies, et de nombreux cadres indochinois cherchaient à y accéder.

"Outre la base principale de Marseille qui eut à administrer directement une quinzaine de compagnies, par l'intermédiaire de sa "subdivision indochinoise", qui avait toutes les attributions d'une légion, trois légions de travailleurs indochinois furent créées auxquelles s'ajouta en 1940 une 4^e qui fut établie à Toulouse(...) La subdivision indochinoise de la Base de Marseille fut transformée en une 5^e légion entre 1942 et 1944" (25). Les légions avaient leur PC dans les villes des régions où le plus grand nombre de compagnies étaient employées. Ils changèrent souvent de lieu, comme le montre le tableau ci-dessous inspiré de celui qu'avait dressé Pierre Angeli.

Légions	Stationnements successifs du PC	Effectifs en 1946	
		Nombre de compagnies	Nombre d'hommes
1 ^{ère} Légion	Toulouse -Agde - Lodève - Décines	8	1 940
2 ^{ème} Légion	Bordeaux (1939/40) - Bergerac (40-46)	14	2 450
3 ^{ème} Légion	Sorgues (39-45) - Grenoble (45-46)	6	1 200
4 ^{ème} Légion	Toulouse (créée en 40)	12	2 230
Base de commandement- « subdivision indochinoise »	Marseille	15 + un détachement d'Oran	3 000
Total		65 + un détachement d'Oran	10820

Ce tableau relate la situation en 1946, date à laquelle des rapatriements ont déjà eu lieu, ce qui explique la diminution du nombre d'hommes et de compagnies. La légion était le poste de commandement des compagnies qui lui étaient rattachées et l'intermédiaire entre elles et le service central de la MOI. Les différents services de ce dernier avaient leurs antennes régionales au sein de chaque légion mais toutes les informations, et transactions diverses transitaient par le commandant de légion.

Cette administration verticale centralisée laissait néanmoins aux commandants de légion une part d'autonomie importante, ceci particulièrement durant la période de la guerre où leur pouvoir s'exerçait avec une grande liberté en raison de l'inexistence du rôle qu'auraient dû jouer les services d'inspection prévu par la réglementation. Une administration centralisée donc qui était aussi fermée sur elle-même dans les instances locales et régionales. Pierre Angeli a pu déplorer le caractère étanche de cette organisation : "... *le commandant de légion n'avait pour ainsi dire aucun rapport avec l'autorité civile (préfet, inspection du travail) et militaires (commandant de région) en dépit des dispositions précises de l'instruction de 1934...*" (26). Régionalement et localement tout du moins, le monde de la MOI était ainsi un monde particulier, sans ingérence extérieure dans ses affaires : des travailleurs requis civils étrangers à la société civile, un encadrement non soumis aux autorités militaires ; bref une organisation et une administration à bien des égards particulières.

Au lendemain de la guerre, cette situation comme la question du statut des travailleurs se révéla être un problème épineux à résoudre pour le gouvernement français. Les autorités militaires le reconnurent et dans une étude faite par le SHAT en mai 1956 et transmis au 1er bureau de l'EMA, on peut lire que "*les ouvriers des compagnies <constituent> un "personnel hybride" mi-partie militaire et civile, dont la détermination du statut n'a pas cessé de soulever des difficultés*" (27).

Pour l'heure, les travailleurs regroupés en compagnies furent dirigés sur leur lieu d'emploi avec leurs cadres. En remplacement des ouvriers partis au front, ils furent disséminés à travers la France dans les usines de guerre.

Tableau : Affectation des Travailleurs à leur arrivée en France (28)

Secteur d'activité	Département	Compagnies(n°)	Effectif
		(chiffres approximatif)	
POUDRERIE	Seine Inférieure	35	323
	Ile et vilaine	68	84
	Loir et Cher	36,56,67,72	769
	Indre et Loire	37,38,54	670
	Cher	45,44,50,52	
		53,55,61,66	1 797
	Charente	22,25,31,32	

		33,34,46,48	1 798	
	Dordogne	14,15,16,17		
		18,19,51	1 634	
	Gironde	3,4,7,8,9		
		27,28,40,42	2 327	
	Vaucluse	12,13,30,41,71	1 490	
	Haute Garonne	1,2,5,6	1 332	
	Basse Pyrenées	10	197	
	Bouche du Rhône	23,24,73	695	
		cie de base		

Total			13 116	

ARSENAL	Morbihan	21	225	
	Yonne	43	398	
	Loire	58,59,60,64	875	

Total			1 398	

CONSTRUCTION	Loire inférieure	11		196
NAVALE	Var	41	299	

Total			495	

USINE DE	Allier	70		
GUERRE	Ain	26,29	451	
	Tarn et Garonne	20,65	493	
	Ariège	37	220	

Total			1 164	

ATELIER DE	Yonne	49		288
CHARGEMENT	Puy de Dôme		39	232
	Loire	63	250	

Total			770	

En juin 1940, les requis indochinois étaient donc au travail pour contribuer à l'effort de guerre de la métropole.

CHAPITRE II

LES INDOCHINOIS CONFRONTES AU MONDE INDUSTRIEL

II- A. Statut et mode de rémunération des travailleurs indochinois

Juridiquement, les travailleurs de la MOI étaient des requis civils, constituant pour le temps de guerre des unités de main-d'oeuvre d'Ouvriers Non Spécialisés (ONS) encadrés. Ils pouvaient être employés dans les territoires, soit isolément, soit dans les administrations ou services publics, soit dans les établissements et services privés, soit pour les besoins de la défense passive. Ils étaient soumis à un régime mi-militaire, mi-civil. Leurs conditions d'emploi et de rémunération avaient été fixées, complétées et modifiées par des dispositions arrêtées dans les cahiers des charges. Du 2 décembre 1939 au 25 octobre 1944, six cahiers des charges avaient été rédigés (les cinq premiers par le ministère du travail et le dernier par celui des colonies) fixant la réglementation à laquelle les employeurs des travailleurs coloniaux requis devaient se plier (1). Pierre Angeli a traité cette question relative à la réglementation du travail de manière très exhaustive (2). Nous ne retiendrons ici que les principales dispositions de celle-ci.

Les entreprises privées et les services publics pouvaient employer les travailleurs indochinois après avoir accepté les clauses et les conditions du cahier des charges et signé un contrat de travail. Les travailleurs étaient requis initialement pour les besoins de la Défense Nationale. Or, la réglementation permettait leur emploi dans d'autres secteurs, notamment privés, et qui participaient, indirectement ou pas à l'effort de guerre. La politique initiale de réquisition fondée sur l'intérêt général de la nation en temps de guerre fut pervertie, dans les faits, par la mise à la disposition des requis au service des intérêts particuliers. Au service du secteur public ou des intérêts privés, le travailleur requis ne bénéficiait que de certains "droits" à égalité du travailleur français. Les horaires de travail des ouvriers indochinois étaient les mêmes que ceux de leurs homologues français. Ils permettaient le travail de nuit.

En revanche, le requis ne touchait pas directement son salaire. Il était versé par l'employeur à la MOI qui devait, en principe, assurer l'entretien complet du requis et lui donner une "solde". Le salaire versé était fixé d'un commun accord

entre l'employeur et la MOI. Il était, en général, plus bas que les salaires régionaux, officiellement accordés aux ouvriers européens, "*compte tenu du moindre rendement de la main-d'oeuvre indochinoise*" (3). Ce fut seulement à la Libération que leurs salaires furent alignés sur les tarifications régionales.

Les entreprises qui employaient les requis bénéficiaient d'un certain nombre d'avantages comme l'exonération des diverses indemnités sur les accidents du travail au terme de la loi du 9 avril 1898. Toutefois, l'employeur devait en principe verser à l'Etat une somme destinée à couvrir les risques d'accident. Jusqu'au rattachement de la MOI au Ministère des colonies, les employeurs étaient également exonérés du versement de la cotisation patronale pour les assurances sociales et du versement d'une somme dans le cadre du régime d'allocations familiales obligatoires (loi du 2 mars 1932). Il fut question de congés payés (comme pour tout travailleur au terme de la loi du 20 juin 1936). Ils furent réglés par la Direction des Travailleurs indochinois aux travailleurs. Elle mit sur pied des camps de repos destinés à accueillir temporairement les travailleurs qui restaient ainsi encadrés durant leurs "congés" (ceux-ci eurent peu de succès). Le dernier cahier des charges de 1944 maintenait toutes ces exonérations à l'endroit des travailleurs au profit des employeurs. Il les obligea cependant à verser une redevance forfaitaire de 25 % du montant brut des salaires, primes et heures supplémentaires à la MOI, destinée à couvrir les charges sociales.

Ces avantages d'ordre financier, accordés à l'employeur, n'étaient donc pas négligeables. Ce dernier avait, toutefois, à sa charge le transport des travailleurs lorsque ceux-ci se trouvaient éloignés de leur lieu de travail. Lorsque le cantonnement était excessivement éloigné, il devait également loger les requis. Pour cela, il obtenait une prime forfaitaire de logement accordée par l'Etat. Dans les faits, la MOI s'arrangeait pour que les travailleurs fussent logés à proximité de leur lieu de travail où ils pouvaient se rendre à pied (ils effectuaient parfois plusieurs kilomètres comme ceux qui furent employés à Bergerac et logés à Creysse). Le logement comme l'habillement, la nourriture et le service médical était, dans les faits, entièrement à la charge de la MOI, dont le budget était alimenté quasi-exclusivement par les retenus sur les salaires des ONS. Organisme civil, la MOI fonctionnait plus comme un service économique à la recherche de moyens financiers pour équilibrer au maximum son budget que comme un service gérant un budget de type service public.

Le salaire payé par les employeurs variait en importance suivant l'entreprise mais aussi par rapport à un seuil de rendement que devait fournir l'ONS. Après prélèvement, la MOI versait une maigre partie de son salaire au requis comme une

"solde". Cette "solde" en partie fixé variait suivant les travailleurs. Elle comprenait une prime de rendement. Cette prime existait, par exemple, dans le secteur du travail forestier (la coupe de bois) ou dans le travail d'extraction de la tourbe. Les travailleurs se voyaient également payer une partie de leurs heures supplémentaires. Outre ces rémunérations liées directement à leur travail et excessivement variables, les requis percevaient une allocation journalière et un pécule. Rappelons que parmi ces allocations était prise en compte l'indemnité versée, en principe, à la famille restée au pays jusqu'au jour du retour du travailleur. L'allocation journalière variait selon l'échelle de la hiérarchie des requis. La majorité d'entre eux (travailleurs) était divisée en travailleurs de 1^{ère} classe et travailleurs de seconde classe et touchaient respectivement 1,25 F et 1 F par jour (4). Cette distinction était fondée sur l'aptitude à exercer des travaux plus ou moins qualifiés. On ne parlait pas pour autant d'ouvriers spécialisés ou qualifiés : l'ensemble des travailleurs demeurèrent des ONS. Les cadres, suivant leur grade, recevaient une indemnité journalière beaucoup plus importante qui allait de 3,50 F pour le surveillant à 20 F pour l'interprète major hors classe (voir chapitre I : le personnel indochinois). Certains d'entre eux furent détachés dans des services administratifs à divers échelons du service MOI. Il s'agissait surtout des plus hauts gradés, les autres restaient avec les travailleurs et les accompagnaient au travail. Ils étaient surveillants de leur équipe au sein de l'entreprise et dispensés à ce titre du travail mais rémunérés toutefois par l'employeur. On ne sait pas si leur salaire était beaucoup plus élevé que celui des travailleurs et justifiait ainsi les écarts que l'on constate dans l'échelle des allocations journalières. Des améliorations au niveau des rémunérations virent le jour après 1944 et rapprochèrent les travailleurs indochinois économiquement et statutairement de leurs homologues français. Ils perçurent non plus une sorte "d'argent de poche" mais 50 % de leur salaire net et furent classés selon la terminologie du code du travail en vigueur (OS, ouvriers classés, manoeuvres spécialisés, manoeuvres ordinaires).

Dans les "avantages pécuniers" figurait enfin le pécule. Prélevé sur le salaire et proportionnel au temps passé en France (0,50 F puis 2 F/jour) il était versé sur le "compte-dépôt-piastre" et devait être touché par le travailleur à son retour au pays. Nous ignorons si cela fut réalisé, les travailleurs restés en France n'ont en tout cas pas reçu cet argent.

Il est difficile d'avoir un ordre d'idée sur ce que les travailleurs indochinois avaient réellement apporté et reçu dans le budget total de la MOI. Aucun document relatif à cette question ne figure dans les archives consultées. Si le travailleur touchait environ entre 30 F et 38 F par mois au titre de l'allocation journalière, on ignore le montant exact des salaires qui leur étaient versés. Un rapport du ministère

des Colonies de 1944 relevait que l'employeur "*était tenu de verser suivant les travaux effectués entre 60 et 68 F...*" par mois (4). La MOI prélevait ainsi plus de la moitié du salaire des requis. Aucun document ne peut nous permettre de porter d'accusation sur l'utilisation par la MOI des bénéfices éventuels réalisés sur le dos des travailleurs. C'est l'étanchéité qui caractérisait le fonctionnement financier de la MOI : tous les prélèvements salariaux devaient être consacrés à l'entretien des travailleurs requis. De même, la MOI ne pouvait se permettre d'être un organisme déficitaire. Les travailleurs indochinois étaient venus contribuer à l'effort de guerre et non pas à le rendre encore plus lourd à porter. Nous trouvons nulle trace dans son budget de subventions provenant des ministères concernés (ministère du travail, ministères des colonies, ministère de la défense nationale) qui lui concédaient en revanche certaines aides matérielles (L'armée par exemple : mise à la disposition des bâtiments militaires pour le logement des travailleurs). Or, la MOI avait à sa charge tout les aspects de la vie matérielle et morale des ONS, ce qui pouvait représenter de lourdes dépenses. Son budget devant être équilibré, toute insuffisance de ressources financières devait être supportée par les ONS qui, nous le verrons, virent la dégradation de leur cadre de vie. Ceci entraîna aussi le disfonctionnement de certains services (ce fut le cas de celui de l'assistance sociale). Finalement, au cours de toutes ces années, l'administration MOI connut des rigueurs économiques et fit payer largement aux travailleurs le prix de cette austérité.

Ni les travailleurs ni l'Etat ne tirèrent beaucoup de bénéfices de cette expérience. En définitive, n'est-ce pas les entreprises privées qui en tirèrent les avantages les plus importants ?

La MOI dut également adapter son budget en fonction des périodes de non emploi. La défaite de 40 entraîna l'arrêt des usines de guerre et réduisit les ONS au chômage. Cela n'entraîna pas dans les prévisions initiales. L'administration fut donc amenée à préciser le statut et la rémunération des ONS en périodes de chômage. "*A partir de 1941, jusqu'en mars 1944, lorsque les travailleurs étaient astreints au chômage par le fait de l'employeur, celui-ci devait verser à l'Etat une indemnité forfaitaire qui passa de 1 F par jour et par travailleur en février 1941 à 16 F(...) à partir de décembre 1944.* ». A partir de mars 1944, l'employeur devait également verser « *75 % de la rémunération contractuelle en cas de retard dans le commencement du travail. Il devait verser la même somme en cas de chômage par son fait (...). Dans les deux cas, les travailleurs percevraient à titre d'indemnité de chômage les 25 % de la somme ainsi payée* " (6). En définitive, les travailleurs requis furent confrontés au travail du monde industriel dans des conditions en deçà des normes économiques et des garanties sociales acquises par les ouvriers

métropolitains. On ne peut mettre cela seulement sur le compte du régime vichyssois sous lequel les ouvriers français furent également durement traités, réprimés et victimes du STO. En 1944, le gouvernement français tenta d'améliorer le sort des travailleurs indochinois, leurs statuts et leurs conditions d'emploi reconnus injustes. Ces injustices étaient souvent interprétées comme le fait de Vichy et de ses hommes, alors que toute la réglementation avait commencé à s'élaborer en 1939 et que l'arrivée de Pétain au pouvoir n'avait pas marqué de rupture avec celle-ci. Que les travailleurs indochinois aient tenu, juridiquement et dans les faits, une place de travailleurs de seconde zone n'a en soi rien de très étonnant au regard de l'histoire de la main-d'oeuvre immigrée en France au XX^e siècle. Dans les années "glorieuses", l'Etat français avait également bien fait appel à des travailleurs immigrés dont il a organisé la venue qu'il a mis à la disposition des entreprises privées. Ces travailleurs constituèrent une main-d'oeuvre bon marché, "silencieuse", parfois sans garantie sociale. On pourra trouver cette comparaison quelque peu hasardeuse. Elle a certes ses limites : la période et le contexte général ne sont pas les mêmes. Cependant, l'expérience de l'utilisation de la main-d'oeuvre coloniale pendant la seconde guerre mondiale a pu constituer, tout comme celle de la Grande Guerre, une étape importante dans le processus du recours de l'économie française à la main-d'oeuvre coloniale et étrangère. Elle fut un des moments clés de l'expérimentation de l'emploi de travailleurs non qualifiés dans une industrie taylorisée où le rendement collectif prit le pas sur le rendement individuel. Les ONS indochinois ont-ils répondu à l'attente de leurs employeurs, à leurs exigences de productivité et de rendement ?

II - B. Les requis Indochinois au travail

Nous nous limiterons ici à la période des hostilités. La libération entraîna, en effet des changements dans l'emploi des travailleurs sur lesquels nous reviendrons dans la dernière partie. De 1939 à 1944, distinguons deux périodes essentielles : celle qui va de l'arrivée des premiers contingents -1939- jusqu'à la défaite de juin 1940 et celle qui part de cette date jusqu'à la Libération : soit la période avant l'occupation et celle de l'occupation.

II - B1. Fin 1939/Juin 1940 : une expérience traumatisante dans les usines de guerre

Au cours de ces mois, la totalité des requis fut affectée dans les usines qui travaillaient pour la Défense Nationale (cf chapitre I). Les ONS furent répartis dans

26 entreprises situées dans l'Ouest, le Centre et le Sud de la France : le Nord et l'Est étant le théâtre des opérations de la guerre. Les trois secteurs principaux d'affectation des travailleurs furent l'armement, la marine (secteur public) et l'industrie privée (Compagnie Française des métaux à Castelsarrasin , Compagnie Française des Produits Chimiques et Matières Colorantes à Saint Clair du Rhône...). La plus grosse partie des Indochinois fut employée dans l'armement. Dans ce secteur, on distinguait notamment les poudreries et les cartoucheries. Dans leur ensemble, les Indochinois furent des ONS, cependant un début de qualification s'opérait. Une note de l'EMA relevait que quatre-vingt huit ouvriers affectés aux cartoucheries étaient des "spécialistes" (7). Avaient-ils été employés en Indochine dans des industries similaires ? Leur cas correspondait en tout cas à une exception. Ils ne représentaient qu'une poignée d'hommes. La majorité travaillait dans les poudreries, c'est-à-dire plus de 13 000 requis soit presque 70 % des effectifs. La concentration de ces requis était très forte dans certaines poudreries : Bourges, Angoulême, Bergerac. Les effectifs étaient en revanche particulièrement faibles à Oissel (environ 300 hommes) et Rennes (moins de 100 hommes). Les recherches aux archives départementales de la Dordogne se sont révélées maigres quant aux renseignements relatifs au travail des requis à la poudrerie de Bergerac. Aucun document ne fait état des tâches précises qu'effectuaient les ouvriers indochinois. Certains rapports parlaient du travail de nitration (traitement chimique par l'acide nitrique) qui était particulièrement pénible et dangereux. Les conditions de travail furent dans l'ensemble extrêmement dures comme s'accordent à dire tous les témoins. M. D.V.L. s'en souvient : "*Quand nous étions dans les poudreries, nous travaillions huit heures pas jour ; on commençait à 9 heures du matin pour finir à 5 heures de l'après-midi. On pouvait aussi travailler de 5 heures jusqu'à 13 heures ou de 13 heures à 21 heures. Toutes les trois semaines une équipe sur deux obtenait huit heures de congé et l'autre devait la remplacer, c'est à dire qu'elle devait travailler seize heures de suite. Le travail était très dur.*" (cf annexe 1). M. Magne, qui habitait à Bergerac à cette époque nous raconte : "*Leur travail à la poudrerie était très dangereux, ils manipulaient la poudre explosive dans des conditions de protection nettement insuffisantes d'après ce que j'avais appris d'un ami qui travaillait dans cette usine de guerre. D'ailleurs, les Indochinois n'étaient utilisés que pour des travaux dangereux...*"(8). M. H.K.K. qui travaillait à l'Arsenal de Roanne se trouvait quelque peu "privilegié" par rapport à ses compatriotes employés dans les poudreries où le travail était le plus pénible et dangereux : les ouvriers étaient souvent brûlés aux mains, au visage, au corps au contact de la poudre explosive qu'ils maniaient. A l'Arsenal de Roanne, les requis étaient employés à la fabrication d'obus destinés aux poudreries (les ouvriers devaient les remplir de poudre explosive). M. H. K.K. se rappelle : "*Je travaillais sur des tours ; je tournais l'enveloppe des obus qu'on envoyait dans les poudreries. Les quatre*

compagnies à Roanne faisaient ça. On travaillait dix heures par jour. A huit heures du matin on se rassemblait dans le camps et on marchait au pas militaire jusqu'à l'arsenal. A midi, on avait une heure de pause. On travaillait tous les jours (...). A cette époque, la seule chose à laquelle on aspirait, c'était quitter le travail et se reposer ; on était tellement fatigué. Quand on entendait l'alerte à la bombe. On allait aux toilettes et on dormait assis..." (cf annexe 4).

Cette période a été vécue comme très dure par les témoins mais elle ne tient qu'une place réduite dans l'ensemble de leur récit. Elle fut, il est vrai, très courte : les derniers ONS arrivés ne travaillèrent qu'un mois dans les industries de guerre. C'est la raison pour laquelle nous avons peu de renseignements la concernant. Ce qui semble marquer les esprits, ce furent les horaires de travail (la journée de 8 ou 10 heures, les trois-huits...). Personne n'évoqua le problème de cadence ou des difficultés d'adaptation sinon de manière succincte comme l'avait fait M. H. K.K. : *"l'adaptation au travail était rapide. En un mois, on savait tous comment effectuer notre tâche"* à l'Arsenal (cf annexe 4). Le travail était expliqué par un cadre ou un ouvrier français au surveillant interprète d'un groupe qui l'expliquait, à son tour, à ses hommes. Est-ce la "faculté innée" d'adaptation des Indochinois qui expliquait l'absence de difficultés majeures de leur insertion au secteur industriel ? Ce que l'on peut dire en tout cas c'est que les travailleurs étaient affectés à des postes de travail aux gestes répétitifs qui ne nécessitaient pas de qualification, de capacité intellectuelle ou manuelle particulières.

Cela était le lot de la majorité des travailleurs. Pierre Angeli notait cependant que, dans certaines entreprises, des travailleurs avaient très vite acquis un début de spécialisation professionnelle comme "à la Compagnie Française des Métaux" de Castelsarrasin où, en mai 1940, les travailleurs indochinois étaient classés ainsi :

13 manoeuvres spécialisés "très bons"
108 manoeuvres spécialisés "bons"
111 manoeuvres simples "très bons"(9)

Si cette période de travail dans les usines de guerre a moins frappé les esprits c'est également sans doute parce qu'elle coïncidait à la période précédant la défaite et l'occupation, alors que les conditions de vie étaient encore supportables. Tous les anciens ONS remarquent que cette période était celle où ils étaient relativement bien nourris, avant la pénurie générale dans les camps qui rendait les conditions de travail très dures pour les ouvriers.

II - B2. Juin 40 : Une nouvelle affectation des travailleurs indochinois

Avec la guerre et les bombardements d'usines et l'arrêt des industries de guerre, la plupart des requis indochinois connurent une période d'arrêt de travail. Jusqu'à la libération, ils eurent plusieurs affectations dans diverses branches d'activité. Pierre Angeli y distingua, dans sa thèse, deux périodes dans l'emploi de ces travailleurs : la "période sylvestre" (septembre 1941/novembre 1942), où ils furent employés dans la coupe de bois, et la "période industrielle" (novembre 1942/1944) où ils furent de plus en plus affectés à des emplois dans les entreprises industrielles. Ce découpage qui se fondait sur la prise en compte de l'évolution globale de l'affectation de la main-d'oeuvre indochinoise correspondait à la césure de fin 1942 : le "tournant" de la guerre. La première partie de la période se caractérisait par la contribution de cette main-d'oeuvre à l'économie française : la seconde, avec l'invasion de la zone libre par l'armée allemande d'occupation, par une plus grande contribution de cette main-d'oeuvre à l'effort industriel de guerre de cette armée. La distinction des deux périodes accomplie par P. Angeli paraît pertinente. Notons toutefois que ces quatre années (1940-1944) ont été également marquées par le problème du sous-emploi latent des ONS.

a) De la défaite à l'invasion de la zone libre par l'armée allemande d'occupation

L'avancée de l'armée allemande, l'extension du théâtre d'opération sur le territoire français entraînent très vite l'arrêt des industries de guerre. M. N.D.N qui était affecté à la poudrerie de Rennes s'en souvient : *"En juin 1940, la poudrerie fut bombardée, elle arrêta de fonctionner. Puis les Allemands sont arrivés. Ils traitèrent mieux les Indochinois que les autres étrangers travaillant avec nous (...). Nous avons ensuite très vite rejoint le camp de Mazargues pas loin de Marseille"*. (cf annexe 3). M. H. K.K. se souvient aussi précisément de cet épisode (cf annexe 4). Il était à l'arsenal de Roanne : *"Un matin, en arrivant à l'usine, on a vu une circulaire, affichée sur la porte, signée du Colonel qui dirigeait l'Arsenal disant que "Nos troupes avaient gagné ». On a pensé que la France avait gagné, or à midi on nous a donné l'ordre de partir car les Allemands arrivaient... On s'est replié sur Lyon au camp de Vénissieux"*. Dans l'ensemble, les ouvriers indochinois participèrent à l'exode général qui caractérisa la débâcle de juin 40. On ignore si l'ordre de repli général a été ordonné par le service central de la MOI. Il semblerait que la désorganisation était telle et que l'avancée allemande était si rapide que toutes les décisions durent être prises par les commandements locaux. D'ailleurs,

quelques compagnies ont été prises au dépourvu et capturées par l'armée allemande. Elles durent rester sur place : c'est le cas notamment des compagnies affectées en Bretagne. Or l'armée allemande ne les avait pas retenues prisonnières et, pour la plupart, elles ont très vite rejoint l'ensemble des compagnies d'ONS repliées et cantonnées dans le Sud (surtout en Provence-Côte d'Azur : camps de Sorgues et de Marseille). Ceci résultait sans doute d'un accord entre les autorités françaises et l'armée d'occupation.

De rares compagnies restèrent en zone occupée et travaillèrent pour le compte des Allemands après un accord passé avec le Ministère du travail (ex : Arsenal de Lorient). Cependant, la quasi-totalité des travailleurs indochinois se trouva après l'armistice, en zone libre, regroupée autour de quatre villes principales : Agde (Hérault) Bergerac (Dordogne), Sorgues (Vaucluse) et Marseille (Bouches-du-Rhône) et connut une période d'inactivité. La MOI, dont le service central fut déplacé à Vichy (6, rue Sornin) était quelque peu plongée dans le désarroi avec la défaite de juin 40. Cette nouvelle situation ne justifiait plus la présence des travailleurs coloniaux requis venus contribuer à l'effort de guerre français. Le rapatriement s'imposait donc au gouvernement. La liaison maritime n'était pas encore interrompue avec l'Indochine et avait permis entre janvier et juillet 1941, le rapatriement de 4434 hommes à bord de 13 bateaux. Malgré de nombreux départs, la nécessité d'envoyer en Indochine des troupes pour résister aux attaques siamoises et le rapatriement parallèle des tirailleurs indochinois et malgaches limitaient la place accordée aux travailleurs de la MOI rentrés en Indochine par Gibraltar et le Cap. La priorité au rapatriement était accordée en premier aux malades et à ceux qui étaient arrivés en France par les premiers convois. Les 3900 hommes qui avaient constitué les 3 premiers contingents arrivés en France entre novembre et décembre 1939 étaient tous originaires du Tonkin. En supposant que les rapatriements de 1941 concernèrent les premiers arrivés, comme cela avait été décidé par la MOI, les Annamites restèrent largement majoritaires parmi les contingents d'ONS indochinois en France.

Aucune source ne peut aider à étudier les conditions réelles de ces rapatriements et le sort de ces premiers rapatriés. Seule une donnée fournie par Pierre Angeli indiquait 56 décès au cours de ceux-ci. Ils avaient sûrement pour origine des maladies contractées en France. Les rapatriements ont très vite cessé. *"Le dernier bateau pour l'Indochine partit en septembre 1941. A cette date, la tension entre Vichy et Londres devint aigüe et le blocus britannique empêcha tout passage"* (10). Au total, on ne peut rapatrier que moins du quart des requis indochinois. Fin 1940, ils étaient encore environ 14 200 présents en France, répartis en soixante compagnies que la MOI devait continuer à administrer. De plus, elle

dut aussi prendre en charge temporairement des tirailleurs indochinois bloqués en France. Ils formèrent après l'armistice les groupements de Militaires Indigènes Coloniaux Rapatriables (GMICR). Démobilisés, ils furent mis à la disposition du Ministère du Travail. Ils étaient encadrés exclusivement par un personnel militaire et recevaient un traitement différent des ONS, de par leur statut (11). Tirailleurs et ONS formèrent ainsi deux mondes distincts, même lorsque les premiers devinrent eux aussi assimilés à des "travailleurs". Nous nous en tiendrons ici à l'étude des seconds. Nous avons vu que sous Vichy et pendant l'occupation, le cadre d'organisation et le personnel d'encadrement des ONS se marquaient par la continuité. La vie et l'emploi des travailleurs se trouvèrent, en revanche, modifiés. Dans un premier temps, ils furent réduits au chômage. Les commandants des camps improvisaient des occupations pour leur éviter une "*inactivité dangereuse*". M. H. K.K., qui était au camp de Vénissieux, raconte que leur chef leur faisait ramasser des doryphores afin d'en débarrasser les champs (cf annexe 4).

Dans ce contexte, la MOI fut temporairement rattachée au Commissariat à la lutte contre le chômage créé le 11 octobre 1940 (12). A Vichy, un "comité d'Information Politique et Indigène" groupant les représentants des Ministres de la Guerre, du Travail et des Colonies s'efforçait de coordonner l'action gouvernementale en faveur des coloniaux en France (13). Le souci premier du gouvernement fut de trouver des emplois à ces hommes pour que "*tous les effectifs fussent mis au travail et que (...) les frais engagés par l'Etat et l'administration des Indochinois fussent entièrement amortis...*"(14). Le ralentissement et l'arrêt momentané des usines conduisirent les travailleurs, dans leur grande majorité, à être affectés dans le secteur d'activités "primaires" : agriculture et surtout travaux forestier, secteur où la France avait besoin de main-d'oeuvre. Le contexte de la guerre avait aggravé la pénurie alimentaire et énergétique (d'où le recours massif au bois, à l'extraction de tourbe pour le chauffage...) : le Reich avait une politique consistant à affamer la France (main-d'oeuvre manquante, réquisition...) et la collaboration de Vichy n'avait pas obtenu de l'occupant des avantages matériels. Ainsi, environ la moitié des ONS fut employée dans le secteur agricole, un tiers dans le secteur industriel et le restant dans les services publics, employés également pour des travaux de garnison. Les chiffres publiés par l'"Action", organe de collaboration qui paraissait en Indochine, concordaient avec ces données approximatives (15) :

Affectation de ONS au cours de l'été 1942

Travaux forestier et au charbon de bois	32 %
Agriculture - Rizières - Salines	15 %

Industries diverses	9 %
Service intérieur. Travaux de garnison	26 %

+ 300 travailleurs mis à la disposition des usines textiles de Lyon.

Ils étaient affectés indifféremment dans le secteur privé (usines textiles, entreprises de forestage) ou le secteur public.

Dans le secteur primaire, où ils étaient surtout utilisés pour la coupe du bois et l'extraction de la tourbe, il fallait avoir un certain rendement. C'était un secteur de "travail de force", souvent localisé dans des régions d'altitude (Isère ou Ariège par exemple). Les conditions de travail y étaient alors particulièrement dures pour ces travailleurs "peu robustes" et peu habitués aux climats des régions montagneuses. De plus, elles étaient aggravées par la sous-alimentation qui devint chronique à partir de l'armistice. Les besoins de main-d'oeuvre dans ce secteur s'accrurent avec le manque croissant de combustible. L'effectif d'ONS employé dans les forêts passa de 24 % en avril 1941 à 27 % en novembre 1941 et à 36 % en avril 1942 (16). D'autres travailleurs étaient employés dans le ramassage et la cueillette des fruits et des légumes, les moissons d'été et les vendanges (sud-ouest et midi de la France). Les conditions de travail furent ici moins pénibles que dans la coupe de bois. Il n'est pas très surprenant de constater que les travailleurs s'y adaptèrent mieux, étant pour la plupart d'origine paysanne. C'est en Camargue que les travailleurs de la 25^e compagnie trouvèrent un emploi le plus proche de leur culture d'origine. Ils furent, en effet, mis à profit dans l'expérience de la culture du riz ; *"250 hectares furent immédiatement mis en culture (...), la production annuelle de riz dépassa bientôt 10 000 tonnes et atteignit 12 500 tonnes sur 500 hectares ensemencés en 1945"* (17). Cette expérience s'était ainsi révélée fructueuse. Non loin de là, à Salin-de-Giraud, d'autres travailleurs connurent des conditions de travail extrêmement pénibles dans les salines. Certains témoins racontent que les ouvriers indochinois ayant des chaussures usées par le sel durent travailler pieds nus. Leurs pieds rongés par le sel, ils souffraient terriblement (cf annexe 1).

Nous avons peu de renseignements sur les travaux effectués par les requis dans les usines. Certains, notamment ceux qui étaient employés dans le textile dans la région lyonnaise, ont semble-t-il reçu un début de formation professionnelle. D'autres ont effectué des travaux d'équipements comme l'électrification de la voie ferrée Montauban-Cahors.

Ce qui frappe, c'est le nombre important des ONS employés dans les services intérieurs à des travaux de garnison (26 % des effectifs). Avant la défaite, la plupart des hommes travaillaient dans les usines de guerre. Comment expliquer, qu'après cette date, plus du quart des ONS ait été affecté dans les services intérieurs de la

MOI et les travaux de garnison dans les camps ? Les Indochinois ont-ils été sollicités pour combler une désaffectation du personnel français dans les services administratifs de la MOI et dans les divers services des camps ? Le personnel européen n'avait-il pas été renouvelé alors que, suite à juin 1940, on peut relever quelques cas d'abandons de postes ? Ceci resta en fait un phénomène extrêmement minoritaire. Il ne peut pas expliquer à lui seul l'accroissement numérique du personnel indochinois dans les services intérieurs et les travaux de garnison, d'autant plus que le travail dans ces secteurs fut allégé avec les rapatriements de 1941. La MOI a-t-elle été acculée à occuper les requis dans son propre corps pour leur éviter le chômage ? Il semble plus probable de penser qu'il s'agissait simplement de difficultés pour la MOI et le Ministère du travail de gérer cette main-d'oeuvre coloniale. Nous étions en effet, dans un contexte général de pénurie de main-d'oeuvre. Alors que pour les vendanges les viticulteurs de la Dordogne"(...) *avaient demandé 2000 <requis> en 1942, la MOI n'a pu en fournir que 1 011*" (18). Les explications que l'on peut avancer restent le problème de l'encadrement des travailleurs hors de leurs camps et le caractère peu mobile de cette main-d'oeuvre encadrée. Ainsi, si seulement 1 000 ouvriers avaient été affectés aux vendanges en Dordogne c'est parce qu'ils n'étaient guère plus nombreux dans cette région et que le transport d'ONS depuis Marseille était sans doute impossible. La MOI ne craignait-elle pas enfin une trop grande dispersion de ces travailleurs, ce qui aurait rendu leur contrôle plus difficile?

Pendant l'hiver 42/43, avec le tournant de la guerre et l'occupation totale de la France la main-d'oeuvre indochinoise connut de nouvelles affectations.

b) De l'hiver 1942 à la Libération : Retour des Indochinois dans les usines

Venus en France pour contribuer à l'effort de guerre de la métropole, les travailleurs indochinois retenus en France contribuèrent à partir de fin 42, de façon indirecte ou directe, à l'économie de guerre allemande. Les Allemands menacés par l'avance des alliés au Sud et à l'Est, occupèrent à partir de novembre 1942, toute la France. C'est la période d'aggravation des conditions de vie matérielle en France avec l'économie de guerre et l'institution du STO. Les Allemands opéraient en zone Sud un contrôle étroit sur l'industrie française et fournissaient les matières-premières aux usines (dont les poudreries) à condition que la production de celles-ci leur fut en priorité réservée. Les prélèvements de plus en plus considérables, la pression allemande toujours plus forte sur l'économie française (que ce soit de façon indirecte par le biais des entreprises françaises ou directe par l'organisation Todt qui entreprit de nombreux travaux dans les pays occupés par le Reich). Or, c'est précisément à ce moment que la pénurie de main-d'oeuvre fut aggravée avec un nombre croissant de Français contraints de partir travailler en Allemagne (STO).

C'est dans ce contexte que la MOI affecta de nouveau des travailleurs indochinois aux entreprises industrielles. A la date de mai 1943 un tableau de la répartition des travailleurs indochinois établi par l'armée allemande sur indication de Vichy et reproduit par Benjamin Stora nous indique leur nouvelle affectation (19) : 1 571 hommes furent employés au service intérieur et 1 244 déclarés malades et en incapacité de travailler. Restèrent 11 499 hommes affectés à divers secteurs agricoles et industriels, au service de l'économie française ou au service (direct ou indirect) des troupes allemandes d'occupation répartis comme suit :

Total	Directement pour les troupes all. d'occupation	Indirectement pour les troupes all. d'occupation	Pour française	l'économie
Troupes d'occupation organisation Todt Etat Français	1 281		785	2 066
Salines		459	197	656
Industrie élec- tro-mécaniques et chimiques		339	146	485
Usines Papier		543	233	776
Poudreries		2 313		2 313
Forêts		1 229	1 725	2 954

Agriculture		1 630	1 630
Travaux "intérêt publics": travaux bat., ouverture et entretien des routes coupes de bois		619	619
TOTAL	1 281	4 883	5 335
11 499			

Au total, plus de 6 000 ONS indochinois (soit 43 % de l'effectif global) ont travaillé directement ou indirectement pour les troupes allemandes d'occupation sans compter les tirailleurs indochinois employés dans l'organisation Todt, notamment dans la construction du mur de l'Atlantique. En janvier 1944, une dizaine de compagnies sont également envoyées sur la côte pour participer à cette construction. La plupart des compagnies restèrent dans la zone Sud, cinq d'entre elles ont toutefois été envoyées en zone Nord à Salbris, ceci pour la 1ère fois depuis juin 40, pour travailler pour les Allemands. La participation à l'effort de guerre allemand se traduisait par un retour plus massif des Indochinois dans le secteur industriel. L'évolution fut constatée par Pierre Angeli (20) :

Mai 41 : 3,5 % des travailleurs étaient dans ce secteur
 Nov 42 : 9,0 % des travailleurs étaient dans ce secteur
 Nov 43 : 25,5 % des travailleurs étaient dans ce secteur

Ils ont été essentiellement affectés dans des poudreries et des établissements d'industrie textile (ex : société des textiles "FRANCE RAYONNE" à Roanne). A la poudrerie de Bergerac, où des jeunes ouvriers ont été appelés pour partir pour l'Allemagne, la main-d'oeuvre fut compensée par les travailleurs indochinois qui constituèrent en mai 1943, environ 28 % des effectifs (21). Les ONS indochinois connurent à nouveau de dures conditions de travail au cours de cette période, aggravées par une sous-alimentation plus que jamais chronique et qui concernait l'ensemble de la population civile française. Ils ont toutefois été épargnés par les départs forcés pour l'Allemagne qui touchèrent de nombreux ouvriers français.

Nous n'en connaissons pas les raisons. Les Indochinois auraient pu constituer des contingents plus facilement expatriables car déjà organisés, encadrés et soumis à une discipline stricte. Or les hivers rigoureux depuis 1941, les carences alimentaires et les dures conditions de travail avaient déjà éclairci les rangs des travailleurs requis. Craignait-on que cette situation puisse empirer avec des conditions climatiques de vie et de travail encore plus rudes en Allemagne ?

Un rapport des renseignements généraux de juin 1943 signalait que *"les ordres de Vichy sont que les Indochinois ne doivent pas être envoyés en Allemagne mais (qu') il existe une propagande sournoise qui les incite à partir. Une centaine de travailleurs de la MOI ont déserté la région de Marseille et sont partis en Allemagne (...). Ils envoient des lettres enthousiastes à leurs camarades. En fait ces Indochinois ont en Allemagne un sort plus heureux, des salaires plus élevés et plus de distractions qu'en France dans les camps militaires ou la MOI »* (22). La portée de ces renseignements demeure limitée dans la mesure où on ignore leurs sources réelles et où ils apparaissent très flous : ils n'indiquent pas les auteurs de cette "propagande sournoise". Ils n'expliquent pas non plus la raison pour laquelle Vichy avait ordonné de ne pas envoyer les Indochinois en Allemagne. Ceci demeure une interrogation entière que ni les sources d'archives ni les témoignages n'ont pu aider à éclairer pour le moment. Qu'ils fussent au service de l'économie française ou de l'effort de guerre allemand, les travailleurs indochinois connurent au cours de ces quatre années de multiples expériences au contact de la société industrielle dont on peut esquisser un bilan.

II - C- Les expériences des ONS au contact de la société industrielle : un bilan nuancé

La majorité des travailleurs indochinois arrivés en France était d'origine paysanne, issue des régions rurales non dotées d'industries locales. Classés ouvriers non spécialisés, ils n'avaient eu, à priori, aucun contact avec la société industrielle, étrangers donc à ses outils de travail et à l'organisation d'une production taylorisée. Destinés à travailler dans les industries de guerre, ils ont également été amenés à remplacer une main-d'oeuvre déficiente dans le domaine agricole, un secteur loin de la pointe technologique et qui constituait un dépaysement et une exigence d'adaptation moindre en comparaison de celle demandée par les usines de guerre ou les industries chimiques. Le bilan que l'on peut dresser de cette période apparaît nuancé (mais non contradictoire) selon qu'il

était vu du côté de l'administration et des employeurs ou de celui des ONS. Dans l'ensemble, les premiers furent satisfaits du travail des ONS, tant dans le secteur industriel que dans le secteur agricole. Fin 1942, on pouvait lire un premier bilan paru en Indochine dans "l'Action" : *"Les travailleurs donnent entière satisfaction dans les diverses entreprises industrielles. De même pour les travailleurs agricoles parmi lesquels 2000 vendangeurs ont reçu des lettres de félicitations du Département de l'Agriculture* » (23) . Le même hebdomadaire écrivait que *"Les travailleurs occupés à l'électrification de la voie ferrée Montauban Cahors ont donné des résultats inattendus au niveau rendement et adaptation"* (24) . On peut émettre des réserves sur ce bilan qui pouvait, à l'image du journal, avoir un rôle propagandiste pour le régime de Vichy. Cependant d'autres documents officiels de l'inspection de la MOI, aussi bien sous l'occupation qu'au lendemain de la libération abondent dans ce sens. Un rapport de mission du 2 mai 1943 d'un administrateur des colonies sur les travailleurs employés à la société des textiles "FRANCE-ROYAUME" à Roanne relevait que *"cette société obtient un rendement toujours croissant de notre main-d'oeuvre, qu'elle encourage et dont elle retire les meilleurs avantages"* (25). En 1945 un ancien colon fit également un compte-rendu élogieux sur la main-d'oeuvre indochinoise : *"au point de vue technique, ils sont capables d'assurer des tâches très complexes et délicates, mieux que la moyenne des manoeuvres français(...). Avant juin 40, des équipes constituées uniquement d'Annamites étaient chargées, seules, d'ateliers délicats et dangereux dans les poudreries de l'Etat. Les ingénieurs chargés de ces services demandaient que de nouveaux travailleurs leur fussent affectés en remplacement de la main-d'oeuvre européenne"*(26). Pierre Angeli avait déjà fait remarquer qu'un début de spécialisation s'était opéré avec succès, il cita quelques exemples remarquables qui abondent dans le sens des jugements ci-dessus : *"dans les poudreries, les ouvriers indochinois obtinrent des résultats absolument surprenants dans les travaux d'adresse comme le bottelage des poudres en petits fagots. A Bergerac, le meilleur ajusteur de la poudrerie était un Annamite. Dans les usines d'aviation, ils se montrèrent particulièrement habiles dans la construction de l'infrastructure..."*(27). En définitive, après quelques années d'expérience, le bilan esquissé contredit celui opéré au début de la guerre où l'on déplorait le fait qu'aucune sélection n'ait pu avoir lieu au cours du recrutement qui avait offert à la France une masse de paysans illettrés et ignorants. Aussi la considération première qui guida l'emploi de ces requis reposait sur le postulat du rendement collectif : *"on savait fort bien qu'il était pratiquement impossible d'obtenir un rendement individuel analogue à celui des ouvriers européens et l'on se contentait d'affecter massivement cette main-d'oeuvre à des entreprises importantes pour en obtenir les meilleurs résultats totaux possibles"*(28).

Cette idée du rendement collectif fut peu à peu substituée par celle d'un rendement individuel que pouvait rendre possible une spécialisation professionnelle qui se réduisait pendant la guerre à un apprentissage sur le tas. Dès la fin de la guerre, la question de la formation professionnelle devint d'actualité (cf 3^e partie). En fait, dès 1942, il semble que sur la proposition du ministère des Colonies, *"l'Indochine avait fait connaître son désir de voir former trois ou quatre mille ouvriers qualifiés et donner une liste de 90 professions pour lesquelles il fallait former des ouvriers. Le reste, soit environ 10 000 travailleurs, devait revenir à la culture du riz"*(29). La formation professionnelle pouvait donc présenter une opportunité pour la politique de mise en valeur de la colonie et pour son décollage industriel, aidés par un retour d'ouvriers qualifiés de France.

Pour l'heure, cantonnons-nous aux premiers résultats donnés par les requis dans les entreprises où ils furent affectés. Monsieur H.K.K., employé à l'Arsenal de Roanne, se souvient que l'adaptation au travail fut très rapide pour l'ensemble des ouvriers Indochinois (cf annexe 4). Ce témoignage va dans le sens du bilan relativement positif de l'adaptation et du rendement de la main-d'oeuvre indochinoise esquissé ci-dessus à partir des rapports d'Inspecteurs du ministère des Colonies. Ce bilan se révélait cependant nuancé. Des notes des Renseignements Généraux du Var relevèrent que *"les Malgaches ont une meilleure volonté que les Indochinois, qui sont indolents et qui ont un rendement faible qui est celui d'un personnel inexpérimenté originaire des colonies..."*(30).

Ce qui semble acquis, c'est que les travailleurs indochinois ont fortement souffert de leurs conditions de travail au niveau des cadences et des horaires imposés par les rythmes industriels mais aussi par fait de contact avec des matières chimiques dangereuses. Un rapport du Ministère des colonies sur la MOI signalait *"une situation sanitaire excellente dans les détachements agricoles et forestiers et par contre une forte morbidité dans les compagnies groupées pour les travaux industriels"*(31). Mais le travail dans le domaine forestier fut aussi durement vécu car les ONS avaient à accomplir des travaux de forces que la faiblesse de leur constitution physique, aggravée de surcroît par les carences alimentaires et le froid, ne leur permettait pas de supporter. Un rapport de gendarmerie de juillet 1942 indique que 42 hommes sur 96 qui travaillaient sur un chantier forestier pour la Société des Essences Standard (commune de Brue-Auriac dans le Var) *"sont partis car ils trouvaient que le travail était trop dur"*(32). L'encadrement rigide et l'atmosphère répressive qui régnaient dans les camps ne permettaient pas des révoltes massives des travailleurs. Celles-ci ont été sporadiques et individuelles. On remarque ainsi le passage d'un certain nombre de travailleurs aux FFI à partir de fin 1943 pour y trouver des meilleures conditions matérielles de vie et de travail. Le

Comité de Défense des Travailleurs Vietnamiens fit état de nombreux cas d'automutilations et de suicides chez les travailleurs employés dans les forêts et les salines (33). Ceci est confirmé par le témoignage de M. D.V.L. : "*Les gens se coupaient des doigts de la main ou du pied pour être envoyés à l'hôpital*" (cf annexe 1). Les chiffres officiels ne donnèrent pourtant que 21 décès par accident du travail sur un total de 1 061 décès au premier janvier 1946 (34).

Les décès par diverses maladies (non considérés comme dus aux accidents du travail) ont pu être également des conséquences indirectes des conditions de travail. Une chose est sûre, c'est que l'indice des décès, dont nous verrons l'évolution au chapitre suivant, était la plus forte en 1943 et 1944, moments où l'on exigeait un plus haut rendement des travailleurs. Le bilan enthousiaste de l'administration et du patronat résiste mal à l'épreuve des faits. En définitive, si l'exigence des employeurs a été généralement satisfaite, elle a été obtenue au prix d'énormes difficultés d'adaptation et de souffrances des travailleurs requis. Au sortir de cette expérience, le mythe de la société industrielle puissante et prospère fut quelque peu remis en cause par les ONS. Ces misères connues dans le travail ont été aussi gravement accentuées par les conditions matérielles de vie des travailleurs. Elles semblent même avoir été dérisoires par rapport à ces dernières, et cela transparaît à travers les témoignages recueillis qui accordèrent toujours une plus grande place aux difficultés de la vie quotidienne (logement, nourriture), qu'à celles connues au travail. Conditions de vie et conditions de travail n'étaient en fait que deux facettes d'une même réalité pour le travailleur : celle d'une adaptation difficile et d'une souffrance extrême dans une période d'austérité dictée par l'économie de guerre.

CHAPITRE III

CONDITIONS MATERIELLES ET MORALES DE LA VIE DES ONS

III - A. Conditions matérielles de vie très rudes

Dès leur arrivée en France, les ONS furent confrontés à de dures conditions matérielles mais elles ont été moindres au regard de celles endurées à partir de la défaite. A partir de juin 1940, les difficultés matérielles atteignirent leur paroxysme avec la dégradation des logements, de l'habillement mais surtout la restriction des vivres. Ceci s'inscrit dans un contexte général de l'économie de guerre et de l'occupation où la crise du ravitaillement touchait l'ensemble de la population civile

française. La désorganisation de la structure MOI accentuait ce phénomène pour les travailleurs coloniaux requis.

1 - Le logement

Le logement des ONS, pris en charge par la MOI ou les employeurs, était de qualité très inégale. La MOI ne possédait que les camps de Marseille et de Peyrolles. La plupart des compagnies étaient en fait logées dans les bâtiments réquisitionnés ou prêtés par divers ministères. Les camps de Sorgue, Bergerac, Toulouse, Saint-Médard en Jalle appartenaient au Ministère de la Guerre.

Les logements mis à la disposition des ONS par des employeurs étaient parfois *"des locaux spacieux, clairs, aérés, vastes. Certaines compagnies furent logées dans des châteaux par des employeurs allemands(...)* D'autres au contraire *n'accordaient que des baraquements décrépits, étroits ou malsains"*. Les logements confortables étaient dans l'ensemble exceptionnels. M. H.K.K., arrivé avec sa compagnie à Lyon en 1940, dit qu'ils étaient *« bien logés dans un camp militaire à Vénissieux, dans des baraques nouvellement construites et bien chauffées »* (cf annexe 4). A Roanne, la société des textiles "FRANCE-RAYONNE" fit l'acquisition d'une propriété dite château de Martel dans laquelle elle a installé les travailleurs(2). Dans la majorité des cas, les logements étaient défectueux comme le reconnaissait un inspecteur des colonies. *"Il semble que le logement et le chauffage soient en cette saison, les chapitres les plus critiques pour les Annamites travaillant sous nos climats"* (3) contredisant les termes d'un article de l'Action selon lesquels *"les cantonnements sont choisis par le Ministère du Travail avec le plus grand soin"* (4). Les conditions de logement furent surtout déplorables pour les travailleurs détachés de leur cantonnement de base, éloigné du lieu de leur travail. Ce fut le cas des travailleurs détachés dans la commune d'Ampus dans le Var : le 21 avril 1942, les travailleurs qui faisaient une coupe de bois quittèrent leur chantier, *"découvert à 11 km de là, ils ont refusé de retourner car la baraque où ils étaient logés laissait passer la pluie. Le capitaine de gendarmerie a vu la baraque avec le chef de détachement et la décrit comme étant en bois disjoints et du papier goudronné en partie disparu, les couchettes sont mouillées..."*(5). Les requis employés dans les fermes de Monbazillac (Dordogne) logeaient, eux, dans des salles basses où ils souffrirent du manque d'air, et, comme pour l'ensemble des travailleurs, leurs conditions de logement étaient aggravées par le non renouvellement de leur matériel de couchage (6). Un matériel de couchage comprenant couvertures et paillasses fut en effet attribué aux ONS à leur arrivée en 1939/40. Il ne fut plus renouvelé par la suite. P. Angeli nota que *"très souvent(...)* les Indochinois furent réduits à *coucher sur des planches"*, il interpréta ce fait comme un trait culturel : *"c'était là le mode de couchage le plus fréquent en*

Indochine" (7). Il reste que le climat en France, (et les hivers de la guerre furent très rudes) ne peut-être pas être comparé à celui de l'Indochine qui dispense de l'emploi du chauffage et des couvertures. Les nombreux cas de maladies (en particulier la tuberculose) n'étaient sans doute pas sans lien avec l'état insalubre de certains logements, les déficiences en matière de chauffage et du matériel de couchage. La précarité constatée dans le domaine du logement se retrouvait également dans celui de l'habillement.

2 - L'habillement

Mal logés, les travailleurs étaient aussi mal vêtus. Ceci était particulièrement une source de souffrance pour ceux qui étaient employés à des travaux extérieurs (travaux publics, forêts, salines...). Les effets d'habillement destinés aux travailleurs étaient rassemblés dans un magasin central à Paris puis à Saint Germain des Fossés de l'Armistice à la libération, et de nouveau à Paris en août 1944, destiné à "réceptionner", emmagasiner et distribuer aux magasins de la Base et de Légions (...). L'habillement des travailleurs indochinois fut, au moins à partir de 1940, le problème le plus grave qui se posait aux dirigeants du service (8). Les raisons se situaient dans le contexte des années de guerre avec l'arrêt de certaines usines et du rationnement des effets vestimentaires.

"Pour des raisons de bonne présentation et de discipline, les travailleurs indochinois portaient un uniforme" (9). Ce furent *"d'anciens uniformes de l'armée française auxquels s'ajoutaient des capotes distribuées pour l'hiver teintées en noir"* (10). Les vêtements distribués à l'arrivée furent vite usés et non renouvelés. A la Libération ces carences se révélèrent dramatiques comme en témoigne cette lettre du 25 octobre 1944 de M. BLOCH, directeur de la main-d'oeuvre collective, au chef de service de l'Intendance pour la main-d'oeuvre, qui lui demandait expressément l'octroi de paires de galoches pour les ONS : *"un nombre élevé de travailleurs indochinois se trouve dans le plus grand dénuement au point de vue chaussures : les uns portant des brodequins devenus irréparables, les autres des galoches en piteux état et certains vont pieds nus ; conséquence excessive de l'usure des chaussures résultant de la nature des travaux effectués, que nos travailleurs aient été employés à des travaux de forestage ou de carbonisation ,dans les ateliers de chargement ou sur les chantiers de l'organisation TODT"* (11). L'habillement était une des préoccupations majeures de la MOI qui, en ce domaine , ne porta pas toute la responsabilité de ces carences qui étaient généralisées dans le contexte de la guerre. Ce cri d'alarme d'un haut responsable de la MOI en témoigne : *"J'ai appris qu'un lot de 17 000 vestes et pantalons de laine, destinés à l'habillement des travailleurs indochinois(...) <est> détenu par l'Office Français*

d'Approvisionnements (...). Les travailleurs de la MOI se trouvent actuellement dans un état de dénuement presque complet quant à leur habillement (...). La MOI (...) ne peut remplir cette obligation à laquelle elle s'était engagée : protéger du froid ses travailleurs..." (12).

Pour faire face à ces carences, les ONS ont parfois confectionné, eux-mêmes, leurs propres effets de rechange pantalons découpés dans des draps ou couvertures usées mais surtout des *guôc* (claquettes à semelle en bois avec une courroie de toile, très répandues au Viêt-Nam). Un article de mars 1972 de l'Echo du Vidourle rappelait la présence d'Indochinois à Montpellier pendant la guerre. On entendait alors *"le bruit des claquettes sur le bitume"* (13). Ces *guôc*, ou claquettes, portées aisément en été, ne protègent absolument pas du froid en hiver. Les manques en matière d'habillement ne furent pas, eux non plus, sans lien avec les maladies contractées par les requis. Mais, c'est surtout dans le domaine alimentaire que les carences se sont fait sentir.

3 - L'alimentation

Ce sont les carences alimentaires qui sont revenues avec le plus d'insistance au cours des témoignages recueillis. Elles sont confirmées par de nombreux rapports officiels de la MOI.

L'alimentation était prise en charge financièrement par la MOI. Les travailleurs étaient réunis pour leur nourriture dans les groupements qu'on appelait, comme à l'armée, "ordinaires". "Il y avait en principe un ordinaire par compagnie (...) responsables disciplinairement et moralement de la nourriture des hommes (...). L'ordinaire percevait les primes d'alimentation, se procurait des denrées nécessaires, les préparait et distribuait les rations aux travailleurs" (14). Le ravitaillement des compagnies connut de plus en plus de difficultés, non seulement à cause de la désorganisation des services de la MOI mais aussi à la suite de la pénurie générale accentuée à partir de fin 1942. La crise du ravitaillement touchait la majorité de la population civile française qui, selon P. Angeli, était beaucoup plus mal nourrie que les travailleurs indochinois (15). En fait, pour fonder son affirmation, il n'a avancé que des comparaisons à partir des chiffres qui définissaient, en principe, les rations alimentaires des ONS. La réalité était bien éloignée de ces données et les rapports du Ministère des colonies s'accordèrent tous à dire que les travailleurs ont été très mal et insuffisamment nourris (16). Les papiers des archives allemandes abondent également dans ce sens : *"pendant les deux premières années de leur installation en France, leur état de santé était relativement bon. Depuis 1942, l'état s'est détérioré de plus en plus suite au climat non propice et la nourriture non appropriée..."*(17). A la faim s'ajoutait la difficulté

de s'adapter aux aliments européens. M. N.D.N. se rappelle que la plupart de ses compatriotes ne pouvaient pas manger le fromage et le chocolat compris dans la ration alimentaire (cf annexe 3). Le problème de l'adaptation à la nourriture devint vite dérisoire sous l'occupation où les rations alimentaires distribuées pour quinze jours ne suffisaient parfois à satisfaire les besoins que pour deux ou trois jours seulement. Le reste du temps, les travailleurs devaient de ce fait s'alimenter par leurs propres moyens et furent ainsi amenés à manger tout ce qu'ils trouvaient, à confectionner des petits objets artisanaux qu'ils vendaient pour avoir des moyens de se procurer des victuailles, ou d'autres denrées nécessaires. M. Magne, habitant la région de Bergerac, ne cache pas que *"leur condition de vie était particulièrement dure : ils manquaient de nourriture et on a pu les voir, par exemple pêchant des moules de rivière dans la Dordogne et les manger quoi qu'elles ne soient pas comestibles"* (18). Les habitants de la commune d'Ampus dans le Var ont vu eux, les Indochinois manger de la luzerne (19). M. D.V.L., s'en souvient : *"Nous mangions tout ce qui nous tombait sous la main (...), tout ce que les lapins mangeaient, nous le mangions. Il y a eu des morts par intoxication"*. (voir annexe 1). Dans ces conditions, la plupart des travailleurs étaient acculés au vol. M. D.V.L. reconnaît que les vols avaient bien existé : *"Nous avions très faim et si nous ne volions pas, nous ne pourrions survivre. Nous avons volé des lapins, des moutons, des poulets, des légumes et même des boeufs et des chiens (...), je n'étais pas très courageux, je ne pouvais voler que des navets, il fallait faire 5 à 6 kilomètres pour voler, si on volait trop près on aurait su tout de suite que c'était nous. Tout le monde volait sauf peut-être les plantons, les cuisiniers et ceux qui travaillaient dans les bureaux. Chaque fois qu'il y avait un lapin ou un mouton perdu, les policiers entraient dans les camps et arrêtaient les suspects"* (cf annexe 1). De ce fait, les plaintes furent nombreuses. Dans le Var, en 1941 et 1942 de nombreuses plaintes pour vol dans les poulaillers et les jardins, en particulier dans la région de Saint-Maxmin, furent déposées contre les Indochinois (20). Sur quinze condamnations d'ONS en septembre et octobre 1944, quatorze concernaient le vol (21) :

Motif de la condamnation	lieu du délit	date du délit	condamnations
Vol	Miramas	1943	1 an de prison
Vol	Miramas	1943	6 mois de prison
Vol	Miramas	1944	6 mois de prison

Vol	Salindres	1944	15 jours de prison
Vol	Draguignan	?	9 mois de prison
Traffic ticket de pain	Toulouse	Mai 1944	10 jours de prison
Vol	?	1944	1 mois de prison
Vol	Figeac	1944	1 mois de prison
Vol	Gémenos	1942	4 mois de prison
Vol	Clermont	?	3 mois de prison
Port d'arme (cran d'arrêt)	Toulouse	?	1 jour de prison

Le problème du vol ne fut résolu qu'à partir de 1945 lorsque les travailleurs recommencèrent à être correctement nourris. Auparavant, la crise du ravitaillement ne permit pas la résolution de ce problème : acculés au vol car affamés, les travailleurs n'eurent comme réponse que des mesures répressives. Ainsi, un capitaine de gendarmerie du Var, après avoir constaté que les ONS se nourrissaient de luzerne et volaient des victuailles, conclut qu'il "*faut envisager un encadrement sérieux de ces Indochinois qui commettent les vols dans les lieux où ils stationnent*" (22).

Le vol, fut en partie à l'origine de la détérioration des relations de bon voisinage avec la population civile sur lesquels nous reviendrons au chapitre suivant. L'insuffisance alimentaire devint dès la fin de la guerre un des éléments de la grogne des travailleurs. A leurs yeux, l'encadrement français était, en partie, responsable de cette situation. Il fut accusé d'avoir prélevé des stocks de nourriture destinés aux requis pour son compte : "*Les gradés français faisaient du marché noir avec nos victuailles. Nos rations diminuaient beaucoup...*" (cf annexe 4). Ceci se trouve d'ailleurs confirmé par des rapports des inspecteurs de la MOI : "*l'alimentation a été à la base de ces trafics immondes qui consistaient à faire mourir de faim les travailleurs afin de se servir largement et faire du commerce avec les vivres (...). Quelques agents ont été poursuivis...*" (23). Un rapport des RG du 25 juin 1943 constatait que "*dans une usine de chlore à Jarrie-Verzille, un capitaine ne distribue pas tous les vivres supplémentaires fournis pas l'usine en vue de la suralimentation nécessaire contre l'effet du chlore. Les cas de maladies sont nombreux*" (24).

Dans les derniers mois de la guerre, la situation de pénurie fut encore aggravée à la suite des réquisitions des FFI opérés dans les camps d'ONS. Le directeur adjoint de la MOI le confirme : "*A la suite des réquisitions, pillages et prélèvements (...) en regard des besoins constatés, les contingents accordés par l'Intendance ont été insuffisants*" (25). Cette situation dura jusqu'au début de

l'année 1945.

Le bilan de la vie matérielle des travailleurs indochinois de 1940 à 1945 apparaît déplorable. Ceci eut de lourdes répercussions sur l'état sanitaire des compagnies.

III - B. Etat sanitaire des travailleurs.

Le nombre des malades et des décès fut important surtout en 1941 et 1942. Il était lié à la carence alimentaire, aux conditions de travail, aux rigueurs des hivers 1941 et 1942. IL faut également prendre en compte les hospitalisés à la suite d'automutilations, actes délibérément commis pour échapper aux rigueurs du travail et pour trouver refuge dans les hôpitaux. Or, de l'avis de tous, ces derniers ne dispensèrent pas un traitement plus humain à l'égard des malades. Dans l'ensemble, le problème de l'assistance médicale des travailleurs se révéla lui aussi désastreux, aussi bien au niveau de l'organisation qu'au niveau du personnel médical. Jusqu'en 1945, les malades graves *"étaient en principe groupés dans l'établissement central des services médico-sociaux de la main-d'oeuvre, l'hôpital Le Dantec à Marseille,"* sinon dans d'autres établissements médicaux civils et les tuberculeux regroupés à l'hôpital colonial de Pierrefeu dans le Var. L'état sanitaire des ONS a connu une dégradation surtout à partir de 1942. Au 1er mai 1943, 1 244 Indochinois (soit près de 10 % du total) étaient envoyés *"à l'hôpital de Marseille ou au camp de repos (sanatorium) de Peyrolles. D'après les déclarations du chef de la 4^e légion, 60 % des Indochinois sont tuberculeux"*(27). 40 % des travailleurs décédés en France sont morts de tuberculose pulmonaire selon les chiffres officiels. M. D.V.L. qui fut lui-même victime de cette maladie, pense que les décès concernaient surtout les cas de tuberculose veineuse et dans une plus faible proportion les cas de tuberculose pulmonaire. Il garde un très mauvais souvenir de ses hospitalisations : *"pour être bien traité, il fallait donner des cigarettes ou de l'argent aux docteurs et aux infirmiers. Pour avoir de l'argent, les gens passaient leur temps à l'hôpital à jouer aux cartes ou au Soc dia <jeu de hasard très répandu au Viet Nam>. Les perdants, souvent les mêmes, étaient obligés de voler. C'était un cercle vicieux* »(cf annexe 1). Le traitement médical n'était pas non plus exempt de critiques. Beaucoup moururent à l'hôpital à la suite d'hospitalisation trop tardive mais aussi en raison des mauvais traitements dispensés. A tel point que les travailleurs redoutèrent de plus en plus l'hospitalisation. La frayeur causée notamment par l'hôpital Le Dantec à Marseille a fini par conduire le ministère des colonies à transformer le système de l'hospitalisation en 1945 : désormais les travailleurs malades furent soignés dans les seuls hôpitaux militaires.

Malgré tout, être admis et gardé à l'hôpital restait un exploit pour les malades, souvent mis à la porte des hôpitaux avant leur guérison complète. Cette situation est confirmée par de nombreux rapports d'inspection du ministère. Elle a duré jusqu'en 1946. Les exemples ne manquent pas. Le camp de Pham Quynh à Marseille qui abritait 1 800 Indochinois "aptes" dans des baraques mal isolées et humides, abritait également dans des conditions similaires 110 malades suivis par un seul médecin, évacués des hôpitaux de Peyrolles et de Montalivet à la suite des réquisitions américaines en 1944 (28). En décembre de la même année, la MOI évita in extremis *"la réquisition de l'hôpital Saint Jean de Dieu, à Marseille, qui aurait entraîné la mise sur le pavé de 350 tuberculeux"* (29). Mais dans l'ensemble, elle n'a pas pu éviter l'aggravation de la situation pour ses malades *"tous les malades indochinois (...) acheminés sur le camp Pham Quynh près de Mazargues(...) sont dans un état délaissé(...). Nous constatons que leur logement est lamentable. Ces anciens malades sont porteurs de certificats médicaux pour 2 ou 3 mois de repos au camp et placés sous surveillance médicale. On les couche sur des lits de fer à trois étages, sans paillasses, ni sacs de couchage, ni matelas, mélangés avec d'autres travailleurs non malades(...)"*(30). La Fédération Nationale des Tuberculeux civils et militaires dut à plusieurs reprises attirer l'attention de la Direction des Travailleurs Indochinois à ce sujet comme en témoignage cette lettre de son Président du 17 octobre 1945 : *"Les déficiences en ce qui concerne le confort des camps en particulier à Pham Quynh (Marseille) ont été signalées à diverses reprises dans les rapports des médecins et il appartient à la Direction des Travailleurs Indochinois d'y apporter remède. Dès juin dernier, il a été recommandé au médecin chef de l'hôpital de Pierrefeu de ne plus diriger sur Pham Quynh les anciens tuberculeux dont les lésions ne sont pas absolument consolidées..."* (31). L'assistance médicale des travailleurs indochinois était ainsi à l'image de la situation générale de leur vie matérielle, extrêmement précaire. Les chiffres des décès ci-dessous (fournis par Pierre Angeli d'après les sources officielles (32)) ne doivent pas nous faire oublier que de très nombreux ONS gardèrent durant toute leur existence ultérieure des séquelles de leur maladie contractée au cours de ces années.

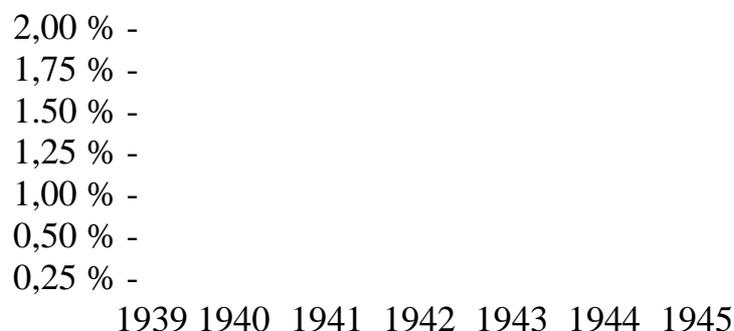
Chiffre au 1er janvier 1946

Motif du décès	nombre de décès
Tuberculose	442
Accidents du travail	21

Accidents ou homicide	34
Suicides	7
Faits de guerre (bombardements, combats)	49
Diverses maladies (pneumonies, adénites...)	427
TOTAL	980
=====	
=====	
Décès au cours de la traversées Indochine-France	25
Décès au cours du rapatriement de 1941	56
TOTAL GENERAL	1 061

Le graphique ci-dessous, construit à partir des chiffres fournis par P. Angeli (33) indique la concordance entre les périodes de forte mortalité et celle de l'occupation totale de la France où les ONS ont été soumis à des conditions de travail et de vie plus rudes (cf chapitreII).

Evolution de l'indice des décès



P. Angeli remarquait que l'indice des décès des travailleurs indochinois n'est

pas plus élevé que celui des Français à la même époque. Or, nous ne savons pas si sa comparaison prend en compte seulement la population civile ou si elle comprend également les militaires. Par ailleurs, son affirmation laisse de côté la nature des décès : les travailleurs indochinois ont été plus épargnés par les "faits de guerre" (bombardement, combats mais aussi départs forcés en Allemagne, incarcération...). Au total, la plupart des décès d'ONS eurent pour origine des maladies contractées suite à des conditions de travail et de vie extrêmement difficiles dans un contexte d'assistance médicale plus que précaire. On relève par ailleurs, même s'ils sont numériquement faibles, des cas de suicides. Un rapport des RG de juin 1943 indique que *"les cas de suicide parmi les Indochinois ne sont pas rares: cafards, mal du pays"* (34). C'est qu'il faut ajouter aux souffrances physiques et matérielles une détérioration morale qui concernait certes l'ensemble de la population en France pendant la guerre mais qui était fortement aggravée chez ces travailleurs en exil.

III - C. Etat moral, l'effondrement du mythe de la France, nostalgie et isolement

Sans partager l'opinion de P. Angeli (qui semble s'appuyer sur des idées toutes faites répandues à son époque), selon laquelle les requis indochinois *"pouvaient même trouver un certain piquant à l'aventure qu'ils vivaient, le beau voyage, les pays inconnus, la civilisation nouvelle qui s'offraient à eux constituaient des attraits suffisants pour faire oublier les petites misères inévitables"* (35), nous pouvons toutefois penser que la plupart des travailleurs requis sont partis avec l'illusion d'un séjour court et d'un retour rapide au pays.

Si la situation morale ne fut pas dès leur arrivée en France catastrophique, elle se détériora au cours d'un séjour qui s'allongeait, au fur et à mesure où l'espoir de retrouver rapidement le pays, la famille, les amis reculait. La France aurait pu constituer un attrait pour les requis, mais le contexte ne favorisait pas cette découverte. D'une "nation forte", d'une "civilisation brillante", les ONS ne connurent que l'histoire d'une défaite rapide qui plongea la métropole dans une situation de misère exceptionnelle. La France, cette mère patrie si puissante dans la colonie et qui gardait le prestige de la victoire de 1918, apparut vite comme une nation vaincue, humiliée, empêtrée dans ses multiples contradictions. Cet effondrement du mythe de la puissance française ne fut pas sans avoir de répercussions dans l'attitude des travailleurs à l'égard de l'administration coloniale et ce, au lendemain même de la guerre, lorsqu'ils s'organisèrent pour faire entendre leurs revendications. Le Ministère des Colonies redouta dès lors les conséquences

du retour de ces spectateurs du déclin de la France dans leur pays. C'est ce souci qu'exprima un inspecteur de ce ministère dans un rapport de novembre 1944 : *"Partis pour contribuer à la Défense Nationale d'un pays par définition victorieux, ils ont eu le temps de réfléchir pour leur part aux enseignements de la défaite de 1940..."*. Cependant, l'état moral des travailleurs ne se caractérisait pas par l'idée d'une vengeance quelconque mais plutôt, dans l'immédiat, par un désir unique de retrouver leur pays natal.

Pour la plupart de ces requis âgés de 20 à 50 ans et qui n'ont pas eu d'autres horizons que leur village ou leur province d'origine, le dépaysement a été terrible. Réunis suivant leur origine, recréant dans les camps les éléments culturels de leur pays (pièces de théâtre, musique, jeux de société...), les travailleurs furent tout de même rongés par la nostalgie et le désir de retrouver leurs proches. Ces sentiments étaient d'autant plus vécus douloureusement que les travailleurs furent totalement coupés de leur pays.

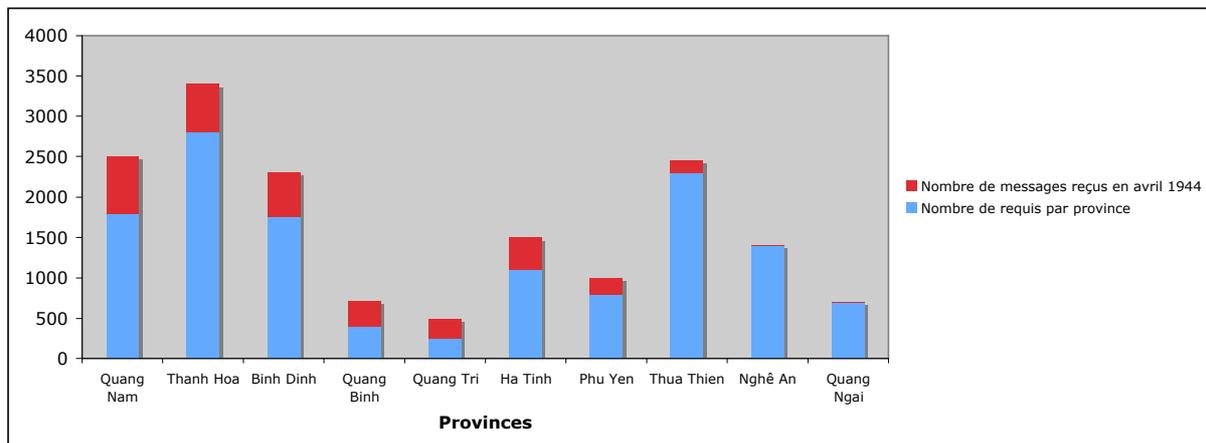
Au début de la guerre, les travailleurs envoyèrent du courrier à leur famille. L'étude du contenu de ces lettres aurait été intéressante à plus d'un titre, malheureusement les sources dans ce domaine se révèlent inexistantes : le contrôle postal n'était pas institué, une "note secrète du 29 juillet 1943 a tenté de l'organiser" comme le révèle un rapport de l'adjoint au commandant de la base Principale chargé des oeuvres sociales de la MOI en mai 1944. Si le contrôle postal était inexistant avant juillet 1943, il s'est révélé illusoire après cette date comme le fait remarquer l'auteur de ce rapport : à propos de la note relative au contrôle postal *"Je suis sûr, (...) que si elle a jamais été faite, elle n'a jamais été renouvelée, comme elle aurait dû l'être chaque mois (...). A l'échelon compagnie, les rapports mensuels portent bien des indications relatives au contrôle postal (en général, rien à signaler). En réalité, c'est très souvent un indigène qui va chercher les lettres à la poste..."* (36). Ainsi nous n'avons pas non plus de sources concernant le courrier reçu par les travailleurs sous l'occupation. Quoiqu'il en soit, les communications furent très vite rompues dans les deux sens (les relations par bateau avec l'Indochine ont cessé dès 1941) et privèrent les travailleurs des nouvelles de leur pays et de leur famille.

Des nouvelles des requis ont pu toutefois parvenir en Indochine sous l'occupation par deux canaux officiels. C'est tout d'abord "l'Action", organe officiel paraissant en Indochine, qui fit parfois de brefs résumés relatifs à la situation des ONS (emploi, état moral, état sanitaire...). La lecture de cet hebdomadaire montre qu'en 1942, ces résumés paraissaient environ une fois par mois et donnaient des informations correctes, quoique très brèves. Cependant, il était rédigé en français et

de fait, n'était pas lu par la population indigène. Le second canal d'information était celui de la radio diffusion : *"La voix de la France" fut créée le 14 août 1941 par André Demaison. Le but qu'elle devait poursuivre était "le maintien de la fidélité dans l'Empire Français (...) par la création de messages aux isolés, par la transmission de chroniques sur la vie des camps..."* (37). M. D.V.L. s'en souvient : *"on choisissait parmi nous les plus fidèles à la France pour parler quelques minutes à la radio de Vichy"* (cf annexe 1). Le contenu de ces messages, reproduits dans l'Action n'a rien de très intéressant. Ce mode de transmission était *"exclusivement réservé aux messages suivants : décès, maladies graves, dernières volontés, nouvelles demandées en cas de bombardements ou d'évènements graves survenus dans la région où réside la famille (...), toutes nouvelles qui seraient jugées importantes et urgentes par le Commandant de Compagnie sous réserves d'approbation du service central(...). Le message sera rédigé en français, en principe, il ne devra pas dépasser une phrase..."* (38). La nature de ces messages, soumis à une forte censure, et qui mettait le travailleur lui-même dans une situation d'autocensure explique qu'ils n'éclaircissent en rien les conditions psychologiques et morales de ceux qui les émettaient. D'ailleurs, *"l'absence de réponses régulières, les erreurs de transmissions, de transcriptions et d'adresse ont déconsidéré très vite les messages aux yeux des travailleurs"* (39). Un télégramme du 17 juin 1942 de l'Amiral Decoux au secrétariat d'Etat aux Colonies fit part de ce problème d'acheminement des messages aux destinataires : *"Vos messages familiaux connaissent un grand succès(...). Pour messages annamites indications provinces et villages trop suscitées pour assurer acheminement..."* (40). Un autre télégramme de janvier 1943 du même auteur montre que cette difficulté d'acheminement n'était toujours pas résolue à cette date (41).

Dans le sens France-Indochine, les liaisons devinrent régulières à partir de début 1944. Dans un télégramme l'Amiral Decoux fit savoir que sept sacs postaux sont arrivés à Saïgon le 11 janvier 1944, en provenance de la métropole : *"Ces sacs postaux portaient l'étiquette de Lyon-gare pour Indochine via Bâle 2, revêtus selon les sacs timbrés en dates des 7,14, 24, 27 septembre et du 5 octobre 1943(...). Six sacs courriers contenaient 9800 correspondances privées représentant quelques lettres et principalement des cartes postales administratives dont plus de 2 500 émanant d'Indochinois(...). Ces sacs ont transité par le Japon..."* (42). En mars et en mai 1944, 25000 correspondances privées, dont la moitié émanait d'Indochinois, arrivèrent encore en Indochine. Elles dataient de 1943, mais certaines provenaient également de courriers bloqués en 1941 (43). Nous n'avons pas retrouvé de copies de ces lettres mais il semble qu'elles ne contenaient que des formules classiques. Au souci de l'autocensure, il faut ajouter l'impossibilité pour la majorité des requis de rédiger leurs lettres eux-mêmes. Illettrés, ils devaient faire appel à leurs

compatriotes, cadres ou interprètes qui faisaient ainsi office d'écrivain public. Dans le sens Indochine-France, aucun courrier n'est parvenu aux travailleurs jusqu'en 1944. Pendant quatre ans, les requis ont donc vécu totalement isolés de leur pays et de leur famille. A la nostalgie s'ajoutait l'inquiétude. Ce n'est qu'à la libération que les travailleurs reçurent les premières nouvelles de leur famille (cf annexe 1). Le courrier semble avoir été soigneusement épluché comme en témoigne une note du service social colonial à Vichy du 5 mai 1944 relative aux 2487 messages familiaux à destination des travailleurs d'avril 1944 (44). Sur ce total, 2109 messages ont pour origine l'Annam, 357 le Tonkin et 24 la Cochinchine. L'importance des messages par pays est bien proportionnelle au nombre des requis ressortissants de ces pays. Ces chiffres généraux ne doivent pas pour autant cacher des disparités réelles comme le montre le graphique suivant qui ne concerne que l'Annam :



Proportionnellement au nombre de requis par province, le nombre de messages a été particulièrement élevé notamment pour les provinces de Quang-Tri (241 messages pour 250 hommes) et de Quang-Binh (317 messages pour 400 hommes). Par endroit, il a été extrêmement faible (Nghê-An : 5 pour 1400 et Quang-Ngai : 4 pour 700). Le service des messages avait-il mieux fonctionné dans certaines provinces que dans d'autres ? Y a-t-il une autre explication ? La question reste posée mais ne semble pas liée à une origine socio-économique : si la province de Nghê-An était peuplée par une population particulièrement pauvre, celle de Quang-Tri ne connaissait pas un sort plus favorable. Dans l'ensemble, le contenu de ce courrier concernait essentiellement la question financière et matérielle : 1 348 messages sur les 2 487 étaient relatives aux problèmes des mandats, d'allocations familiales, de difficulté de répartition des montants mandatés à l'intérieur de la famille ou aux demandes d'argent. Une minorité concernait plus directement la

question familiale :

Nouvelles diverses de la famille	170
Annonces de décès	200
Abandon du domicile conjugal par la femme	12
Demande de divorce	4

Au total, des nouvelles peu réjouissantes pour les travailleurs (ce qui expliquera sans doute les choix pour certains à la fin de la guerre de s'installer définitivement en France) et une pression financière des familles qu'on sait confrontées aux difficultés matérielles incessantes. Malgré les dures conditions de vie des ONS en France, on apprend ainsi par cette note que certains d'entre eux se sont efforcés d'envoyer des mandats à leur famille : 946 messages sont des accusés de réception de mandats. Les bénéficiaires représentaient sans doute les familles des cadres indigènes de la MOI dont la situation matérielle était bien plus aisée comparativement à celle de l'ensemble des travailleurs. Le rétablissement des liaisons postales n'atténua que peu la nostalgie et l'isolement. La MOI avait conscience du très bas niveau moral de ses hommes. Dès 1940, les premières révoltes individuelles illustrèrent cet état des choses : actes de délinquance, rébellion, suicides, automutilations... Des mesures furent immédiatement envisagées dans le sens d'un maintien de l'ordre dans les rangs d'ONS. Elles prirent l'allure d'une politique d'assistance sociale et morale.

III - D. Politique d'Assistance Sociale et morale : la réponse de Vichy

Des conditions de travail extrêmement dures, une vie matérielle plus que précaire, un état moral terriblement bas : tout était réuni pour former chez les requis un terreau propice à la révolte : leur sentiment "anti-France" grandissait de jour en jour. Des réponses furent apportées afin d'apaiser les tensions provoquées par cette situation. C'est en ce sens, qu'il faut saisir la politique d'assistance sociale de la MOI.

On accorda des primes dites d'indisponibilité aux malades aux inaptes et aux accidentés du travail. En juillet 1942, la MOI accorda aux travailleurs le bénéfice de douze jours ouvrables de congés payés par an. Elle créa ainsi des camps de repos dans le midi de la France (où le climat est mieux adapté aux travailleurs) pour les compagnies relevées. En congé, elles restaient donc sous le principe de l'encadrement. Cet effort, pour porter remède à l'état physique et moral déficient des ONS, s'est formalisé en avril 1943 par la création d'un Service des oeuvres

sociales. C'est surtout dans le domaine des loisirs qu'il orienta ses efforts pour "distraire" les requis. Les crédits, délégués par ce service aux compagnies, couvraient essentiellement trois domaines : aménagement et entretien des foyers, sport et enseignement. Les foyers furent créés dans presque toutes les compagnies et dotés de jeux de société, de jeux du CO TUONG (échecs chinois), ping-pong... Il fut prévu de les équiper progressivement de poste T.S.F. afin que les requis puissent écouter collectivement des émissions qui leur étaient destinées. Ces émissions se déroulaient quotidiennement sous Vichy. Elles étaient dirigées par Hoang Van Co, de la section Empire du Ministère de l'Information de Philippe Henriot. De 1940 à 1944, elles étaient effectuées à Marseille et à Limoges avec la collaboration d'une troupe artistique formée par une vingtaine de travailleurs de la légion de Marseille. Elles étaient faites exclusivement en langue indigène (causeries, émissions artistiques, musicales et dramatiques) et duraient environ quinze minutes. Au lendemain de la Libération, elles se poursuivirent. Le Directeur des Affaires Politiques du Ministère des Colonies, dans une lettre au Ministre de l'Information estimait que ces émissions "*constituent l'une des réalisations les plus sûres et les plus efficaces de cette aide morale(...), <qu>'elles présentent un intérêt politique qu'il me suffira de signaler pour que vous en appréciez toute la portée*"(45). Sous Vichy de même qu'au lendemain de la Libération, le but de ces émissions destinées aux travailleurs de la MOI était bien de faire une propagande sur la grandeur de la France, protectrice de ses colonies et de ses "*filles des provinces lointaines depuis si longtemps éloignés de leur pays*"(46).

On ignore cependant si cette "aide morale" par la création de foyers, et l'intérêt politique "de la propagande de radio diffusée par les émissions coloniales ont réellement porté leurs fruits. L'adjoint du service central de la MOI, chargé des oeuvres sociales en 1944 se montrait plutôt sceptique : "*Je n'ai pas encore pu savoir exactement dans quelles compagnies et dans quels détachements il existe un foyer, dans quelle compagnie et dans quels détachements il existe un poste de TSF...*" (47). En définitive, cet effort "d'assistance sociale" ressemble beaucoup plus à une tentative d'encadrement moral.

Les rapports des aumôniers, mais surtout ceux des assistantes sociales coloniales de la MOI existent en nombre important dans les archives du Ministère des colonies et c'est à travers eux qu'on peut appréhender la vie quotidienne dans les camps. Les assistantes du service social avaient une approche réelle du vécu des travailleurs. Elles jouaient un rôle d'encadrement et de contrôle social comme le montrent leurs rapports. Ainsi, la MOI exerçait une surveillance étroite de ses travailleurs par le truchement de son service "d'assistance sociale et morale". Pour compléter ce dispositif, la MOI créa à partir de 1941 le journal "Công-Binh"

(soldat-travailleur) rédigé en vietnamien avec la collaboration d'indigènes détachés au Service central de la MOI. Son but était d'établir un lien entre les travailleurs des diverses unités et la Direction ; de les renseigner sur les activités de la MOI. L'étude de ce journal qui était envoyé régulièrement et gratuitement dans les compagnies et lu par les travailleurs montre qu'il avait essentiellement pour but de distraire ses lecteurs. Il comportait de nouvelles très succinctes de l'Indochine et du déroulement des événements de la guerre, des poèmes, des jeux et mettait essentiellement en valeur des événements artistiques, festifs et sportifs qui avaient lieu dans les camps. C'est en effet dans ces domaines de distraction que le Service Social porta ses efforts pour relever le moral des travailleurs en organisant notamment des tournées de troupes théâtrales formées de travailleurs. Dans chaque camp l'administration encouragea ces initiatives et l'on vit des travailleurs jouer des pièces populaires *"accompagnés d'un orchestre dont les instruments, flûte criarde, sorte de viole à une corde ou mandoline ajustée sur une boîte de cigares, étaient créés de toutes pièces par les musiciens. Ils chantaient leurs tirades, dont les principales étaient soulignées par une grosse caisse choisie parmi les plus sonores marmites de la cuisine"* (48). Le gouvernement de Vichy encouragea également la participation des travailleurs de la MOI à la quinzaine impériale en Mai 1942. "L'Avenir Agathois" journal local des cantons d'Agde et de Florensac fit un compte-rendu élogieux de la participation des Indochinois à cette célébration de la grandeur de l'Empire : *"La quinzaine impériale(...) s'est déroulée avec éclat dans tout la France du 17 au 31 mai" à Adge l'ouverture "en fut faite le 24 mai(...) par l'inauguration de l'exposition artisanale indochinoise(...) qui dura huit jours et attira de nombreux visiteurs(...) qui surent apprécier les travaux artistiques sortis des mains habiles des Indochinois (...). Le 28 mai à 21 H dans la coquette salle des fêtes du camp indochinois eut lieu une soirée artistique"*(49). Ce type de manifestation avait un double rôle pour les intérêts vichyssois : d'une part relever le moral des travailleurs en valorisant leur présence en France et en leur rappelant qu'il restent des sujets protégés de la mère patrie comme en témoigne ce message qui leur a été adressé par l'Avenir Agathois : *"Chers amis Indochinois, amis des enfants de la Métropole, croyez en cette France éternelle , croyez en elle et dites : Vive la France ! Vive le Maréchal Pétain!"*(50), d'autre part faire la démonstration à la population française de la grandeur et des richesses d'un Empire que le régime de Vichy tenta d'exacerber. En dépit de la défaite et de l'occupation, Pétain restait, en effet, représenté comme le héros national, le père de la patrie qui avait sauvegarder l'Empire français.

Ainsi le service social encourageait et subventionnait, dans la mesure de ses possibilités, ce type d'événement "folklorique". Les fêtes du Têt (nouvel an vietnamien) se déroulèrent chaque année dans les camps et parfois hors des camps comme à Agde les 14 et 15 février 1942 comme l'indique ce programme paru dans

la presse locale : "*Samedi à 20 h 1/4(...), promenade aux lanternes(...) à travers la ville, (...) un feu d'artifice sera tiré sur la rive droite de l'Hérault(...), le combat du Dragon se déroulera en haut de la promenade dans un embrasement de feu de bengale*"(51). A ces occasions, on concilia "*traditions annamites*" et célébration de la mère-patrie : à la fête du Têt de 1941 célébrée à Adge "*une vibrante Marseillaise(...) fut écoutée en silence par la foule et tous les Indochinois au garde à vous*"(52). C'est également dans le domaine sportif que le service social de la MOI accentua ses efforts en attribuant aux compagnies des moyens pour la constitution d'équipement sommaire. Le sport était considéré par la MOI comme un moyen de délasserment car "*on ne fera pas faire d'athlétisme à des hommes qui manient la pelle ou la hache pendant la plus grande partie de la journée*"(53). Aussi on favorisa les sports d'équipe comme le football. Des tournois (de football ou de ping-pong) inter-légions ou entre les équipes indochinoises et les équipes françaises furent organisés.

Le bureau de propagande de Marseille organisa même un championnat inter-légions de football. "L'Avenir Agathois" relatait de très nombreuses rencontres entre l'équipe de la 1ère légion indochinoise cantonnée à Adge et les équipes locales. Tous les rapports du Service Social de la MOI indiquent l'engouement des travailleurs pour le football et déplorent la précarité de l'équipement : certains jouent pieds nus, les ballons usés ne sont pas renouvelés... Par ailleurs, le sport ne constituait qu'un délasserment de l'été, les assistantes sociales signalaient que les travailleurs ne jouaient plus au football lorsque le temps commençait à se rafraîchir. Quoi qu'il en soit, le sport les championnats, les compétitions furent exaltés régulièrement dans la presse destinée aux travailleurs où on pouvait lire les résultats des équipes, les exploits de tel ou tel athlète... Le sport formait ainsi un des piliers de la politique sociale de la MOI et fut maintenu dans l'après-guerre. C'est sans doute le domaine dans lequel cette politique a connu un relatif succès avec une participation importante des travailleurs. La MOI avait également encouragé la pratique du scoutisme qui connut une existence éphémère et qui disparut totalement dès la libération. Autre domaine de ce dispositif d'assistance morale : l'enseignement du Quôc Ngu (transcription du Vietnamien dans l'alphabet latin) et des rudiments du français conçu moins comme un moyen d'insertion que comme participant à une formation générale du travailleur, s'est soldé par un échec. Le service social ne lui avait pas accordé dans les faits une place prioritaire, le budget accordé était maigre, les professeurs manquaient et les cours étaient irréguliers quand ils n'étaient pas simplement inexistantes. Par ailleurs la participation des travailleurs fut très timide. Après une rude journée de labeur, les cours ne constituaient sans doute pas une attraction première.

En résumé, la politique d'assistance sociale et morale sous l'occupation qui

reposait sur l'exaltation du folklore et des pratiques sportives, qui était dotée d'un moyen de propagande radiophonique et d'un organe de presse devait créer chez les coloniaux un esprit de corps. Cette politique qui employait des mesures de coercition revêtait un caractère de contrôle social et d'encadrement moral. Dans leurs temps de loisir, les travailleurs restaient ainsi soumis à la discipline réglementaire, les défilés en ville pour la fête du Têt se faisaient en rang. Ces festivités étaient d'ailleurs décidées et organisées par les commandants des légions et on peut se demander si les travailleurs n'auraient pas été exposés à des sanctions en cas de refus d'y participer. Les fêtes comme les rencontres sportives relevaient ainsi du commandement de la MOI et représentaient des moments forts dans la vie des camps qui rompait un temps avec la monotonie. Destinées à distraire, elles remplissaient également une fonction propagandiste en faveur de la patrie française et de l'idéologie vichyssoise. Ceci s'est notamment manifesté avec force lors de l'organisation par la section d'Empire des Services de Propagande du Ministère de l'Information d'un congrès de tous les Indochinois et Malgaches de France les 3 et 4 janvier 1943. Ce congrès "obligatoire" devait traiter notamment les questions relatives aux conditions de vie des coloniaux en France : les travailleurs mais aussi les tirailleurs et les étudiants. Aucun rapport ne fit part des discussions et des résolutions de ce congrès. On sait seulement que des rencontres sportives ont eu lieu à ce congrès qui s'est terminé par le vote d'une motion de confiance au gouvernement : *"...Au moment où la France est atteinte dans l'intégrité de ses possessions d'outre-mer <les Indochinois> proclament leur confiance indestructible dans la mission colonisatrice de la France, protestent de leur fidélité à la Patrie commune(...), adressent au Maréchal Pétain et au Président Laval l'expression de leur respectueuse confiance et de leur filial rattachement"*.

La propagande en faveur du régime de Vichy s'était ainsi également exercée sur les travailleurs requis, "ses fils protégés". Les termes de cette motion de congrès apparaissent quelque peu caricaturaux car en déphasage complet avec le vécu et les préoccupations des ONS. En effet, les enjeux de cette guerre apparaissaient encore bien flous aux yeux des travailleurs. Ils ne détestaient pas plus le gouvernement de Vichy que n'importe quel autre gouvernement français. Ils aspiraient simplement à redevenir des hommes libres et à retourner au pays. Dans ces conditions, la politique d'assistance de la MOI eut peu d'impact face au sentiments anti-français qui grandissait chez les requis. Au lendemain de la libération, l'administration conserva les grands traits de ce dispositif d'assistance sociale et d'encadrement moral (sport, événements artistiques, émissions radio, presse). Elle essaya de l'améliorer au mieux, elle n'empêcha pas pour autant que les sentiments d'exaspération nourris par les travailleurs durant ces quatre années éclatèrent au grand jour. C'est que les travailleurs ont enduré trop de souffrance dans un contexte d'isolement et de nostalgie atténué partiellement par le service social de la MOI.

Isolés, déracinés, dépayés ont-ils trouvé un réconfort moral auprès des Français qui les entouraient ?

CHAPITRE IV

LES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Les travailleurs indochinois étaient confrontés sur leurs lieux de travail et dans la vie quotidienne à la population française. Nous distinguerons d'une part leurs relations avec le personnel d'encadrement et les employeurs français et d'autre part leurs relations avec la société civile. Elles sont, en effet, de nature différente : les premières sont soumises à un rapport hiérarchique et représentent des "relations obligées" au contraire des secondes. Cette question relationnelle est un peu difficile à aborder (surtout pour celle qui concerne la population) car elle fait partie d'un domaine psychologique, affectif qui varie selon les individualités et qui recelle bien des hésitations et contradictions. De par sa nature, elle ne pouvait faire l'objet de rapports ou de notes et même si certains y firent allusion, les sources se réduisent bien souvent aux témoignages recueillis.

Non seulement la mémoire, du fait qu'elle soit sélective, ne peut refléter la réalité de l'époque, mais certains travailleurs se refusent aussi à parler de leur expérience propre. Au delà de ces difficultés et la complexité d'une telle question, nous sommes néanmoins en mesure de déceler les grandes tendances qui caractérisaient les relations franco-indochinoises à cette époque. Auparavant, signalons, que les Indochinois ont parfois vécu et travaillé au côté d'autres travailleurs coloniaux : Sénégalais et surtout Malgaches. Ces diverses communautés coloniales évoluaient de façon hermétique, cela était dû notamment à la barrière de la langue (cf annexe 1). L'absence d'une solidarité "extra-communautaire" au sein de la population coloniale s'explique également par l'organisation interne de la MOI : chaque communauté avait son propre campement, un encadrement spécifique, et relevait d'une division distincte à l'intérieur du service central. Par ailleurs, les coloniaux furent souvent affectés à des travaux différents, selon les critères de résistance physique et d'aptitude professionnelle définis par la MOI et les employeurs. Ainsi chez les tirailleurs démobilisés, les Indochinois étaient plus affectés à des emplois de bureau alors que les Malgaches occupaient souvent des postes de manutention. Les relations entre

ces diverses communautés étaient ainsi dans les faits quasi-inexistantes, et ce durant tout le séjour des ONS en France. C'est essentiellement, donc, avec la communauté française, que les Indochinois ont eu une confrontation quotidienne et en premier lieu avec le personnel d'encadrement et les employeurs.

IV - A. Les Indochinois confrontés au personnel d'encadrement français et au patronat.

L'étude du personnel d'encadrement des travailleurs Indochinois au chapitre I a montré que celui-ci avait dans l'ensemble une méconnaissance des sujets qu'il administrait.

Nous avons fait allusion à plusieurs reprises au mauvais traitement dont furent victimes les ONS, soumis à des mesures arbitraires et brutales des cadres qui jouissaient d'une grande liberté d'action pendant la guerre en l'absence d'instance de contrôle ; l'inspection de la MOI ne fonctionnait pas dans les faits. Ce problème de l'encadrement n'était pas directement lié au régime de Vichy même si la période de l'occupation a favorisé certains abus. Cependant, il était présent dès fin 1939 et se prolongea au-delà de 1944. C'est qu'au-delà de leurs options politiques, l'ensemble des cadres était pétri de préjugés et d'idées préconçues ambiantes dans toute la société française à l'égard des coloniaux. Certes, il y a eu des cadres plus "humains" et plus soucieux du sort des ONS que d'autres comme le reconnaissent les témoins (cf annexe 4). Mais dans l'ensemble, les travailleurs étaient vus comme de grands enfants non parvenus à maturité. Il fallait donc les traiter en tant que tel. On pouvait lire en première page de l'Avenir Agathois ces recommandations du commandant de la 1^{ère} légion du camp indochinois d'Agde qui prie « *la population d'Agde, les débitants et restaurateurs de bien vouloir se conformer exactement à l'ordre d'interdiction de délivrer du vin ou des boissons spiritueuses aux Indochinois (...). Ceux-ci doivent être considérés un peu comme des enfants*”(1). Même si les travailleurs gradés bénéficièrent dans l'ensemble d'un meilleur traitement, ils restèrent malgré tout des coloniaux, et l'encadrement français dans son ensemble nourrissait des sentiments méprisants à leur égard. Les propos d'un haut responsable de la MOI illustre bien des considérations portés par les cadres français sur les ONS : "*Je n'insisterai pas sur l'aspect misérable et dépenaillé des travailleurs qui les rend odieux à eux-mêmes et souvent à ceux qui les approchent, au hasard des courses journalières, dans le tramway ou dans les lieux publics. Seuls les gradés tranchent sur le lot ; ils ne manquent ni de chaussures à triple semelle, ni de complets impeccables, ni de l'indispensable "gomina" tous artifices grâce auxquels il remportent parmi la population féminine des succès qui ne sont*

pas toujours des succès de pure estime et qui préparent à la fois des déboires pour de nombreuses familles françaises ..."(2). L'attitude adoptée par les cadres français vis à vis des gradés indigènes relevait de sentiments complexes : elle favorisa les éléments loyaux mais se méfia dans les faits de tout Indochinois que les rapports qualifient bien souvent d'"obséquieux", "fourbes", "hypocrites", "mesquins", "sournois", "acrimonieux"... Les relations entretenues entre Français et Indochinois restèrent ainsi marquées de méfiance. Ce sentiment d'injustice ressenti à juste titre a conduit les Indochinois à adopter des attitudes de façade : les circonstances les obligeaient à demeurer polis, respectueux, dociles, ils nourrissaient cependant des sentiments de haine grandissant à l'égard des Français. Ce sentiment était partagé par la majorité des Indochinois pour lesquels les cadres français étaient symboles d'autoritarisme et responsables de leur situation misérable. Il y avait ainsi une complicité indochinoise, une certaine solidarité qui transparaissait au delà des hiérarchies de grades et de distinction.

M. D.V.L. témoigne de ce sentiment : "*L'ensemble des Indochinois n'étaient pas aimé par les Français, on se demandait toujours : nous sommes des êtres humains comme eux, pourquoi ne nous respectent-ils pas ?* » (cf annexe 1) tout comme M. H.K.K. : "*On n'avait aucune idée sur la guerre, on ne se souciait ni des Français, ni des Allemands... On était avant tout anti-français, non politisés mais anti-français. On était maltraités par les Français, alors on les haïssait*" (cf annexe H.K.K.). Ce sentiment qui était celui d'un surveillant était partagé par l'ensemble des ONS. Les cas où les Indochinois "pro-français" furent brimés par leurs compatriotes ne sont pas rares. Pour ces travailleurs qui dans l'ensemble avaient peu ou pas de contact avec les autorités françaises dans leur pays, si ce n'est par le biais des autorités indigènes, cette expérience, au cours de laquelle il furent confrontés directement à un personnel français a finalement produit des sentiments de haine à l'égard de la société coloniale. Sentiments diffus tout d'abord mais qui se précisèrent ensuite pour donner corps à des mouvements revendicatifs d'ampleur. L'animosité entre les ONS et leurs supérieurs français grandissait, en effet, de jour en jour. Un rapport des RG de la Dordogne qualifiait l'état d'esprit des Indochinois comme francophobe : "*Les travailleurs indochinois ont voué aux cadres français une haine rentrée mais tenace*" (3). Les premiers actes de révolte constatés dans les camps furent ainsi dirigés contre le personnel d'encadrement. Ils furent de nature spontanée, localisés et souvent individualisés mais laissent ainsi entrevoir dès 1941 les tensions à l'intérieur des camps. On citera notamment le cas de Nguyễn Văn Quyên condamné à trois mois de prison par le Tribunal de Grand Instance de Bergerac. Le 3 juillet 1943, il a été giflé par un officier français dont il était secrétaire. Le soir même il se vengea en portant un coup de hache à cet officier qui eut la joue gauche sectionnée (4). Cette tension qui régissait les relations entre

Indochinois et Français à l'intérieur des camps donna lieu à des incidents répétés à partir de 1944. Les exemples ne manquent pas : le lieutenant Fournier "*officier autoritaire, violent et parfois injuste "avait des manières" brutales et dénuées de tout sens politique <qui> indisposèrent peu à peu les indigènes à son égard. Le jour vint où toute la compagnie fut dressée contre lui ; les plus audacieux parmi les indigènes osèrent le frapper (...) les travailleurs lancèrent les pierres au lieutenant Fournier(...). Le commandant de légion essaya par son autorité de rétablir la situation mais il fut lynché et durement frappé à coup de bâton*"(5). Cet incident s'était déroulé à Montauban début 1944, en avril de la même année "*un agent de la MOI fut assommé à coup de marteau par un indigène*" profitant d'une alerte pendant laquelle ce gradé se trouvait seul dans son bureau" (6). Ces faits étaient loin d'être isolés. La violence de ces réactions correspondait à celle qui l'avait engendrée : celle qu'exerçait sur eux les cadres français. Le mépris, l'arrogance autant de violences morales endurées par les travailleurs déjà confrontés à des difficultés matérielles et psychologiques extrêmes.

La brutalité de certains cadres qui faisaient subir des "séances" et des "persécutions" aux requis ne fit qu'accroître la colère des ses derniers, un cadre "*s'illustra en cassant le bras d'un Vietnamien malade*" (7). La tension des relations entre Français et Indochinois accoucha d'un cycle de violences, révoltes, répressions qui entraînèrent parfois la mort. En février 1945, la révolte des travailleurs au camp d'aviation de Roumanières (près de Bergerac) avait également pour origine l'hostilité vis à vis du commandant de la MOI. A l'issue de cette révolte et de la répression qui l'avait suivie, seize travailleurs furent emprisonnés à la caserne de Chanzy et un travailleur fut tué d'une balle au ventre (8).

On peut conclure que les relations entre les Indochinois et leurs cadres Français étaient, d'une manière générale, extrêmement tendues et soumises à des rapports d'autorité violents. La situation était celle qui opposait les gouverneurs et les gouvernés. Cette opposition recoupait des critères de type racial entre Français et indigènes et alimentait ainsi des attitudes de haine raciale, nourrie et entretenue par les préjugés. De fait, cette situation qui ne permettait aucun échange et aucun dialogue était bloquée. Les ferments de haine finirent par conduire les travailleurs à exiger, au lendemain de la guerre, une purge complète des cadres de la MOI. Chez les employeurs il semble, en revanche, que les préjugés aient servi favorablement la main-d'oeuvre indochinoise "docile" "habile" et dotée de grandes qualités d'adaptation. Nous avons vu que les employeurs étaient satisfaits des résultats donnés par ces ONS. En dehors des rapports purement économiques, les employeurs n'eurent pas d'autre relations avec les Indochinois qui restaient dans leur temps de travail sous la surveillance de leurs propres cadres. Les employeurs

trahissaient directement avec l'administration MOI et n'entretenaient ainsi pas de relation directe avec les ONS. De même lors de incidents ou révoltes relatifs aux conditions de vie et de travail ce sont toujours leurs cadres et l'administration MOI que les travailleurs remettaient en cause, jamais le patronat. N'est-ce-pas la MOI qui se chargeait de leur rémunération et qui opérait des prélèvements sur leur salaire ? Intermédiaire entre le patronat et les travailleurs, l'administration MOI représentait pour ces derniers la seule responsable face à leur condition de vie et de travail. Or nous avons vu que le patronat est sans doute celui qui tire le plus de bénéfice de la présence de cette main-d'oeuvre en France. Elle a pallié à l'insuffisance de la main-d'oeuvre française et son emploi représentait de multiples avantages comme l'exonération de certaines charges sociales. La soumission d'une main-d'oeuvre rendue docile par la militarisation de sa vie quotidienne n'était pas non plus sans déplaire au patronat.

L'incursion des travailleurs indochinois dans le monde agricole s'était également soldée par un bilan positif. Si les travailleurs semblaient préférer ce secteur de travail, leurs employeurs manifestèrent également leur satisfaction. Le Département de l'Agriculture adressa des lettres de félicitations aux 2 000 travailleurs affectés aux vendanges en 1942 (9). Après la guerre, certains ONS continuèrent d'ailleurs, à être employés comme ouvriers agricoles notamment chez des propriétaires bergeracois.

Les travailleurs donnèrent également entièrement satisfaction à leurs employeurs allemands qui utilisaient massivement cette main-d'oeuvre non qualifiée qui pouvait fournir un rendement collectif important. Les travailleurs n'entretenaient pas non plus de relations particulières avec les Allemands auprès desquels il semblaient également jouir de préjugés favorables. M. N.D.N. se rappelle qu'ils étaient mieux considérés par les occupants que d'autres coloniaux, en particulier ceux d'Afrique du Nord (cf annexe 3). Maltraités toutefois sur les chantiers de la Todt, aucun incident n'est relevé dans les pièces d'archives entre les travailleurs et les autorités d'occupation. Encore une fois, les travailleurs, qu'il soient employés par le patronat français ou l'armée allemande restaient sous la responsabilité de la MOI qui jouait un rôle d'écran.

En définitive, les Indochinois pendant tout leur séjour en France ne furent directement confrontés ni aux autres travailleurs coloniaux, ni au patronat, ni aux autorités allemandes. Ils ne furent pas non plus confrontés directement aux forces Alliées, notamment aux Américains qui les employèrent à partir de 1944 dans le midi de la France. La MOI était ainsi un corps hermétique qui a résisté aux différentes épreuves de la guerre. Les aspects administratifs, relatifs à l'emploi,

étaient filtrés par ses services. Elle n'empêcha pas pour autant les relations inévitables entre les travailleurs requis et la population civile qui entourait les camps. Bien que soumis à un régime semi-militaire, les ONS étaient par définition des travailleurs civils et donc libres de circuler à leur gré en dehors de leurs temps de travail.

IV - B. Les travailleurs Indochinois et la population civile française : des relations difficiles et contradictoires.

Les travailleurs requis avaient à leur arrivée en France encore une vision très partielle de la société française. Celle-ci se réduisait à l'image que la France donnait d'elle-même à travers la société coloniale implantée en Indochine : une société relativement homogène, solidaire dans ses intérêts, en un mot cohérente. Outre les militaires, la population civile française se réduisait dans la colonie aux fonctionnaires et aux colons au train de vie nettement supérieur à celui de la masse des indigènes. L'européen était le riche, le puissant. Cette image s'effaça très rapidement lorsque les travailleurs foulèrent le sol métropolitain. Ils s'aperçurent que la réalité sociale de la France ne correspondait pas à cette image donnée en Indochine, que la société française est traversée de contradictions. Les Français en France ne ressemblaient pas tous à ceux présents en Indochine dans les usines et dans les campagnes. Beaucoup partageaient leurs conditions de travail et les rigueurs de la vie matérielle. Il s'agit en somme d'une découverte pour ces travailleurs comme pour la population civile en France qui va être amenée à côtoyer ces ressortissants coloniaux pour la première fois.

IV - B. I - Persistance des préjugés et relations conflictuelles

"En principe on était libre en dehors du travail, on pouvait sortir des camps mais la population avait peur de nous. Quant on est arrivé pour travailler, on était applaudi. Une fois l'armistice, avec l'arrêt des usines, on était des bouches supplémentaires à nourrir, on nous aimait moins" (cf annexe 4). Ce témoignage résume assez bien les réflexes de repli et l'idée de "priorité nationale" qui apparaissent en France à chaque période de crise. Rappelons que la France des années 30 connut une vague de xénophobie où se manifestèrent des réactions d'exclusion à l'égard de tout étranger, de tout immigré. Les Indochinois ne semblent pas avoir échappé à ces sentiments. A ceux-ci s'ajoutait la force des préjugés relativement répandus à l'époque dont nous avons fait allusion précédemment. Ils étaient entretenus par l'encadrement européen, la presse écrite, et renforcés par le

contexte de la guerre qui favorisa la peur et les sentiments d'insécurité. *"Les Français du camp disaient aux habitants des alentours que nous avons les dents noires, que nous mangions des hommes et que nous étions d'excellents voleurs. Les Français croyaient et faisaient très attention à nous"* (cf annexe 1).

Les idées propagées sur ces ONS par l'encadrement français étaient aussi traversées par de nombreuses contradictions : ils étaient tantôt des "cannibales" dangereux, tantôt des innocents infantiles. De ces contradictions, il reste néanmoins l'idée que les Indochinois ne ressemblent pas dans leurs moeurs aux Français et ne sont pas, dans leur comportement, des adultes. Ils méritent ainsi un traitement différencié et une surveillance étroite. La propagation de ces stéréotypes servait ainsi à la justification de l'entreprise colonialiste et à la politique d'encadrement autoritaire de ces travailleurs "civils".

Si la presse écrite, et en particulier les presses régionales, ne cessèrent de faire l'éloge de la grandeur de l'empire et de ses richesses orientales, elles véhiculèrent également des sentiments et des idées contradictoires. Un article de l'Avenir Agathois de mars 1941 (cf annexe 6) fit l'éloge des aptitudes manuelles et intellectuelles des Indochinois et de la grandeur de leur civilisation mais, en même temps, qu'il vantait leurs qualités d'adaptation, il n'hésitait pas à écrire qu'*"en temps normal, l'Indochinois ne peut gagner sa vie en France et sa constitution physique lui interdit les travaux de notre pays"*. Contradictoire et incohérent sont bien les qualificatifs qui résument les sentiments et les attitudes de la plupart des Français à l'égard des Indochinois. Ils étaient forgés par des préjugés et un imaginaire alimentés par les Français "qui les connaissent bien". Si la force des préjugés est aussi tenace, c'est aussi parce que les relations entre Indochinois et Français furent, dans les faits, relativement occasionnelles. M. Magne se souvient que les Indochinois cantonnés dans la région de Bergerac *"s'aventuraient en ville et faisaient du porte à porte en proposant des produits artisanaux de leurs fabrications (paniers en bois de châtaignier, sandales en bois avec brides en caoutchouc, <mais qu'>à part ça ils n'avaient pas de relation avec la population locale laquelle les ignorait totalement"* (10). Pire, les relations furent souvent occasionnées par les incidents comme les vols perpétrés par les travailleurs dans les propriétés des Français qui résidaient autour des camps. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, le vol était un fait généralisé chez les travailleurs, pour lesquels il représentait un moyen de survie. Aux préjugés, s'ajoutait la peur pour une grande partie des paysans qui voyaient en chaque Indochinois un voleur potentiel. Si dans les faits, les Indochinois ne se révélèrent pas "cannibales" comme certains l'imaginaient, il est vrai en revanche que certains d'entre eux capturaient des chiens pour se nourrir comme le confirme d'ailleurs un ancien ONS (cf annexe 1). Cette

attitude semblait particulièrement étrange et inacceptable pour la population française et alimentait de nombreuses anecdotes qui restèrent longtemps ancrées dans la mémoire des habitants. On pouvait lire, en 1972, dans un journal local de l'Hérault, L'écho de Vidourle, ces quelques lignes qui donnent la mesure de l'interprétation caricaturale et dramatisée des moeurs de ces Indochinois lors de leur séjour à Montpellier : *"Si l'on se retourne avant de quitter la Gallinière <un quartier de la ville N.D.L.R> on voit peints sur un portail, au fond d'une impasse , une ancre de Marine et des chiffres qui rappellent le séjour en ces lieux d'une compagnie de soldats indochinois. Durant ces quelques mois, ces militaires en instance de rapatriement, apportèrent dans le pays un note exotique. Le séjour ne fut pas particulièrement apprécié de la gent féline et canine. Le ravitaillement étant plutôt déficient à cette époque, chats et chiens furent souvent victimes de la gourmandise asiatique. Ils ne reprirent goût à la vie que le jour où ils n'entendirent plus le bruit des claquettes sur le bitume"* (11). Ces souvenirs laissés par ces travailleurs 30 ans après leur passage se réduisent ainsi à celui d'une horde quelque peu barbare. Le dégoût et la peur provoqués par de telles imageries cédèrent parfois la place aux sentiments de pitié lorsque les Français voyaient les Indochinois acculés à manger de la luzerne, ou en proie à des souffrances physiques : *"Nous les avons vus tout l'hiver venir en ville, transis de froid (...) nous avons pitié d'eux pataugeant dans la neige pour se désennuyer"* (cf annexe 6). Le dégoût, la peur, la pitié, l'ensemble de ces sentiments formèrent un mélange qui commanda l'attitude des Français dans leurs relations avec les Indochinois, empreinte de mépris et de condescendance. C'est ainsi que cet ancien ONS résume les relations entretenues avec la population civile : *"...nos rapports avec les Français n'étaient pas toujours bons. D'ailleurs, on avait peu de contacts avec eux. On nous considérait comme des ignorants lorsqu'on nous aimait c'était par pitié : on aime bien les "petits annamites" comme on aime les "petits chiens" »*(cf annexe 3). Les travailleurs ne supportaient pas toujours ces attitudes méprisantes et parfois hostiles. Les relations furent ainsi souvent conflictuelles, elle engendraient même parfois des actes de violence : *"Certains d'entre nous (...) mettaient du sable dans les bouteilles et s'en servaient comme arme pour frapper les Français ; ces derniers utilisaient leur fourche. Les Français civils nous détestaient plus sans doute qu'ils détestent aujourd'hui les Arabes"* (cf annexe 1). Les incidents violents entre Indochinois et Français civils furent certes rares, ils sont néanmoins les révélateurs de la tension des relations des Indochinois avec la population civile française. Ces relations furent encore aggravées au lendemain de la Libération lorsque les travailleurs portèrent leurs revendications sur la voie publique. Les manifestations de rue se multiplièrent et furent perçues d'un mauvais oeil par les populations locales. Nous y reviendrons dans la dernière partie. Le tableau que nous venons de dépeindre correspond à des tendances générales. Quelques exemples contredisent néanmoins

cette situation d'ensemble et atténuent la noirceur de ce bilan. Ils méritent d'être mentionnés. C'est le cas notamment de Neuville-sur-Saône où se trouvait un camp de travailleurs indochinois : "*Les relations entre civils et Indochinois n'ont jamais cessé d'être satisfaisantes et un certain commerce de troc s'effectue entre eux ; les uns apportent du riz ou du café, qu'ils échangent contre du vin ou du sirop, jamais aucun incident n'a été enregistré et aucune animosité n'existe entre eux*" (12). Par ailleurs, nous avons parlé jusqu'ici de la population civile dans son ensemble, or elle ne réagissait pas de façon homogène dans ses rapports aux Indochinois. À côté des attitudes générales, d'autres attitudes venaient se juxtaposer qui contredisent parfois les premières. Elles sont liées à des distinctions de type sociologique: les rapports des Indochinois avec la population ouvrière et les femmes méritent une distinction particulière.

IV - B.2. La population ouvrière et les femmes : vecteurs d'intégration des travailleurs indochinois.

Ce qu'il faut sans doute rappeler en premier lieu c'est qu'à la veille de la seconde guerre mondiale, l'idée anti-colonialiste n'était pas très répandue en France. Elle recélait bien des contradictions et était au plus affirmée par une minorité d'intellectuels. Les grands partis politiques et centrales syndicales ne remettaient que peu en question l'oeuvre colonisatrice de la France et le grand virage du PCF qui passa de l'internationalisme à la priorité de front unique contre le danger fasciste l'avait amené à taire les problèmes des "nations exploitées". Dans ce contexte général, les colonies et leur population étaient des notions lointaines et la classe ouvrière n'était guère "éduquée" dans le sens d'une solidarité internationale, notamment envers la main-d'oeuvre coloniale. Lorsque nous parlons des relations avec la classe ouvrière, il s'agit, en fait de relations avec des ouvriers pris dans leur individualité puisque la classe ouvrière par fait de répression, ne connaissait plus une réalité organisationnelle, qu'elle soit politique ou syndicale. C'est seulement au lendemain de la guerre qu'on a vu renaître le rôle des syndicats et des partis de gauche (en particulier la CGT et le PCF) qui prirent, à plusieurs reprises, positions sur les conditions de vie et de travail des Indochinois, notamment par le biais de leur presse et de leurs militants locaux.

Dès 1940, les requis Indochinois ont pu entrer en relation avec les ouvriers présents dans les usines où ils travaillaient. La guerre entraîna la mobilisation de nombreux ouvriers qui furent tués au front ou retenus prisonniers, puis le départ d'un certain nombre d'entre eux pour le service du travail obligatoire en Allemagne. Aussi, de 1940 à 1944, dans de nombreuses usines, la main-d'oeuvre n'était pas une

main-d'oeuvre "classique" ; les femmes, les vieux, les étrangers suppléaient la pénurie de main-d'oeuvre. La France en 1939 était déjà terre d'immigration (immigration européenne surtout) et la guerre ne fit qu'accentuer le mouvement. Les requis firent donc connaissance avec la classe ouvrière immigrée. Les relations semblent avoir été fraternelles entre ces hommes unis dans une même condition d'exil. Un témoin raconte : *"A Roanne, on était à côté d'une cité ouvrière habitée par les ouvriers de l'arsenal. Ils étaient eux-mêmes étrangers : des Italiens, des Arméniens, des Espagnols, ils n'étaient pas racistes avec nous"*. (cf annexe 4). Les barrières de la langue ne permettait pas de relations plus approfondies. Elles n'étaient pas non plus favorisées par les conditions de vie et de travail. A l'usine, les Indochinois travaillaient certes au côté d'autres ouvriers, français ou immigrés mais la taylorisation du mode de production ne permettait aucune communication. Ils n'avaient en général qu'une heure de pause pour déjeuner et en profitaient bien souvent pour dormir et récupérer physiquement. A la fin de la journée, ils n'avaient qu'une hâte : regagner leur campement pour se reposer ou se délasser. Les contacts étaient ainsi limités. Ils n'étaient pas non plus favorisés par les dispositions psychologiques des requis : pour eux, ce séjour était simplement temporaire et l'idée d'un retour rapide n'encourageait pas les initiatives de rencontre avec la population locale qui aurait été dans le sens d'une insertion. Confrontés aux mêmes conditions de vie et de travail, les requis partageaient-ils cependant une communauté de sentiments avec les ouvriers français vis à vis de la guerre qui se déroulait ? Il paraît impossible de répondre de façon certaine à une telle question. Une réponse nécessiterait déjà qu'on ait des idées précises sur les sentiments des Français à l'époque. Ce problème continue d'opposer différents historiens de la Seconde Guerre mondiale qui s'accordent toutefois à dire que l'occupation allemande fut de plus en plus impopulaire à partir de 1942/1943 où la France devint entièrement occupée, étranglée économiquement et contrainte de livrer ses hommes au STO. Nous avons déjà évoqué le fait que les requis se sentaient étrangers à cette guerre, un rapport d'un inspecteur du ministère des Colonies de juillet 1944 déclara néanmoins que *"vis à vis des Allemands (...) ils s'associent aux sentiments unanimes des Français et particulièrement des ouvriers avec lesquels ils ont un contact quotidien <que> certes dans leur esprit la France doit avoir perdu beaucoup de son prestige <que> les plus évolués écoutent assidûment les radios de Londres et d'Alger"* (12). Ce rapport doit être pris avec beaucoup de prudence. Non seulement il ne coïncide avec aucun témoignage mais il semble également être une interprétation quelque peu simpliste de la réalité : en effet, nous verrons que la plupart des requis passés aux FFI ont été animés par d'autres motivations que les convictions politiques et morales.

Un seul cas de sabotage industriel qui concernait un ouvrier Indochinois fut

relevé. Il s'est produit en novembre 1941 au préjudice de la Poudrerie Nationale de Bergerac. Parmi les trois accusés, deux sont Français et le troisième Indochinois, condamné à deux mois d'emprisonnement, ce dernier déclara au cours des interrogatoires avoir obéi aveuglément à son collègue français soupçonné par la police de Bergerac d'être un militant communiste. Les sources ne permettent pas de dire s'il y a eu complicité réelle entre ces ouvriers. On sait, en revanche qu'un des accusés français fut dénoncé par un interprète indochinois (14). Certains cadres indochinois, se sentant sans doute dotés d'une mission de loyalisme envers leurs employeurs, conférée par leur grade profitaient ainsi de certaines occasions pour se faire valoir. Cet exemple semble constituer néanmoins un fait isolé. Dans l'ensemble les relations entre les deux communautés ouvrières semblent avoir été bonnes et même parfois marquées d'un certain esprit de solidarité. Ceci se manifesta surtout chez les ouvriers "politisés", pour la plupart communistes, qui favorisèrent le départ de nombreux travailleurs de la MOI en les intégrant à la Résistance.

Cette expérience marque un succès de l'intégration d'Indochinois dans la communauté nationale. De spectateurs ils devinrent acteurs. L'autre vecteur d'intégration fut les femmes. Nous avons malheureusement très peu de sources d'archives concernant les relations de celles-ci avec les requis. De plus, les témoins parlent difficilement de cet aspect affectif et sentimental de leur vie. En vertu des stéréotypes sur les aptitudes physiques des requis, ils furent souvent affectés dans les usines à des travaux minutieux, de précision (dans la fabrication de petites pièces par exemple). Ils se retrouvèrent ainsi, de par la nature de leur travail, au côté d'une main-d'oeuvre souvent féminine. Le même constat peut être opéré dans le secteur agricole où ils furent mêlés aux travailleuses lors des cueillettes, moissons ou vendanges. Main-d'oeuvre indochinoise et main-d'oeuvre féminine semblent, à bien des égards, partager les mêmes asservissements. Les femmes tout comme les Indochinois, constituèrent une main-d'oeuvre silencieuse, docile, qualités vantées par le patronat. Ce dernier appliqua d'ailleurs les mêmes méthodes de surexploitation pour les femmes et les requis, confrontés de fait aux mêmes rigueurs du travail. Ceci a pu donner naissance à une certaine complicité entre ces deux communautés. Des liens affinitaires se sont réellement tissés et la communauté française commença à s'inquiéter pour ses filles. Dès mars 1941, la population féminine de l'Hérault pouvait lire dans la presse locale cette mise en garde : *les travailleurs Indochinois "ont une civilisation, des croyances fortes anciennes et tout à fait respectables, mais qui diffèrent des rôles et les jeunes filles qui croiraient pouvoir épouser un Indochinois s'exposeraient à de terribles déceptions. Tout d'abord bien que très jeunes, la plupart des Indochinois d'Agde sont déjà mariés et, malgré les dénégations des époux, les jeunes Françaises qui*

réussiraient à se rendre en Indochine risqueraient fort de trouver une première épouse déjà pourvue de famille. Mais il y a plus, la condition de la femme indigène est tout à fait différente de celle de l'Européenne et elle est pour cette dernière, affreuse et intolérable (...). Les jeunes filles qui recevraient des propositions de mariage feraient sagement de demander l'avis des Français connaissant bien la vie en Indochine pour éviter de faire un terrible folie..."(cf annexe 6). Malgré ces recommandations le séjour prolongé de ces travailleurs s'accompagne du renforcement des liens affinitaires avec les femmes françaises qui, contrairement à leurs compatriotes masculin, semblaient avoir le contact plus facile. Par ailleurs, les préjugés et les sentiments xénophobes étaient moins manifestes chez ces femmes ouvrières et paysannes comparé à l'ensemble de la population civile. Nous n'avons retrouvé aucun document relatif aux liaisons et aventure amoureuses. Une recherche plus poussée auprès des ONS encore en France permettrait sans doute d'éclairer cette question de plus près. On peut affirmer cependant que si ces liaisons ont donné lieu à des mariages et même à la naissance d'enfants franco-vietnamiens, aucune femme n'est partie de France lors des rapatriements d'ONS. Ces liaisons ont, en revanche, favorisé l'insertion des travailleurs en France et quelques installations définitives. Les travailleurs étaient, rappelons-le, civils et donc libres de contracter des mariages. Cependant, l'administration MOI ne favorisa nullement ce mouvement. Le prétexte qu'elle avança fut que ces hommes étaient déjà mariés. Pierre Angeli abonda dans ce sens : *"Pour pouvoir se marier en France, certains d'entre eux déclaraient que la fiche matriculaire qui leur assignait déjà un foyer en Indochine avait été établie par erreur en 1940"* (15). La MOI contrôlait ainsi ce mouvement des mariages. Elle *"adopta tout d'abord une règle de conduite assez stricte, refusant presque dans chaque cas sont autorisation pour le mariage. Mais pour éviter la bigamie, on favorisait l'union libre. En mai 1946, plus de cent foyers légitimes étaient ainsi fondés et il y avait déjà plus d'une centaine d'enfants franco-vietnamiens"* (16). Certains requis se sont donc décidés à s'installer définitivement en France et ont fondé un foyer. Le vecteur féminin a ainsi permis une intégration rapide et "totale". Aucune réaction d'hostilité de la part des familles n'a été enregistrée par la MOI. Officiellement cette intégration n'a pas rencontré d'obstacles ni sur le moment, ni lors des rapatriements où un certain nombre d'Indochinois ont acquis le statut de travailleur libre. Ils étaient libres de rester dans la Métropole.

Cependant, le mouvement d'insertion restait minoritaire. Il semble qu'il ait concerné essentiellement des cadres. Le fait que les témoins que nous avons retrouvés aujourd'hui furent pour la plupart d'anciens cadres n'est certes pas le fruit du hasard. Pour la majorité des travailleurs ces années passées en France furent surtout marquées par la persistance de préjugés défavorables à leur égard, de

sentiments racistes, de marques de mépris de la part de la population civile et surtout de leurs cadres français. Face à cela, les travailleurs, ont nourri une haine rentrée qui éclata au grand jour à la libération. Ceci bouleversa bien des considérations sur les travailleurs qu'on avait l'habitude de voir "dociles" et "polis".

CONCLUSION

Pendant quatre ans, les travailleurs Indochinois ont souffert de leur conditions de travail, des restrictions matérielles, conséquences d'une guerre qu'ils ne considéraient pas comme la leur. Les souffrances physiques et morales sont autant de plaies qui ne se sont pas fermées à la libération. Pendant ces quatre années, les travailleurs se sont toutefois comportés de manière silencieuse, "docile". Les rares troubles ont été maîtrisés, mais, comme les cas de révoltes individuelles (automutilations, suicides) ils laissent entrevoir une exaspération latente. Si la révolte a commencé à partir de 1944, elle prend sa source dans les années précédentes.

TROISIEME PARTIE

DE LA LIBERATION AUX RAPATRIEMENTS

Après ceux de 1941, les premiers rapatriements eurent lieu dès 1946 et se poursuivirent jusqu'en 1952. De nombreux travailleurs ont, de fait, passé environ dix années en France. Pour la plupart, âgés de 20 ans à 30 ans, ces dix années ont vu s'écouler leur jeunesse dans les conditions désastreuses que nous avons décrites. Il va sans dire que cette longue expérience a marqué et transformé profondément ces hommes dans la colonie constitua, dès 1945, une des préoccupations pour les autorités françaises. Elles s'inscrivaient dans le contexte des troubles politiques qui secouaient l'ensemble de la communauté d'Indochinoise (travailleurs, tirailleurs et étudiants) à partir de 1944. Ces troubles correspondaient à l'insatisfaction des requis en ce qui concerne leurs conditions de vie, et de travail. Cependant, les revendications nous dépassèrent de loin leurs intérêts propres aux ONS. Elles sont liées et amplifiées par les événements qui secouent la colonie à partir de 1945 et qui marquent le début de la guerre d'Indochine. Les Indochinois en France conjuguèrent leurs aspirations à l'autonomie avec celles à l'indépendance du Viet-Nam. A la monotonie que régnait dans le camp sous l'occupation, succède, de 1944 à 1948,

une période mouvementée qui se termine par les rapatriements progressifs des travailleurs requis.

CHAPITRE I

AUX ORIGINES DE L'AUTO-ORGANISATION DES TRAVAILLEURS INDOCHINOIS

Le brutal réveil des travailleurs Indochinois qui secoua la MOI à partir 1944 fut le produit d'une exaspération contenue depuis 194 face aux conditions de vie et de travail et à l'attitude des agents d'encadrement de la MOI. Le contexte de la Libération favorisa l'émergence de revendications pour des conditions de vie meilleures. Il suscita l'espoir d'un rapatriement rapide en même temps qu'il coïncida avec la proclamation d'un gouvernement indépendant en Indochine. Pour les milliers de requis, cet événement changea énormément les données. Il signifiait pour eux la possibilité de se proclamer citoyens libres, non subordonnés à la France et, par là même, dégagés des contraintes de la MOI.

La prise de conscience des opportunités pouvant provoquer un mouvement d'envergure, qui changerait leur vie et leur devenir, a été hâtée par leur rencontre avec les Indochinois venus en France avant 1939. En s'appuyant sur les "éléments avancés" dans les camps, ces derniers jouèrent dans ce mouvement un rôle de catalyseur.

I-A A l'avant- garde du mouvement des ONS : Le rôle des "Meneurs"

Nous avons observé, au cours des chapitres précédents, l'évolution du sentiment de certains cadres indigènes à l'égard de l'administration MOI et de ses représentants dans les camps. Pour plupart scolarisés et d'origine citadine, ils sont partis volontaires pour la France, notamment dans l'espoir d'une promotion sociale à leur retour.

Tout en leur accordant des responsabilités et des titres qui les distinguaient de la masse des ONS, l'administration les a cantonné dans les rôles de subordination. Ces

cadres connurent bien vite des désillusions face à un système d'avancement où ils n'obtiendraient jamais le statut et les faveurs accordés aux Européens. Jamais traités à équité avec les cadres français, frustrés dans leur espoir et dans leur orgueil, quelques cadres indigènes rejetèrent vite le jeu du loyalisme.

Par ailleurs, la situation était dès le départ ambiguë pour ces hommes. Interprètes, ils devaient se faire l'écho de l'expression des travailleurs et furent souvent les porte-parole des mécontentements ainsi, ils furent très vite perçus comme des "meneurs" et punis en cas d'indiscipline de la compagnie. Dans les faits, le fossé qui séparait ces hommes des gradés français semblait bien plus grand que celui qui les séparait de leurs compatriotes travailleurs.

Gradés mais Indochinois avant tout, ils dormaient aux côtés de leurs hommes, les accompagnaient dans les usines contrairement aux cadres français et assistaient quotidiennement à leurs dures conditions d'existence. Enfin, gradés ou non, ils étaient réunis dans une même condition d'immigrés, confrontés à la persistance des préjugés, au racisme, à la nostalgie et aux souffrances de l'exil. Cette transplantation temporaire a conduit ainsi à un repli communautaire caractérisé par des réflexes de défense face à un monde globalement hostile. Ce contexte auquel s'ajouta une grande part de maladroites de la MOI a favorisé, dans les faits, l'émergence et le renforcement d'une solidarité communautaire qui transcenda la pyramide des hiérarchies. Si un bon nombre de cadres indochinois se révélèrent à partir de 1944 à l'avant-garde des mouvements de contestation, certains d'entre eux s'étaient unis aux travailleurs dans leurs luttes déjà sous l'occupation. Dès 1941, l'administration MOI pouvait percevoir les prémices du danger qu'allait constituer la classe des cadres pour ses intérêts. Or, l'attitude qu'elle adopta, oscillant entre la méfiance et la répression ne fit finalement que renforcer ce processus. La première grève des travailleurs eut lieu en janvier 1941.

A son origine, un acte de délit commis par les requis cantonnés à Vénissieux qui arrachèrent des vitres des bâtiments militaires inoccupés pour en faire des sous-verre pour les photos de leur famille. Le commandant de la légion voulut sanctionner ces requis en prélevant sur leur salaire le montant causé par ce délit. Les travailleurs protestèrent et, sous l'influence de leurs surveillants et interprètes firent un sit-in sur une route nationale. Malgré l'intervention des forces de l'ordre, la détermination des travailleurs a conduit le commandant à lever la sanction. Cependant, cette dernière s'est reportée sur les cadres. Trois mois plus tard M. HKK fut ainsi dégradé et déplacé (cf. annexe 4). Tous les cadres n'eurent certes pas ce comportement courageux qui les amenèrent à être les porte-parole et à assumer les mécontentements des travailleurs. Un grand nombre ont malgré tout adopté ce

type d'attitude et se mirent au premier rang du mouvement de contestation. Ceci se multiplia à partir de 1944/1945 notamment avec les incidents relatifs au lever des couleurs : " *on s'aperçoit, un matin, que le mistral a brisé la lampe du pavillon annamite. Pris au dépourvu, l'agent européen de service décide de hisser à l'unique mât restant , sur une même frisse, le pavillon national et immédiatement au-dessous, le pavillon annamite. Aussitôt, un interprète sort des rangs et proteste véhémentement en déclarant que le drapeau jaune ne saurait en aucun cas être placé sous le drapeau tricolore*" (17). La MOI eut tendance à sous-estimer la solidarité communautaire à l'intérieur des camps. Pour l'Adjoint du Commandant de la base principale de la MOI, les actes des gradés ne sont liés qu'à leurs intérêts personnels que ne partageaient pas l'ensemble des travailleurs : "*le fossé est aussi grand entre les travailleurs et certains surveillants ou interprètes qu'entre le nha-quê de brousse et le commis expéditionnaire d'Hanoï ou de Saïgon (...). J'ai la nette impression que les gradés indigènes sont avant tout des "revendicateurs" déclarés ou sournois, ontueux et acrimonieux, plus prompts à se livrer auprès des travailleurs à une démagogie facile qu'à s'occuper de leurs intérêts matériels et moraux ...*"(18). Ces propos correspondent à des présomptions d'un témoin de l'extérieur et s'ils critiquent le comportement des cadres indigènes, ils n'expliquent pas pour autant le pourquoi de ces actes. Il est difficile de trouver dans les causes de ce comportement la satisfaction d'intérêts personnels. Ces dégradés couraient plus de risques qu'ils ne pouvaient en tirer un bénéfice quelconque. Quoi qu'il en soit, ils acquirent la confiance des travailleurs. Les organisations politiques et les individus politisés trouvèrent en eux d'indispensables et d'utiles relais pour la propagation de leurs idées et la politisation des requis. Au contact du milieu politique et intellectuel vietnamien en France, ils se transformèrent très vite en "meneurs" selon le terme employé par l'administration française. Le fossé culturel qui existait entre eux et la masse des travailleurs était bien réel ce qui explique les différences de niveau dans la prise de conscience, la formulation des problèmes et l'investissement dans le champ militant. La masse des travailleurs délégua dans les faits son pouvoir à ses cadres. D'agents d'encadrement de la MOI, ils se transformèrent ainsi en cadres du mouvement revendicatif des travailleurs. A l'image de bien des situations dans les pays colonisés, l'élite indigène pouvait ainsi se révéler précieuse pour maintenir l'ordre établi comme elle pouvait se montrer dangereuse pour celui-ci. Les mouvements politiques pouvaient donc trouver dans les camps où la vie et le travail sont largement communautaires et où existe une élite en rupture avec l'ordre établi, une base fondamentale pour leur action

I - B. Le travail des trotskystes auprès des ONS : portée et limites.

Le démantèlement et la répression des organisations politiques et syndicales sous le régime de Vichy privèrent les travailleurs indochinois d'un soutien politique possible dans la métropole. Le mouvement trotskyste n'avait pas échappé à cette répression. Cependant il fut premier à s'intéresser au sort des travailleurs indochinois en France. La raison essentielle se trouvait dans la présence d'un militant trotskyste indochinois en France : M. HONG DON TRI. Le parcours de ce militant a été largement décrit par Benjamin Stora dans la revue Les Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches sur les mouvements Trotskystes et Révolutionnaires Internationaux (19). L'auteur, qui a étudié la question de ces travailleurs indochinois, l'a en effet largement réduit à celle de l'intervention trotskyste dans ce milieu. Elle fut en effet importante dans l'évolution politique des ONS et c'est pourquoi il nous semble nécessaire de rappeler succinctement qui était M. HONG DON TRI.

Nous nous fonderons pour cela sur le travail de Benjamin Stora. M. H.D.T. est né en 1918 d'une famille de cultivateurs. Diplômé du certificat d'études primaires, il poursuivit ses études en mathématiques à Saïgon où il eut pour professeur Ta Thu Thau, responsable de la Section indochinoise de la IVème internationale. Il devint sympathisant trotskyste. Il partit en 1937 pour la France où il poursuivit ses études à l'Ecole Centrale de Paris. H.D.T. se retrouva ensuite à l'Ecole Centrale décentralisée à Angoulême. Là, en 1939, il fit la connaissance de B.T., dit "Raoul", militant du Comité Communiste Internationaliste. Nous avons pu rencontrer B.T. en février 1988.

D'origine rurale, B.T. fut aux Jeunesses Communistes à l'âge de 15 ans. Comme beaucoup de son âge en 1936, il fréquentait les milieux des Auberges de Jeunesse où il se familiarisa avec les idées anticolonialistes. Devenu trotskyste, et en contact avec H.D.T., il fut un des rares militants français à être entré clandestinement dans les camps de travailleurs. H.D.T. lui fit en effet part de son projet de travailler en direction des ONS indochinois et de constituer, pour cela, un groupe de militants trotskystes indochinois. Les archives de la IVème Internationale versées au fond de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) sont très riches sur les rapports d'activité de ce groupe qui commença à fonctionner en 1943. Il fut constitué par H.D.T., rejoint très vite par un autre compatriote vietnamien. Tous les deux adhèrent à la IVème Internationale comme stagiaire et se mirent aussitôt en liaison avec les travailleurs et tirailleurs des camps qu'ils aidèrent dans leurs tentatives d'évasion. Ces cas d'ONS évadés étaient extrêmement rares, jusqu'au printemps 1944. Le noyau trotskyste n'a pu entrer en contact qu'avec une dizaine de déserteurs. Ces travailleurs et tirailleurs étaient loin d'être politisés et les circonstances qui les amenèrent à participer au groupe bolchevick-léniniste

indochinois en formation furent liés autant à des raisons affectives et matérielles (rencontre de compatriotes) qu'à l'adhésion aux idées révolutionnaires. Pour ces déserteurs comme pour l'ensemble de leurs compatriotes, le marxisme restait une notion inconnue. L'objectif des trotskystes fut alors une initiation aux méthodes communistes en direction de ces travailleurs par la formation d'un noyau de "cadres" militants. Ce noyau aurait pour tâche la propagande du marxisme-léninisme en milieu indochinois. Les limites d'une telle entreprise se révélèrent incontournables comme l'avouait "Raoul" dans un rapport interne : sur la dizaine d'indochinois "qu'on a voulu former" il n'en restait que deux, début 1944, les autres furent "inassimilables", "gravement malades" et non formables "*selon les méthodes en vigueur dans le CCI (...) vu leur bas niveau culturel et politique*" (20). Malgré cet échec, les trotskystes indochinois (au total 4 militants et sympathisants) furent à l'initiative d'un premier tract politique distribué dans les camps d'ONS en novembre 1943. Son contenu était articulé essentiellement sur des idées forces du trotskysme à savoir l'Internationalisme et la lutte anti-colonialiste : " Le rôle et l'avenir du prolétariat indochinois, la nécessité de lutter pour l'indépendance du Viêt-Nam, de se lier au prolétariat européen et en premier lieu, au prolétariat français" (21). A la veille de la Libération un groupe de six Indochinois dont deux adhérents au CCI forma le Groupe Bolchevick-Léniniste Indochinois. La plupart d'entre eux était selon leurs propres termes "*encore au stade de l'abc du communisme*".

L'activité des trotskystes sous l'occupation se réduisait ainsi à l'organisation d'une filière pour évadés, à la constitution d'un noyau de militants et à la formation d'un réseau de contact avec les travailleurs. Au total, le bilan fut bien maigre et l'impact de leur propagande politique dans les camps apparut faible. Leurs tâches n'ont certes pas été facilitées par le contexte. Ces militants clandestins couraient de très graves risques. Cependant la portée de leur intervention se trouva de fait limitée par le fossé politico-socio-culturel qui les séparait de la masse des travailleurs. La propagande par les moyens classiques (journaux, tracts...) qui reprenait la phraséologie et la dialectique marxiste (prolétariat, luttes de classe...) semblait s'exercer dans le vide. Elle connut bien des déboires.

Fin 1944, le GBLI sortit pour la première fois un organe de presse destiné à l'émigration vietnamienne : "VO SAN" (le prolétaire). Un seul numéro parut. L'échec de cette publication fut le révélateur du fossé avec les travailleurs constaté plus haut. Les militants trotskystes le reconnurent dans leur bilan : la plupart des travailleurs sont encore illettrés et chez ceux qui lisent, on constate une "*inculture politique totale*". L'échec du "VO SAN" déclaré comme organe de la IVème Internationale, conduisit le GBLT à mettre au point un autre organe de presse plus vulgarisé et plus "large", c'est-à-dire moins marqué politiquement. L'objectif se

résumait en ces termes : *"le niveau de conscience politique des travailleurs et tirailleurs est très bas (pas de conscience de lutte des classes, du mouvement ouvrier), les trotskystes ont donc lancé le journal "Tranh Dau" (la lutte NDLR) et invitait les travailleurs à organiser des groupes autour de ce journal"* (22). Leurs initiateurs rajoutèrent, que par le biais des groupes "Tranh Dau", leur but était de *"former des cadres prolétariens pour éveiller la conscience de classe et les amener sur les bases politiques de la IVème Internationale"* (23). En ce sens, ces groupes devaient former *"une organisation politique dont le rôle est de mettre à l'avant-garde du mouvement"* qui se dessinait chez les travailleurs à partir de 1944.

"Tranh Dau" connut un succès parmi un certain nombre de travailleurs au cours du 1er semestre 1945, il disposa ainsi de relais locaux dans les camps. L'obstacle majeur à la politisation demeurait néanmoins l'illettrisme et une des priorités des militants des groupes T.D. fut l'alphabétisation des travailleurs . Ils ont ainsi contribué au recul de l'illettrisme mais dans le domaine de la politisation les fruits recueillis restèrent bien maigres, malgré les multiples efforts des militants trotskystes. Leur influence était toutefois extrêmement puissante dans la conduite du mouvement de revendications des travailleurs, elle ne put en revanche décider ces derniers à rejoindre les rangs de la IVème Internationale. Les militants trotskystes furent, en effet, à l'initiative de nombreuses grèves et manifestations de 1945 à 1948 et de la structure qui rassembla et organisa les Indochinois en France à partir de 1944. En Août de cette année-là, les deux militants trotskystes indochinois lancèrent l'idée d'un organisme représentatif des Indochinois en France, soit les 25000 travailleurs, tirailleurs et étudiants, qui prit le nom de "Délégation Indochinoise". Il devait selon la stratégie du Front Unique rassembler toutes les forces unies dans une même lutte anti-impérialiste et dans le soutien à la lutte pour l'indépendance du Viêt-Nam, au-delà des divergences idéologiques. Cette stratégie devait se doubler *"d'un appel aux travailleurs des camps pour qu'ils forment des comités élus, base de dualité de pouvoir avec l'administration des camps"* et qui doit tendre vers la tenue *"d'un congrès des délégués qui sanctifierait l'existence de la Délégation en lui apportant l'appui total des 15.000 travailleurs indochinois"* (24).

Cette initiative eut un succès retentissant. Le congrès de la Délégation eut bien lieu en novembre 1944 à Avignon. Nous y reviendrons ultérieurement.

Jusqu'en juin 1945, le groupe "Tranh Dau" eut une influence incontestable auprès des travailleurs et au sein de la Délégation. Or, il connut très rapidement une crise interne où les querelles de personnes prirent souvent le dessus des discussions politiques. Le problème majeur restait néanmoins l'impossibilité de transformer certains militants en de véritables trotskystes capables de maîtriser les mouvements des travailleurs et de peser de manière décisive sur l'avenir de la Délégation

Indochinoise. La plupart des militants des groupes T.D. ne se reconnaissaient d'ailleurs pas comme adhérents à la IV^{ème} Internationale. Confronté à l'expérience de la Délégation Indochinoise, le groupe T.D. connut une dilution rapide. Malgré tous les efforts du GBLI, (comme la mise en place d'une école de formation des adhérents du groupe T.D. à la théorie de Marx, Lénine et Trotsky à Sorgues en 1946), la dissolution du T.D. apparut imminente : le groupe n'était plus maîtrisé et canalisé par les militants trotskystes. Elle eut lieu en juillet 1946 et les militants et sympathisants du GBLI (11 au total dont 4 étaient dans les camps) restèrent au sein de la Délégation des Indochinois. Première force politique à entrer en contact avec les requis, le trotskysme en milieu indochinois connut une période de large influence de 1944 à 1946. Son relatif échec, qui s'est marqué par une impossibilité de former une organisation trotskyste indochinoise forte, se situait à la conjonction de plusieurs facteurs. Dans leurs rapports internes, les trotskystes indochinois reprochèrent amèrement leur isolement : *"Notre piétinement fut le fait de la carence des sections soeurs qui n'ont rien fait jusqu'en octobre 1945 pour aider à la formation du groupe"*, la responsabilité de cet échec revient entre autres *"à la direction de la section française et le secrétariat exécutif qui n'ont pas fait d'effort en direction du groupe indochinois (25). Les rares militants, en majorité communistes de fraîche date, n'eurent ainsi qu'une "formation partielle", méconnaissèrent le trotskysme firent preuve d'une "grande naïveté politique"*. Isolés, ils furent confrontés à l'intérieur de la délégation à d'autres courants politiques aux assises plus solides et à la forte personnalité d'étudiants et d'intellectuels indochinois arrivés en France dans l'entre-deux guerres. Contrairement à ces derniers, les trotskystes étaient implantés à l'intérieur des camps où ils disposaient de militants et de sympathisants. Un grand nombre de délégués des travailleurs leur étaient acquis et ils furent dans les faits plus proches de leurs préoccupations que le reste de la communauté intellectuelle indochinoise. Ils alimentèrent et appuyèrent les nombreuses luttes des travailleurs et des tirailleurs, et les soutinrent dans leurs revendications face à la MOI et au Ministère des Colonies. Cependant, le centre des gravités des préoccupations des requis se déplaça vers les événements d'Indochine. La proclamation de l'Indépendance du Viêt-Nam allait faire naître un immense espoir chez la majorité des travailleurs. Pour ces derniers, le soutien au Viêt-Nam dans sa lutte de libération nationale prit un caractère inconditionnel. La perte de l'audience trotskyste coïncida avec ce nouveau contexte politique, qui favorisa une unité des requis derrière des revendications de type nationaliste et de soutien total au Viêt Minh.

Ce combat était celui de la Délégation, structure où se reconnaissaient la plupart des travailleurs chez lesquels les idées internationalistes ne trouvaient plus d'écho. Les réserves et les critiques formulées à l'égard du Viêt Minh ne connurent aucune

popularité et partagées seulement par une minorité trotskysante elle-même en proie à des divergences de vue internes.

En Indochine, le parti trotskyste a été quasiment exterminé par la répression à la veille de la guerre (26) contrairement au Parti Communiste qui a su se doter d'un appareil clandestin et continuer ainsi une intensification de l'action illégale à partir de son lieu de repli en Chine du Sud. Le Viêt Minh, contraction de Viêt-Nam Doc Lap Dong Minh (Ligue pour l'Indépendance du Viêt-Nam) était constitué de plusieurs partis nationalistes dont le plus actif était le PCI, fondé en 1925 par Nguyen Ai Quôc. Les événements au lendemain de la guerre, avec la lutte du Viêt Minh pour l'indépendance du Viêt-Nam, prirent les militants trotskystes indochinois en France au dépourvu. Le désarroi était d'autant plus accentué qu'ils reconnaissaient eux-mêmes en juillet 1946 tout ignorer de la situation du mouvement trotskyste dans la colonie : "*Il semble qu'il y ait des groupes légaux assez forts surtout en Cochinchine*"(27). Mais tous les anciens chefs de file ont disparu et à cet encadrement défectueux s'ajoutait la persécution de leurs militants par les partisans de Staline. Pour le GBLI, l'avenir du mouvement en Indochine reposait donc sur les camarades formés en France. En juillet 1946, un rapport du GBLI préconisa la stratégie suivante : une partie du groupe continuera ses activités en France alors qu'une autre restera clandestine et pourra ainsi entrer au Viêt Minh à son retour au pays. L'objectif était de renforcer une aile gauche du Viêt Minh et d'y faire un travail de fraction pour s'opposer à la ligne du PCI. On ignore si cette stratégie fut appliquée. Le GBLI ne constituait qu'une poignée d'hommes. L'évolution ultérieure du Viêt-Nam montre, en tout cas, l'absence du poids de la IVème Internationale sur les événements de la guerre de Libération nationale. De même, leur échec fut constaté en France, où l'audience obtenue par les animateurs trotskystes dans les luttes, n'a pas réussi à forcer le passage des sentiments nationalistes au marxisme et au trotskysme. Il apparaît, dans le milieu indochinois en France, à l'instar de la situation dans la colonie elle-même, que le trotskysme fut balayé par un communisme fortement imprégné de patriotisme et de nationalisme. C'est que la plupart des ONS, contrairement aux Indochinois venus en France dans l'entre-deux guerres (28), n'étaient pas des révolutionnaires en partant de leur pays. Si la plupart des travailleurs soutinrent l'action du Viêt Minh, c'est parce que l'indépendance du Viêt-Nam formait un débouché concret aux sentiments de haine nourris vis-à-vis de l'administration coloniale. La solidarité nationaliste passait avant tout. D'ailleurs, les requis étaient comme la majorité des Vietnamiens dans la colonie, qui "*dans la confusion de l'époque (...) ignoraient alors que le gouvernement était en fait aux mains du PCI ...*" (29).

Finalement, leurs attitudes relevaient d'un sentiment patriotique et non d'une idéologie politique. Les querelles et ruptures politiques, au sein de la Délégation

Indochinoise, étaient ainsi un domaine réservé à l'élite étudiante et intellectuelle politisée. Elles reflétaient les rapports de force existants dans le mouvement politique de la Colonie depuis les années 30.

Les tenants et les aboutissants de la vie politique des Indochinois dans la Métropole se situaient bien au Viêt-Nam et leurs enjeux échappaient totalement à la masse des travailleurs indochinois. Forte de son effectif de 25000 personnes, dont 15000 ONS, la Délégation Indochinoise, impulsée par les militants trotskystes, étaient finalement dirigée par la classe des intellectuels indochinois.

I - C. Le contact avec l'élite intellectuelle Vietnamiennne.

Nous connaissons mal la situation exacte de l'immigration indochinoise en France à la veille de la seconde guerre mondiale.

L'immigration vietnamienne de l'entre-deux guerre a fait l'objet d'une étude de M. Daniel HEMERY, qui s'arrête au début des années 30. A cette date, *"il est probable que l'immigration vietnamienne se maintient aux environs de 7000 à 8000 individus"*(30). A partir de 1926, l'arrivée de nombreux étudiants de Cochinchine renforça la composante intellectuelle de cette communauté. Ils furent essentiellement concentrés dans la région parisienne mais également dans des villes universitaires du midi de la France (Marseille, Montpellier, Aix-en-Provence) où se trouvait justement en 1939/1948 un grand nombre de requis. La plupart étaient déjà révolutionnaires en partant de leur pays et jusqu'en 1930 *"la nouvelle génération n'a pas cessé de progresser dans le sens du radicalisme"*(31). Un premier groupe de communiste indochinois apparut en avril 1928, soutenu par le parti communiste français qui restait son intermédiaire avec l'Internationale Communiste. Parallèlement à ceci, en 1930, un groupe d'étudiants rejoignit l'opposition de gauche et le trotskysme connut un certain écho dans la communauté étudiante. Cette immigration indochinoise de l'entre-deux-guerres a ainsi connu une évolution qui l'a conduite du patriotisme au marxisme selon la thèse de M. HEMERY et son retour en Indochine n'a pas été sans conséquence sur le mouvement révolutionnaire indochinois dans les années 30. En 1939, les étudiants venus en France dans les années 20 étaient déjà de retour dans la colonie mais d'autres les succédèrent dans les années 30. Ainsi à la veille de la seconde guerre mondiale, l'immigration vietnamienne en France avait déjà une identité communautaire et une mémoire riche de plus de 10 ans d'expérience politique dans la métropole.

Ainsi, l'Amicale des Indochinois de Paris a été constituée le 11 mai 1936 et regroupait en 1938, 80 membres, tous étudiants. L'article 3 de ses statuts lui interdisait toute action politique et jusqu'en 1938. Elle n'a pas attiré l'attention du

Ministère des Colonies (32). La guerre puis l'occupation n'ont pas affecté cette communauté estudiantine. Le 28 Mai 1943, fut créée l'Amicale des Annamites de France dont le siège se trouva au 11 Rue de Beauvais à Paris. Elle avait des antennes locales à Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Lyon, Marseille et Montpellier. Constituée dans le but d'une entraide communautaire, elle s'interdisait officiellement toute action politique. Cependant comme leurs prédécesseurs, ses membres cultivaient un fort sentiment national. Un rapport du commandant militaire de la 17ème région parla de ces étudiants en ces termes : *"La jeune bourgeoisie annamite - tous ici à Toulouse sont du pays d'Annam fait preuve de sentiments anti-français. Les fils qu'elle envoie en France (...) ne font que refléter l'état d'esprit de leurs parents (...). Ils sont avant tout et par intérêt pur simplement anti-français..."* (33). Sous l'occupation, quelques étudiants de cette amicale furent tentés de s'appuyer sur l'impérialisme allemand pour combattre la puissance coloniale française: *"les services spéciaux allemands et japonais à Berlin et à Paris ont créé des sympathies pro-allemandes et japonaises dans les amicales annamites de France. Des étudiants ont obtenu des bourses pour aller étudier en Allemagne "* (34). Cette collaboration avec les forces de l'Axe fut ainsi le fait d'un certain nombre d'intellectuels.

Le tournant de la guerre en 1943, puis la Libération mirent fin à cette évolution pro-axiste. A la libération, ex-collaborateurs ou non, la majorité des étudiants, toujours regroupés au sein de l'amicale, continuèrent à déployer une propagande qui mettait en accusation l'impérialisme français au Viêt-Nam. Les étudiants n'ignoraient pas la présence de ces travailleurs indochinois requis en France mais les contacts étaient rendus difficiles par le contexte. En Province, à Toulouse, Montpellier, Aix ou Marseille, des relations épisodiques ont pu se tisser malgré la surveillance étroite de la MOI. Cette surveillance s'intensifia à partir de 1944, la rencontre entre ces travailleurs exaspérés et les étudiants dont la plupart étaient nationalistes pouvait, en effet, se révéler explosive. Dès mai 1944, l'adjoint au commandant de la base principale de Marseille écrit qu'il est à craindre *"que le terrain de rapprochement (...) devienne trop facilement celui des revendications annamites de toute nature..."* (35). Cette crainte se trouve confirmée dans les faits. A l'automne 1944, parallèlement à l'intensification de l'intervention des trotskystes (eux-mêmes membres de l'Amicale) en milieu indochinois, toute la communauté étudiante indochinoise se tourne avec intérêt vers ses compatriotes travailleurs dont elle entreprend la défense. Cette rencontre, issue d'un mouvement de l'élite intellectuelle vers les travailleurs fournit à ses derniers un soutien logistique qui leur permit d'affronter l'administration MOI dès septembre 1944. Nationalistes, communistes ou trotskystes, ils furent les catalyseurs d'une révolte fermentée depuis longtemps et leur position d'élite les amena à se poser en intermédiaires

entre des requis dont ils se firent les porte-parole et le ministère des Colonies. Enfin, les événements d'Indochine avaient également comme centre de gravité la métropole où se prenaient les décisions politiques. Les intellectuels trouvaient ainsi dans la présence des travailleurs et tirailleurs une force d'appoint non négligeable pour tenter de peser sur celles-ci.

Il serait toutefois erroné de dire qu'il y eut manipulation des travailleurs par les étudiants, dans leur ensemble ils étaient réellement unis par une ferme conviction anti-colonialiste même si elle fut vécue, conceptualisée et formulée de façon différenciée. Le danger constitué par cette rencontre fut l'objet de multiples mesures de la MOI, aidé dans ses actions par le ministère de l'Intérieur. En décembre 1944, huit étudiants de l'Amicale de Toulouse furent arrêtés et leur appartement perquisitionné. Un rapport des RG de Toulouse décrit ces inculpés en ces termes : "*Les étudiants indochinois ont toujours considéré comme étant de leur devoir de défendre à tous points de vue leurs compatriotes travaillant dans la Main-d'Oeuvre Indochinoise...*" (36). Ces mesures d'intimidation se multiplièrent et la vigilance s'accrut au Ministère des Colonies. En dépit de celle-ci, la situation bascula dans les camps, à l'automne 1944, dans une contestation générale. Elle prit racine dans les années de souffrance écoulées et germa à la rencontre de l'élite intellectuelle indochinoise.

CHAPITRE II

LA LOGIQUE D'AFFRONTLEMENT PERMANENT AVEC L'ADMINISTRATION.

Longtemps contenue, la colère des travailleurs indochinois se manifesta avec véhémence à partir de la libération. Elle déboucha sur une logique d'affrontement permanent avec l'administration MOI qui s'articulait autour de revendications sociales, économiques et politiques. Il fut ainsi question du problème du rapatriement mais également de la remise en cause du statut social et politique des travailleurs, tel le droit à se syndiquer. A ceci s'ajouta l'aspiration à une valorisation sociale et économique notamment à travers le droit à la formation professionnelle. En effet, la Libération a entraîné de nouvelles données qui rééquilibrent les rapports de force en faveur des travailleurs face à leur administration. Non seulement ils

furent aidés par leurs compatriotes de France mais ils obtinrent également le soutien d'organisations politiques et syndicales, notamment le PCF et la CGT qui s'affirmèrent avec force au lendemain de la guerre.

La MOI cessait par là même d'être un corps fermé, et l'isolement des travailleurs durant ces quatre années où leur sort n'intéressait personne fut ainsi brisé. Le consensus sur la présence et les conditions de l'utilisation de cette main-d'oeuvre indigène volait en éclats au moment même où la puissance coloniale française connaissait ses premières difficultés. L'Allemagne était vaincue certes, mais la France sortait de ce conflit affaiblie et avec une image de marque ternie. Ce contexte favorisa d'autant la détermination des travailleurs face à un adversaire désarmé. À côté de ces sentiments empreints d'une volonté revancharde, naissait également l'espoir qu'incarnait le nouveau gouvernement issu de la Libération. Cet espoir d'une réforme possible de leur statut et d'une amélioration de leur sort coïncidait avec l'arrivée de nouveaux hommes au pouvoir qui ne cachaient pas leur désir de réformer la MOI et qui affichaient une volonté plus libérale dans le domaine de l'administration coloniale. Tout ce processus de prise de conscience d'une situation "ouverte" par les travailleurs connut véritablement une accélération avec la rencontre d'éléments extérieurs mais aussi avec la multiplication des moyens d'information dont ils eurent accès à partir de 1944, (presse française, brochures du Viêt-Nam apportées par les marins, brochures d'information éditées par l'Amicale, radio...). Ainsi, la plupart d'entre eux eurent écho de la Conférence de Brazzaville (janvier/février 1944) où De Gaulle fit des propositions novatrices pour l'avenir de l'Indochine. Bien que ces propositions s'inscrivent dans un cadre colonial - assoupli mais maintenu- elles firent naître l'idée qu'une brèche pouvait être ouverte dans le système de domination coloniale en place. Les regards des travailleurs se tournèrent vers la colonie et l'essence de leur lutte se trouvait, de fait, dans cette flambée d'espoir. À l'instar du Viêt-Minh qui combattait pour l'indépendance du Viêt-Nam, les ONS se lancèrent dans la bataille pour leur propre émancipation de la MOI. Pour ce faire, ils s'organisèrent dans les camps et rejoignirent les travailleurs et étudiants au sein de la Délégation des Indochinois de France pour former un front anti-impérialiste et anti-colonialiste.

II - A. L'auto-organisation dans les camps.

Au début de l'automne 1944, au moment où le gouvernement entreprit l'épuration à l'intérieur de la MOI, qui était dans une situation de désorganisation extrême, les travailleurs s'organisèrent dans le but de s'administrer eux-mêmes. Cette prise de pouvoir dans les camps, s'est effectuée de façon progressive et a eu notamment

pour origine une désaffection du personnel d'encadrement français pendant les dernières années de la guerre : *"On constate péniblement que les interprètes, gradés et même plantons sont parfaitement au courant des "affaires" les plus confidentielles (...). Les rapports politiques étaient apportés ouverts, par un quelconque planton et remis au Secrétaire Indigène qui détenait depuis toujours le classeur du courrier à l'arrivée et au départ. Il n'existe, dans une agglomération aussi importante que Pham Quynh, aucun dactylographe européen..."* (1). Ces libéralités et l'importance prise par les cadres indochinois, qui restaient cependant écartés des centres décisionnels, n'étaient pas le résultat d'une volonté de la MOI mais plutôt révélateurs de la crise du personnel de ce service, accentué par les nombreux départs à la Libération. De fait, nombre des "postes-clés" dans les camps furent occupés par des Indochinois et l'on se trouva bien vite devant un système bicéphale. Par ailleurs, parallèlement à l'épuration en milieu européen, (qui ne fit que commencer) apparut un sentiment nationaliste de plus en plus affiché dans les camps, qui réduisait la minorité francophile au silence. Des incidents d'ordre politique eurent lieu, comme la *"tentative d'assassinat à coups de marteau de l'interprète TRI, fidèle à la France"* que relevèrent les RG, de Bergerac en septembre 1945 (2). On assista ainsi à une certaine homogénéisation politique au sein des camps où la tendance nationaliste apparut ultra majoritaire. Ce même rapport des RG constate que l'attitude des travailleurs à partir de la Libération correspond à la volonté *"de s'administrer eux-mêmes, (...) de traiter à égalité avec les cadres français, qu'à la rigueur ils voudraient bien admettre comme observateur"*.

Un rapport du Ministère des Colonies explique à sa manière ce phénomène : *"Civils par définition, ils ne veulent pas comprendre pourquoi ils ne sont pas traités comme les travailleurs européens, dont ils imaginent la condition enviable (...) et la crise de la Libération en rendant possible, sous prétexte de participer au soulèvement national, toutes les entorses à la discipline, a été le moyen pour eux de manifester leurs revendications et de tenter d'obtenir satisfaction"* (3). Dans les camps, les travailleurs se substituèrent peu à peu à l'administration et élirent leurs propres délégués pour faire entendre leurs revendications. Répondant à une aspiration de la majorité des travailleurs, ce mouvement n'était pas pour autant un phénomène spontané. Il fut aussi le produit d'un mot d'ordre des trotskystes indochinois de l'Amicale vers les travailleurs, pour qu'ils forment des comités, base de dualité de pouvoir avec l'administration des camps. Le rôle de certains cadres indochinois sympathisants ou participants aux groupes T.D. a été déterminant. Par ailleurs, ce mouvement d'auto-organisation a pu faire tache d'huile grâce aux relations inter-légions devenues fréquentes par le biais du téléphone ou du courrier. Nous avons vu que les postes de standardiste étaient souvent occupés par des

Indochinois, l'adjoint au commandant de la Base de Marseille remarquait dès mai 1944 que "des conversations téléphoniques s'échangent couramment entre indigènes" (4).

Constatons aussi que les sources d'archives sont très riches en télégrammes échangés entre différentes compagnies.

Le mouvement, qui tendait vers le but d'un contre-pouvoir des travailleurs face à la MOI, reçut l'adhésion de la majorité des travailleurs.

Cependant, s'ils y adhérèrent, pour la plupart, peu se révélèrent actifs. Finalement, la direction de ce mouvement était, dans les faits aux mains d'une élite agissante, composée "d'éléments avancés" surtout des cadres mais aussi quelques travailleurs, des "meneurs" que la MOI surveilla très vite de manière étroite. Par ailleurs, certains travailleurs, même s'ils ne furent pas francophiles, semblaient profiter de cette situation dans un sens tout autre que celui dicté par le désir d'émancipation. Ils s'adonnèrent ainsi à des trafics en tout genre, à la pratique du marché noir, dénoncés par l'administration : "*Beaucoup se livrent au marché noir, revendent notamment les colis qu'ils reçoivent de la Croix-Rouge...*" (5), mais également combattus par les travailleurs "politisés".

Si le mouvement de contestation laissa indifférent cette minorité, et rendit hostile une poignée de "francophiles", il reçut, en revanche l'adhésion de la majorité des travailleurs qui élirent dans toutes les compagnies leurs délégués. Ces délégués mandatés représentèrent pour la première fois, les revendications des travailleurs à la MOI, le 10 octobre 1944, dont nous publions l'extrait suivant (6) :

1° - *Etant ressortissants français, nous demandons à avoir, dans tous les domaines, les mêmes droits que l'ouvrier français.*

2° - *Que les travailleurs indochinois puissent élire, à l'échelon de compagnie, des délégués reconnus par le Service de la MOI et qui représentent leurs interprètes auprès du commandement.*

Sans attendre une réponse et l'assentiment de la MOI, les travailleurs élirent ainsi leurs propres délégués. Nous ignorons les conditions réelles dans lesquelles se

déroulèrent ces élections.

Désignés pour être leurs porte-parole, les délégués devaient en tout cas recueillir la confiance de leurs compatriotes et maîtriser le français parlé et écrit. Ils étaient donc choisis de fait par la compagnie. Ce mouvement ne tendait pas, dans un premier temps, vers l'émancipation immédiate de l'emprise de la MOI, mais correspondait plus à une lutte de type syndical, où le corps des travailleurs se dotait d'outils pour la défense de ses droits et la réalisation de ses revendications.

Si les ONS avaient leurs problèmes spécifiques, sous l'impulsion des étudiants indochinois, leurs délégués participèrent à la formation d'une organisation représentative de tous les Indochinois en France. Nous avons évoqué les circonstances et les raisons qui poussèrent les militants trotskystes à former un front unique des Indochinois en France. Cette stratégie se réalisa rapidement dans les faits avec la tenue, en décembre 1944, d'un Congrès à Avignon d'où sera issue la Délégation Générale des Indochinois. Ceci fut dans l'histoire du mouvement des travailleurs indochinois requis et plus largement de l'immigration indochinoise en France une étape décisive, la première où ils s'affirmèrent comme acteurs politiques. .

II-B. Le Congrès d'Avignon et la Délégation des Indochinois.

Le premier congrès des Indochinois en France s'est tenu les 15, 16 et 17 décembre 1944 à Avignon, dans une salle mise à leur disposition par la mairie. Contrairement aux congrès organisés sous l'occupation par la section de l'Empire, il émanait de la volonté même des Indochinois. Il réunit, environ, une centaine de délégués représentant 25000 Indochinois, selon le manifeste du Congrès National des Indochinois à Avignon (cf. annexe 8). Si l'on s'en tient à ce chiffre, les ONS représentaient presque les deux tiers de l'effectif total : c'est-à-dire environ 15000 personnes. Il prit également en compte les tirailleurs non rapatriés qui étaient environ 6500 Indochinois. Les civils (dont la majorité était étudiante) formaient donc le cinquième de l'effectif (environ 5000 individus). En regard de ces proportions, la communauté étudiante était relativement sur-représentée au Congrès d'Avignon : sur cent "délégués", cinquante étaient des étudiants et cinquante des travailleurs. On constate aussi l'absence de tirailleurs dont le statut ne permettait sans doute pas leur libre participation à ce type de réunion. Par ailleurs, si ce congrès manifesta une volonté d'indépendance à l'égard de toute organisation politique française, les délégués de la CGT y furent invités à titre d'observateurs.

De par sa composition, le congrès fut marqué par la prépondérance du milieu intellectuel indochinois, issu de la bourgeoisie ou du mandarinat de la colonie

comme le remarquait M. GRIMALD, alors chef du service de la MOI (7), mais aussi les militants trotskystes comme le révèlent leurs rapports internes (8). Au-delà des divergences politiques qui se dessinèrent lors des débats, le Congrès fut, dans l'ensemble, marqué par le triomphe des thèses nationalistes. Cependant, elles furent exprimées publiquement de façon modérée : le Congrès réclamait *"l'établissement d'un régime démocratique en Indochine"* et estimait que *"seul un gouvernement responsable devant une chambre élue au suffrage universel peut assurer des libertés essentielles pour lesquelles se battent les armées alliées"* (cf. annexe 8).

Le Congrès d'Avignon ne remettait donc pas en question la présence française en Indochine, mais exprimait, en revanche, l'attente des Indochinois dans le domaine des réformes annoncées De Gaulle dans son discours prononcé à la Conférence de Brazzaville (9). Discours qui fut d'ailleurs lu en assemblée générale plénière lors du Congrès. Le sens, de la motion précitée, semble avoir été le fruit d'un consensus opéré à la faveur des congressistes "modérés", issus de l'élite indochinoise et pour laquelle le renforcement du jeu démocratique ne pouvait que conforter son assise locale. Malgré la présence de militants et sympathisants trotskystes qui appuyèrent une ligne plus radicale, ce fut le triomphe des thèses "nationalistes - réformistes" appuyées par un grand nombre d'étudiants qui formèrent ainsi l'armature de la Délégation. Bien qu'ils constituèrent la moitié des délégués au Congrès, les travailleurs n'apparaissent pas dans les débats comme le relate un observateur de la MOI : *"Le milieu annamite intellectuel peut manipuler à sa guise la masse des travailleurs"* (10). Un rapport d'un militant trotskyste ne fut pas moins sévère : *"Les travailleurs ne comprenaient pas souvent le sens de leur vote. Ils votaient par imitation..."* (11). De même, les revendications formulées par la Délégation concernant la question des ONS apparurent clairement modérées et contrastèrent avec le bouillonnement et la tension qui existaient dans les camps depuis la Libération : *" Le Congrès a décidé d'entreprendre une action énergique pour réaliser immédiatement les réformes les plus urgentes, exigées par l'état lamentable de la MOI et défendre les mesures déjà obtenues et que les hommes de Vichy, restés en place, s'efforcent de faire rapporter "*(cf. 8). Il ne fut ainsi ni question du rapatriement demandé par de nombreux travailleurs, ni question du désir de nombre d'entre eux de devenir des travailleurs libérés de la tutelle de la MOI. Dans ce domaine, c'est encore le triomphe des thèses réformistes que symbolisa un vote de confiance du Congrès l'adresse de M. GRIMALD, chef du service de la MOI (12). La majorité du Congrès manifesta ainsi son espoir face aux volontés réformatrices du nouveau gouvernement issu de la libération et une certaine volonté de coopérer à son effort. Le Congrès d' Avignon, qui devait jouer un rôle de caisse de résonance du mécontentement des travailleurs semblait ainsi, dans les faits, jouer un rôle de modérateur. Cette modération, qu'exigeait un fonctionnement au consensus où s'exerça fortement l'influence de l'élite

intellectuelle, loin d'avoir avivé les tendances fractionnelles, a permis une unité sur le moment entre les intellectuels et les travailleurs. Le Congrès décida de maintenir cette unité communautaire par la proclamation d'une Délégation des Indochinois " seul organisme représentant régulièrement la Colonie Indochinoise en France pour faire aboutir ces revendications sociales et politiques. La Délégation parlera au nom de l'Indochine toute entière". Quatorze congressistes issus des milieux divers furent ainsi élus pour représenter cette Délégation, qui se posa ainsi comme interlocuteur unique et obligé, représentant les Indochinois et l'Indochine face au gouvernement français.

Dans les faits, le gouvernement méprisa cette Délégation qu'il considéra comme illégitime et auto-proclamatoire. Au sortir de ce Congrès, l'observateur de la MOI indiqua d'emblée l'attitude à adopter : "*Ne pas tenir compte de cette Délégation, en faisant ressortir l'illégalité de sa composition*"(13). De fait, l'attitude gouvernementale oscilla entre la non prise en compte et la répression. Loin d'avoir saisi l'opportunité modératrice issue de ce congrès qui supposait une collaboration possible avec la Délégation, l'administration MOI et le gouvernement rompaient peu à peu la possibilité de dialogue.

La ligne réformiste connut ainsi un échec rapide et on assista à un durcissement de la Délégation et du mouvement revendicatif des travailleurs. Cette évolution coïncida d'ailleurs avec les événements que connut l'Indochine à partir de 1945 avec le début de l'insurrection vietnamienne et la proclamation de l'Indépendance de la République du Viêt-Nam en septembre 1945. On assista alors à des mouvements de grève et de désobéissance civile dans les camps. Ces mouvements s'articulaient autour de deux axes essentiels : la revendication pour améliorer la situation des ONS en France et le soutien au Viêt-Minh dans sa lutte de libération nationale.

II. C - La lutte des travailleurs dans le domaine économique et social.

Les requis manifestèrent très vite leur mécontentement à l'égard de leur statut qui ne leur donnait pas la possibilité d'être des travailleurs libres.

Bien que la guerre fut finie, ils ne furent pas démobilisés et continuèrent à être encadrés par la MOI. Le désir d'émancipation à l'égard de cette administration s'était manifesté avant même la Libération avec les départs de requis dans les formations de la résistance.

1) Les Indochinois dans la Résistance.

M. D.V.L. se souvient que *"fin 1943, beaucoup de travailleurs rejoignent les FFI, pas pour des raisons politiques mais à cause des mauvaises conditions de vie dans les camps"* (cf. annexe 1). Ces départs correspondaient à un désir d'émancipation à l'égard de la MOI et à l'aspiration d'une meilleure vie matérielle. Ils se multiplièrent fin 1943/début 1944 dans le sud de la France notamment en Provence mais aussi dans le sud-ouest. Le groupe de résistance du secteur Bergerac-ville, constitué en 1941, fut augmenté en 1943 notamment par "250 Indochinois (qui) vinrent grossir le groupement. A la phase insurrectionnelle, l'effectif était de 900 hommes environ" (14).

L'état des lieux effectué par M. LE Quang Hao, agent de la MOI, montre qu'en octobre 1944, l'effectif des Indochinois du sud-est, passé à la résistance, était de 2000 hommes, qu'il assimila à des "déserteurs" (15). Ainsi, à Marseille, *"300 travailleurs (anciens déserteurs, anciens gradés cassés) ont rejoint l'organisation FTP et font partie du régiment "La Marseillaise" »* (16). Des travailleurs de l'Hérault ont également rejoint les FFI. Selon cet agent, *"ces hommes désirent être militaires pour trouver un changement dans leur condition matérielle"*. L'entrée dans la résistance fut ainsi massive mais l'expérience fut de courte durée. A la Libération, la mobilisation militaire considérée comme un échappatoire à la MOI, et un temps, envisagée par cette dernière pour résoudre le problème du statut des requis, ne connut pas de succès et fut dénoncée unanimement du Congrès d'Avignon comme en témoigne cette déclaration d'un délégué : *"Pourquoi voudriez-vous rentrer dans les FFI et vous engager : ce serait bien inutile nous sommes venus pour travailler et non pour nous battre. D'ailleurs, les travailleurs sont hostiles à la mobilisation. La preuve, c'est que ceux qui avaient rejoint les FFI sont revenus à la MOI lorsque les salaires ont été augmentés..."* (17). Les formations militaires constituèrent ainsi une expérience de courte durée pour les ONS qui rejoignirent, pour la plupart, à la Libération, les rangs de la MOI. A l'engagement militaire, un temps attrayant, succéda la lutte des requis pour être démobilisés et reconnus comme des travailleurs libres. Ceci passa notamment par des revendications pour le droit à une formation professionnelle et à la reconnaissance de la liberté syndicale. Dès lors, on voit apparaître une large frange de requis plus désireuse de bénéficier d'une politique d'insertion et de promotion sociale. D'ailleurs, le désir de se syndiquer indiquait déjà un certain niveau d'intégration des requis au monde du travail et au système politique français.

2) Formation professionnelle et liberté syndicale :

La lutte pour l'intégration dans le champ social et économique français.

Dès octobre 1944, les travailleurs, par le biais de leurs délégués demandèrent à la MOI "*que les travailleurs doués puissent admis à recevoir une instruction professionnelle et que ceux qui veulent apprendre un métier à leurs frais aient la possibilité d'être libérés de la MOI*" (18). Depuis leur arrivée en France, les requis ont occupé des postes de travail répétitif qui ne nécessitaient pas de qualification particulière. Aussi, tant pour ceux qui désiraient s'installer en France que pour ceux qui souhaitaient retourner au pays, leur espoir de promotion sociale était à ce jour frustré. Cette promotion sociale passait par une formation professionnelle qui signifiait l'accès à des travaux moins pénibles, à une vie matérielle meilleure et à une place plus honorable dans la hiérarchie des prestiges. C'est dans ce domaine que les revendications des travailleurs ont été le plus entendues. La MOI accentua, dès 1944, ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle. La période correspondait en fait à une situation où la main-d'oeuvre faisait moins défaut. L'affectation des travailleurs indochinois dans des centres d'apprentissage était ainsi un moyen de résorber le sous-emploi des requis. Par ailleurs, ceci représentait une opportunité de donner à la colonie des moyens pour sa mise en valeur par le retour d'ouvriers qualifiés ou spécialisés. Nous reviendrons plus en détail sur la politique de formation professionnelle au prochain chapitre.

La formation professionnelle fut, pour beaucoup d'entre eux, plus un moyen d'insertion au monde du travail en France qu'une promotion sociale assurée à leur retour. Elle signifiait également une lutte pour l'égalité des droits avec les travailleurs de la métropole et notamment l'égalité devant la formation. Cette lutte pour l'égalité des droits s'affirma également dans le domaine de la liberté syndicale. Hésitante face à une telle question, la MOI se trouva dès la Libération devant une situation de fait : de nombreux travailleurs étaient déjà affiliés à la CGT. Le 9 novembre 1944, J. SIMONDET, chargé des oeuvres sociales de la MOI indiquait que "*2500 travailleurs environ sont syndiqués dans les régions de Marseille et Sorgues. Ils ont versé leur cotisation au syndicat du bâtiment (manoeuvres). Des pourparlers sont en cours (...) avec le syndicat des ouvriers des poudreries afin de parvenir au rattachement à ce dernier syndicat...*" (19). A la Libération, les travailleurs indochinois de la Poudrerie Nationale de Bergerac s'affilièrent également à la CGT (20).

Parallèlement à la proclamation de la Délégation des Indochinois, l'affiliation à la

CGT était un moyen pour les requis de faire entendre leur droit en tant que travailleurs. Le syndicalisme était une expérience nouvelle pour ces Indochinois qui, au contact de la classe ouvrière française, découvraient, dans le droit d'association, une liberté d'action encore interdite en Annam et au Tonkin par l'administration coloniale.

Contrairement à une certaine mythologie ancrée dans la classe ouvrière française qui fait de l'Asiatique un "jaune", un briseur de grève, les ONS indochinois firent preuve d'une grande combativité et furent accueillis à bras ouverts par les organisations ouvrières françaises, notamment la CGT et le PC. On pouvait lire dans l'Humanité du 30 mars 1945 que *"par une résolution unanimement approuvée, le Comité Confédéral National de la CGT adresse l'expression de sa solidarité aux travailleurs indochinois de France. Il demande aux unions départementales de prendre en main leurs revendications et de veiller à ce que, dans les camps, ils soient traités en citoyens et travailleurs libres"* (21). Dans les faits, les groupes locaux du PC, de la CGT, du Secours Populaire soutinrent les travailleurs dans leurs luttes en participant à leurs manifestations, à leurs délégations lorsqu'elles demandèrent à être reçues par les préfets... Les journaux locaux du PCF comme "Rouge-Midi", "Bergerac Libre" ou "La Gironde Populaire" brisèrent l'isolement des travailleurs en informant dans leur colonne de la situation de ces derniers et en faisant régulièrement écho de leurs luttes et de leurs revendications. *"Depuis la Libération des Annamites de Marseille qui travaillent principalement avec les dockers ont été en contact journalier avec les ouvriers communistes qui, voyant la manière dont étaient traités les sujets français, ont pris leur cause en main afin de faire des adeptes de leur parti. Une campagne de presse menée par "Rouge-Midi" (...) a obtenu des résultats que les efforts de personnes de bonne volonté n'ont pu obtenir et confirmer les travailleurs qu'ils ont tout à gagner en se confiant à la CGT (...)"* (22). Ce rapport du service social de la MOI confirme bien que, soutenus par les organisations syndicales, les travailleurs indochinois renforcèrent beaucoup leurs sections locales : en 1948, *"le départ de tous les travailleurs indochinois du camp de Creysse (Dordogne) affiliés à la CGT, prive l'union locale des syndicats de 700 cotisations environ"* (23). Il s'agissait ainsi d'une adhésion en masse de nombreuses compagnies de travailleurs. On est en droit de douter que l'ensemble des requis comprenait entièrement le sens d'une telle affiliation. Encore une fois, le rôle des élites indochinoises politisées dans et hors des camps semble avoir eu sur l'ensemble des travailleurs un rôle influent. Le soutien du PCF et de la CGT aux requis s'accrut à partir de l'automne 1945 où une lente réaction du PCF à la suite de la révolution d'août commençait à rompre le consensus de la politique coloniale du GPRF. C'est en effet à partir de septembre 1945 que le PCF modifia sa position en dénonçant la guerre de reconquête et en défendant l'idée d'une

négociation avec le Viêt-Minh (24). L'adhésion à la CGT correspondait ainsi autant à une adhésion syndicale qu'à une adhésion politique.

Les travailleurs indochinois étaient rattachés aux unions locales ou aux secteurs par branche d'activité dirigés par des syndicalistes français. Formant une base militante, aucun d'entre eux ne put accéder aux responsabilités syndicales. C'est ce qui ressort en tout cas des sources où les Indochinois n'ont eu de contacts avec les syndicats que par le biais des délégués. Aucune politique de formation syndicale n'a été entreprise auprès de ces requis. Ne perdons pas de vue la barrière de la langue qui existait encore bel et bien et le statut des requis qui leur conférait une place particulière dans le monde ouvrier. Ce particularisme se trouvait accentué par le fait que de nombreux Indochinois furent mis au chômage ou dans des centres d'apprentissage à partir de 1944. La spécificité du statut des requis de la MOI ne semble pas avoir été débattue en haut lieu dans les syndicats et la CGT a semblé évacuer ce problème en laissant la gestion de ce domaine aux unions locales.

La syndicalisation des requis a été, en revanche, source de débats à l'intérieur de la MOI pour laquelle la rencontre de ces ouvriers coloniaux avec la sphère syndicale pouvait se révéler dangereuse. Un rapport du service social de la MOI remarquait que cette situation peut en effet *"avoir de graves conséquences pour l'Indochine"* (25). Il tenta d'abord de gagner du temps en retardant le droit à se syndiquer en évoquant *"le problème du syndicalisme en terme d'opportunité car les travailleurs sont en cours de formation professionnelle"* (26). Pour cela, il n'hésita pas non plus à recourir à la mythologie du "jaune". Jean SIMONDET, des oeuvres sociales de la MOI, préconisa, entre autres, la solution suivante : *"Dire à la CGT que les travailleurs de la MOI sont des briseurs de grève"* (27). Mais ces procédés ne pouvaient que permettre à la MOI de gagner du temps et le débat fut inévitablement porté en haut lieu et tranché avant même le règlement définitif du statut des travailleurs. Le ministère des Colonies ne vit comme solution possible que la "militarisation de la MOI" statutairement interdisait aux travailleurs l'affiliation syndicale, mais en attendant que cette solution puisse être adoptée (elle ne le sera jamais), il était impossible *"d'opposer juridiquement aux Annamites l'affiliation aux organisations syndicales françaises car cela reviendrait à nier la qualité du sujet ou à protéger les Indochinois"* (28). Le ministère du Travail et de la Sécurité Sociale insista, dès novembre 1944, sur le caractère légal de la reconnaissance du droit syndical aux requis indochinois : *"leurs statuts (sont) définis par l'instruction générale du 24 juillet 1934. Aux termes de cette dernière instruction (préliminaire), les indigènes sont des travailleurs soumis, d'une façon générale, à la même réglementation que les travailleurs français en ce qui concerne le travail. En ce sens, on ne peut opposer à leur syndicalisation (cf. articles 1 et 2 du livre III du*

Code du Travail)" (29). Les travailleurs indochinois, dont la lutte essentielle au lendemain de la Libération fut celle pour l'égalité des droits avec les travailleurs français, obtinrent ainsi gain de cause. Egalité devant la formation et la liberté syndicale furent les principaux acquis pour ces travailleurs. Ils leur ouvrirent l'accès à la promotion sociale et au domaine de liberté politique. Pour ces coloniaux, en l'espace de quatre ans, le chemin de la France fut celui qui les délivra du statut de l'indigénat pour en faire des nationaux à part entière, bénéficiant de garanties économiques et d'une liberté d'action inconnue dans la colonie. Cette évolution permit une intégration possible des travailleurs dans la société française mais présentait, par son caractère irréversible, un danger dès lors que la question du rapatriement intervint. Loin de privilégier leur insertion et leur installation définitive en France, la MOI ne se décida pas à libérer ces travailleurs de son encadrement. Elle continua à les administrer dans l'attente du rapatriement. Certes, au-delà de leurs revendications pour jouir d'un traitement égal à leurs homologues français, les travailleurs indochinois avaient les yeux tournés vers leur pays et leurs préoccupations en ce domaine passaient avant tout. D'une manière générale, pour reprendre une expression de J.M. SIMON, "*l'essentiel, ce qui gouverne le reste, c'est l'évolution au Viêt-Nam même, des rapports entre le gouvernement HO CHI MINH et les Français*" (30).

II. D - Les travailleurs et le soutien au Viêt-Minh en la métropole.

C'est dans le domaine de la politique coloniale française en Indochine que les travailleurs se sont surtout affrontés à leur administration et au gouvernement. En instance de rapatriement à partir de 1944, l'avenir de la colonie, c'est aussi le leur. Conscients que les prises de décision s'effectuaient dans la métropole, les travailleurs se sentaient ainsi proches du centre de gravité d'un conflit qui s'ouvrait sous leurs yeux. Au-delà de leurs divergences politiques (qui furent surtout le fait de l'élite intellectuelle), les options nationalistes unissaient la majorité des travailleurs. Le combat du Viêt-Minh était ainsi le leur et ils se voyaient investir d'une mission, celle d'un bras du Viêt-Minh en métropole. Partis de leur pays à cause et au service des Français, qui furent à l'origine de leur exil et de leur souffrance, le sentiment anti-français des travailleurs présents à leur arrivée dans la métropole ne fut qu'avivé et renforcé au cours de ces années. Le pas fut vite franchi vers le nationalisme vietnamien et son affirmation trouvait ces fondements dans la lutte de libération nationale qui se déclenchait dans la colonie elle-même. Les

informations relatives aux événements d'Indochine furent répercutées très rapidement dans les camps par le biais de la presse française mais également par l'intermédiaire des étudiants indochinois avec lesquels ils furent en contact régulier. Les travailleurs réagirent alors à chaque événement, guidés par l'élite intellectuelle vietnamienne. Ils multiplièrent leurs actions de soutien au Viêt-Minh puis au gouvernement HO CHI MINH à partir de septembre 1945. Par ailleurs, l'unité des Indochinois ayant été réalisée à la suite de la proclamation de la Délégation, chaque événement suscita une réaction en bloc de l'ensemble de la communauté. Le rappel, de tous événements et des réactions qu'ils suscitèrent chez les ONS, semble quelque peu fastidieux. Nous nous proposons de les résumer suivant un tableau chronologique qui permettrait de voir leur concordance. Les réactions eurent lieu sous forme de meetings et de manifestations. Les sources d'archives sont également très riches en télégrammes et lettres de protestations des compagnies de travailleurs et de tirailleurs. Elles émanaient, à chaque reprise, de la plupart des compagnies mais leur contenu ne variait pas. Dans ce tableau nous citons ainsi les extraits de ces protestations écrites et quelques exemples de réactions :

DATE	EVENEMENT	REACTION DES ONS
Août 45	Insurrection générale par le Viêt Minh. Capitulation japonaise et abdication de Bao Daï .	
2 sept 45	Proclamation de la République Démocratique du Viêt-Nam par Hô Chi Minh.	
Oct. 45	Premières troupes françaises à Saïgon	
Mars 46	<ul style="list-style-type: none"> - Hô Chi Minh est nommé Président de la République Démocratique du Viêt-Nam. - Les Accords du 6 mars : le gouvernement reconnaît la République du VN comme Eta libre ayant son gouvernement et faisant partie de la Fédération Indochinoise de l'Union Française. La 	<ul style="list-style-type: none"> - Résoultion adressée au ministère de l'Intérieur : « <i>Nous, travailleurs, militaires et intellectuels vietnamiens du Nam-Bô (Vietnam du sud) résidant en France, considérant que le Conseil consultatif de Saïgon composé de huit membres vietnamiens et 4 membres français tous désignés par les</i>

	question du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine reste en suspens.	<i>autorités françaises et non élus au suffrage universel, ne peut en aucune façon exprimer les aspirations du peuple. Nous réclamons l'unité immédiate du Viet-Nam » (31)</i>
Avril 46	Arrivée en France de HCM et de la délégation vietnamienne pour négocier avec le gouvernement français sur l'avenir du VN	Message à la Délégation : « <i>Les travailleurs et tirailleurs vietnamiens ont l'honneur de leur souhaiter la bienvenue ; ils sont unanimes à saluer en eux les représentants de la glorieuse résistance vietnamienne qui doit mener le Viet-Nam à une indépendance complète dans le cadre d'une véritable démocratie</i> »(32) « <i>Les Annamites de Quang Ngai, les ressortissants de Cochinchine et du sud Annam émirent le vœu que le référendum prévu dans les accords du 6 mars 1946 soit réalisé le plus tôt possible afin d'assurer (...) l'unité du Vietnam</i> »(33)
Mai 1946		Manifestation du 1er mai. Participation de 4000 Indochinois à Marseille avec des bannières qui comportaient les slogans suivants: abolition de l'indigénat, de vote aux

		Indochinois et Indochinoises. A bas les colonialistes (34).
Juin 46	Proclamation de la République autonome de Cochinchine qui fait de cette dernière encore une colonie française.	
Juillet 46	Conférence de Fontainebleau sur l'avenir des relations du VN avec l'Union Française et la Fédération Indochinoise.	Télégrammes : <i>"Au moment où les négociations franco-vietnamiennes se poursuivent à Fontainebleau (...) les hostilités continuent dans le sud Viêt-Nam et sur les plateaux "Moi" (...) les travailleurs vietnamiens (...) demandent que les hostilités cessent immédiatement dans le sud Viêt-Nam et sur les plateaux "Moi" (36).</i>
Novembre 46	L'artillerie française bombarde Hai-Phong.	
Décembre 46	Ouverture des hostilités et appel de HCM à la guérilla.	Grève de la faim des travailleurs vietnamiens du Tarn et Garonne contre <i>"le débarquement des troupes françaises à Tourane et l'occupation des troupes françaises des villes de Hai-phong ,de Lang-son, de Dô-son" pour" envoyer au Viêt-nam une commission d'enquête et le rappel de l'Amiral d'Argenlieu" (37).</i>

		Manifestation et grève de la faim des travailleurs de Fontenay le Comte (Vendée) en protestation contre les événements d'Indochine.
--	--	---

Les protestations contre la guerre d'Indochine se multiplièrent au cours des années suivantes. Chaque année, au mois d'août, les travailleurs commémoraient l'anniversaire de l'insurrection du Viêt Minh, comme en août 1948, où les travailleurs de Roannes, réunis pour fêter cette date, réaffirmèrent leur volonté "*de soutenir sans réserve le gouvernement de la résistance HO CHI MINH dans la lutte contre l'impérialisme*"(cf. annexe 9). Durant ces années, les travailleurs entamèrent plusieurs grèves de la faim et on notait une désobéissance civile généralisée dans les camps : refus de saluer le drapeau tricolore, refus de maintenir la propreté dans les camps... Les travailleurs assimilaient leurs conditions dans les camps à celles de leurs compatriotes brimés au Viêt-Nam par l'impérialisme français. En avril 1946, en même temps qu'ils saluèrent l'arrivée de la Délégation du gouvernement HCM en France, les travailleurs protestèrent contre "*l'interdiction faite à (leurs) camarades soldats de hisser les couleurs nationales*" (38). Le premier mai 1946, ils défilèrent dans les rues de Marseille et brandirent côte à côte les slogans contre la MOI et l'impérialisme français: "*A bas, à mort les saboteurs de la MOI/Abolition de l'indigénat/A bas le colonialisme*". Toutes les revendications s'articulaient autour d'un thème central : l'anti-colonialisme.

Si les Vietnamiens se mobilisèrent de leur mieux pour soutenir l'action du Viêt Minh et du gouvernement HCM, ils ne réussirent à influencer ni le cours des négociations, même lorsqu'elles se déroulèrent en France, ni l'évolution de la situation dans la colonie.

En revanche, ils mirent en difficulté la MOI qui, malgré les réformes qu'elle entreprit, ne réussit pas à endiguer l'agitation dans les camps. Dès la Libération, nous nous trouvons avec une administration désemparée, incapable de résoudre la contradiction que posait le statut du travailleur requis en temps de paix. De 1944 à 1948, et même au-delà, les requis, parce qu'ils se sont organisés pour faire entendre leurs revendications, parce qu'ils ont obtenu parfois gain de cause, formèrent une génération de militants combattifs. La situation difficile que connaissait la France, enlisée dans la guerre d'Indochine, rendait ses travailleurs plus que jamais indésirables, en métropole comme dans la colonie.

CHAPITRE III :

LE RETOUR : LES CONTRADICTIONS DE L'ADMINISTRATION

A la Libération, la MOI avait encore à gérer la présence de plus de 14000 travailleurs indochinois retenus en France depuis l'Armistice, présence totalement injustifiée.

En sept mois, la France avait pu faire venir 20000 travailleurs sur son sol, alors que le rapatriement de 14000 qui restaient, s'étalait de 1945 à 1950. Il fallut donc cinq ans pour rapatrier 13000 hommes puisqu'un millier d'entre eux avaient opté pour une installation définitive en France.

Entre 1944 et 1948, date à partir de laquelle le nombre des requis en instance de rapatriement devint faible, le gouvernement français fut confronté à une présence qui n'allait pas sans poser problème. Il lui fallut résoudre la question du statut de ces travailleurs, la réorganisation de leur administration, le problème de leur emploi en même temps qu'il lui fallut apporter des réponses à la crise politique qui agitait les camps. La MOI entreprit rapidement des réformes.

Le retour de ces requis et leur réinsertion dans la colonie furent les principaux soucis du gouvernement. Entre la volonté de former les travailleurs pour une mise en valeur industrielle de la colonie et une attitude répressive face à leurs revendications économiques et politiques, la politique gouvernementale apparaît traversée de contradictions : le retour pouvait profiter économiquement à l'entreprise coloniale en même temps qu'il pouvait être source de propagation d'idées subversives.

III - A. La perspective du retour : Politique de formation professionnelle pour la mise en valeur de la Colonie.

A la Libération, la plupart des Compagnies se trouvaient dans le sud de la France,

dans les régions de Bergerac, de Toulouse, de Montpellier mais surtout de Marseille. Après une brève incursion dans les formations para-militaires de la résistance, l'ensemble des ONS rejoignirent les rangs de la MOI dès fin 1944, où ils demeurèrent des travailleurs coloniaux encadrés. Les travailleurs se trouvèrent en 1945 dans une situation de sous-emploi, voire de chômage total. Ce problème devint la question la plus préoccupante pour la MOI qui devait subir les lourdes charges d'une telle situation. En avril 1945, le nombre des chômeurs parmi les requis fut de 2500, puis de 2800 en octobre et enfin de 4200 en décembre de la même année, soit environ le tiers de l'effectif global (1).

Les travailleurs employés étaient affectés aux travaux agricoles ou étaient au service de l'armée américaine. Ces affectations avaient un caractère temporaire alors que la non-exécution du plan de rapatriement laissait entrevoir un séjour encore long pour ces requis.

La MOI se devait de trouver une issue pour résoudre la précarité dans laquelle se trouvaient les travailleurs. A travers les solutions préconisées, deux thèses se confrontaient : fallait-il trouver des affectations immédiates pour les requis notamment aux postes de manoeuvre qui ne demandaient aucune qualification ou plutôt entreprendre une politique de formation professionnelle ? Dans la première hypothèse, c'est l'idée d'un rendement immédiat qui primait, il devait notamment alléger les charges de la MOI, au contraire de la seconde, qui supposait un rendement à plus long terme que sous-entendait l'idée d'une mise en valeur des colonies. Ces deux solutions introduisaient deux conceptions différentes de la MOI : dans un cas, elle restait un organisme économique dont le rôle était de placer une main-d'oeuvre coloniale, dans l'autre, elle devenait un "service public" au service de l'avenir économique de la colonie. Le rattachement de la MOI en 1945 au Ministère des Colonies semblait aller dans le sens de cette seconde hypothèse : les requis devinrent, à partir de cette époque, d'abord des coloniaux et ensuite des travailleurs. Leur administration devait donc, en principe, participer à la logique globale de celle de la colonie. Un rapport d'un inspecteur des colonies de novembre 1944 résumait parfaitement la situation : *"Entre le souci d'employer économiquement la main-d'oeuvre indochinoise et celui de sauvegarder l'avenir de l'Indochine française, il ne peut y avoir de choix . Je pense que le budget de la MOI doit désormais être celui d'un service public, ayant pour but essentiel la conservation en bonne forme morale et physique des survivants de cette aventure, et l'orientation professionnelle des plus aptes d'entre eux (...) conformément aux promesses faites aux intéressés, lors de leur recrutement, et au Gouvernement Général de l'Indochine par la suite"* (2).

D'après Pierre ANGELI, l'Indochine, sur la proposition du Ministère des Colonies, avait en effet fait connaître en 1942 son désir de voir former 3000 ou 4000 ouvriers qualifiés, *"le reste, soit environ 10 000 travailleurs, devaient revenir à la culture du riz"* (3).

Dans les faits, la politique de la MOI s'orienta dans deux directions : d'abord, trouver un emploi immédiat pour tous les travailleurs. Elle multiplia les appels d'offre de main-d'oeuvre à tous les ministères et entreprises ; ensuite, sélectionner les travailleurs pour donner aux plus " aptes" d'entre eux, une orientation professionnelle tout en contactant divers ministères et organismes publics pour leur demander de recevoir 3500 ouvriers élus dans leurs centres d'apprentissage. Cette sélection des requis a fait l'objet d'une étude très approfondie dans la thèse de Pierre ANGELI, nous en retiendrons ici seulement les principaux données et résultats (4). En janvier 1945, seulement la moitié des travailleurs (soit environ 8800) subirent les épreuves de cette sélection qui comportait un examen médical et un examen psychotechnique. 4680 travailleurs furent déclarés inaptes à toute formation professionnelle accélérée, 3967 furent jugés aptes et classés selon leurs aptitudes à recevoir des formations agricoles ou industrielles.

La principale difficulté était de trouver des établissements pour la formation professionnelle de ces 3967 travailleurs sélectionnés. On a pu seulement placer 1328 travailleurs dans des centres d'apprentissage publics (relevant du Ministère de l'E.N., du Travail, de la SNCF) ou privés (ex: Centre Artisanal de la Place du Commerce, Institut de Soudure, Ecole Bréguet). Ils furent mis en charge par l'Etat contrairement aux 360 travailleurs qui bénéficiaient d'un " apprentissage sur le tas" dans des usines qui les recevaient, dans le cadre de la convention spéciale d'apprentissage, qui leur donnaient une rémunération. Pierre ANGELI estimait qu'au 1er mars 1946, 1559 travailleurs avaient reçu une formation professionnelle ou étaient en cours de stage.

La France pouvait ainsi fournir à sa colonie des ouvriers spécialisés dans les métiers artisanaux divers : 54 chaudronniers, 31 horlogers, 16 souffleurs de verre, 31 tailleurs... Mais l'écrasante majorité reçut une formation dans le secteur industriel : 913 furent ajusteurs, tourneurs ou fraiseurs, 56 électriciens-bobineurs. La formation dans le secteur industriel a donné des résultats relativement satisfaisants. Dans son rapport au Ministre des Colonies d'octobre 1945, le Résident Supérieur Henry WINTREBERT note que *"dans la région de Bergerac, comme partout, les hommes en formation professionnelle (...) sont très côtés comme ajusteurs par le Directeur de l'Ecole Professionnelle de Limoges; ils sont nettement supérieurs aux élèves français, non seulement pour le fignotage des pièces qu'ils*

fabriquent, mais aussi pour la compréhension des dessins..." (5). En avril 1946, sur les 425 travailleurs qui avaient terminé leur apprentissage, 250 étaient placés ou en instance d'être placés dans des usines telles que Peugeot à Sochaux(6). Ce placement n'avait qu'un caractère temporaire dans l'attente du rapatriement. *"Dès mars 1946, le Haut Commissariat de l'Indochine demandait le rapatriement de tous les travailleurs ayant fini leur stage d'apprentissage à destination de l'industrie cochinchinoise"*(7). Si cette politique de formation professionnelle donna des résultats qualitatifs corrects sur un temps restreint, elle ne s'était pas accompagnée d'une politique de formation générale d'ampleur. La majorité resta encore illettrée.

Par ailleurs, l'objectif de formation de 3500 puis de 5000 ouvriers, défini en 1945 par le Ministère des Colonies ne fut jamais atteint. Environ 1500 ouvriers seulement reçurent une qualification professionnelle, soit 10 % de l'effectif total des requis. De plus, cette politique semblait déboucher sur un échec, quant à son objectif initial. En effet, certains requis qui obtinrent une qualification et qui trouvèrent un emploi, choisirent une installation définitive en France. Dès mars 1946, 70 travailleurs bénéficièrent de la levée de réquisition à la suite de l'accord donné par la Direction des Travailleurs indochinois après examen d'un dossier qui comprenait, entre autres, une proposition écrite d'engagement à titre individuel d'une entreprise publique ou privée. Ces travailleurs devenaient ainsi des travailleurs civils et libres de toute obligation envers le Ministère des Colonies. La majorité des rapatriés constituait une masse d'ouvriers non formés dont leur situation interdisait l'insertion en France. Pour la plupart des paysans, ils repartirent ainsi au pays sans avoir bénéficié d'avantages de leur expérience dans le monde industriel. La formation dans le secteur agricole fut certes un temps envisagée. Sur 193 ouvriers de la légion de Bergerac en stage pour la formation professionnelle, 26 furent affectés à l'agriculture. Contrairement à leurs compatriotes, affectés dans le secteur industriel, notamment à la SNCF, où leur rendement était jugé satisfaisant, leur bilan de stage se soldait par le constat suivant : *"Aucun rendement, car ils seraient surtout employés comme main-d'oeuvre ordinaire"* (8). L'Indochine avait demandé la formation de 500 spécialistes en agriculture, or, en avril 1945, *"il n'y avait que 43 travailleurs dans l'agriculture"*(9). L'échec de l'apprentissage agricole peut surprendre chez ces requis issus pour la plupart de la paysannerie. Cette contradiction peut néanmoins s'expliquer. D'abord par l'attrait du secteur industriel qui signifiait une possibilité d'échapper à la dure condition de la vie paysanne en Indochine et d'accéder à une promotion sociale. Enfin et surtout, *"anciens cultivateurs pour la plupart, ils considéraient qu'ils n'avaient plus rien à apprendre en matière agricole et pour la plupart, refusèrent de recevoir une formation professionnelle qu'ils jugeaient superflue"* (10). Dans les faits, la plupart des rapatriés semblaient destinés à retrouver leur condition sociale d'avant leur

départ. Le chemin de la France ne fut pas pour ces travailleurs celui de la promotion sociale promise. La politique de mise en valeur industrielle de la colonie par la formation de travailleurs coloniaux dans la métropole se soldait ainsi par un échec. Le Résident Supérieur Henry WINTREBERT le reconnaissait dès novembre 1945 : "*Il ne serait être question davantage de réaliser l'espoir de les voir tous retourner chez eux, ayant en main un métier d'ouvrier qualifié, spécialisé ou d'artisan...*" (11). Parallèlement au souci de rentabiliser cette expérience, le gouvernement français se trouvait devant une contradiction insurmontable. La confrontation de ces travailleurs au monde industriel ne se réduisait pas à une expérience du travail taylorisé et qualifié. Elle permit également, au contact de la classe ouvrière française, une expérience de la liberté d'association, de la liberté d'action et de revendication qui se révélaient dangereuses pour la domination coloniale avec le retour.

L'objectif de l'exploitation économique par une valorisation des capacités de rendement des requis s'accompagnait donc de celui du maintien de l'ordre. Libéralisme et répression (conservatisme) furent les deux pièces maîtresses de la politique du gouvernement français.

III - B. Le retour : l'exigence du maintien de l'ordre.

Bien que de nombreux travailleurs aspiraient à être démobilisés, l'administration écarta d'emblée cette solution, comme d'ailleurs celle de la militarisation, en accordant, au compte-gouttes, les levées de réquisition. Les raisons avancées ne laissaient entrevoir que la solution du rapatriement que justifiaient des thèses "culturalistes" : "*les travailleurs (...) sont, en général, peu évolués, habitués à vivre dans le cadre très strict de la discipline familiale et de l'organisation communale (...). Il serait donc désastreux de leur accorder le statut de travailleurs "libres" et de les abandonner dans un milieu qu'ils ne connaissent pas, alors que, pour la plupart, ils ne parlent même pas français*" (12). Voilà comment l'administration justifiait l'encadrement des travailleurs coloniaux. Il serait ainsi inhérent à leur culture. En fait, l'encadrement, à partir de 1945, répondait à un autre objectif, non déclaré : le maintien de l'ordre dans les rangs indochinois pour éviter les désordres que pourrait causer leur retour dans la colonie.

La rencontre des requis de la classe ouvrière française et l'élite intellectuelle indochinoise s'est révélée, nous l'avons vue, génératrice de mouvements de mécontentement dans les camps. Tous les rapports, à partir de 1944, firent part des

soucis de la répercussion d'une telle situation sur l'Indochine. La mise en valeur de la colonie ne pouvait aller contre le maintien de l'ordre ; le gouvernement ne saurait tolérer la contestation qui risquait de saper l'édifice colonial déjà en proie à de multiples difficultés.

Le service social de la MOI indiqua, dès novembre 1944, au Ministère des Colonies qu'il *"est permis de craindre que tous ces travailleurs et un grand nombre de tirailleurs rentreront dans leur pays dans un état d'esprit imbu d'idées communistes et d'indépendance envers la France. Ils deviendront des agents anti-français, répandus dans toute l'Indochine et dans tous les villages ayant le prestige d'avoir été en France et de rapporter les méthodes européennes."*(13).

Dès la Libération, il fut alors question de rattacher les travailleurs indochinois au Ministère des Colonies puisque le retour des ONS concernait l'avenir de la colonie. La lettre envoyée à PLEVEN, Commissaire aux Colonies au Commissaire du Travail et aux Affaires Sociales du 29 juillet 1944 ne pouvait être plus explicite : *"Dans les conditions difficiles où nous rentrerons en Indochine, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser chacun de ces Indochinois se transformer en autant de propagandistes hostiles à la cause française. Le Commissariat aux Colonies aura la responsabilité de la politique en Indochine. J'estime indispensable qu'il assume également la responsabilité des travailleurs indochinois de la métropole, jusqu'au jour où il sera possible de les cheminer sur leur pays. Je vous demanderai donc (...) de bien vouloir accepter que l'administration et le contrôle de cette main-d'oeuvre soient (...) confiés à mon commissariat..."* (14). Ce fut chose faite. L'ordonnance 45-1276, du 14 juin 1945, rattacha, au Ministère des Colonies, les travailleurs indochinois du Service de la Main-d'Oeuvre Nord-Africaine et Coloniale du Ministère du Travail. La MOI devint la Direction des Travailleurs Indochinois, une direction autonome sous la dépendance directe du ministre. Ce rattachement permit une surveillance plus étroite et plus coordonnée du milieu indochinois au moment même où s'opérait l'unité entre étudiants, travailleurs et tirailleurs. Pour apaiser l'agitation dans les camps, le ministère des Colonies, conjointement avec le Ministère du Travail, entreprit certaines réformes et mesures pour satisfaire les revendications des travailleurs.

Dans le domaine économique et social, nous avons vu que le droit syndical fut reconnu, les salaires des travailleurs furent alignés sur les salaires payés aux ouvriers européens exécutant un travail identique, et les travailleurs furent désormais classés suivant la terminologie du Code du Travail (OS, classés, manoeuvres...). Le prélèvement sur le salaire était enfin réduit : *"Il sera payé aux travailleurs à titre de salaire 50 % du montant de la rémunération versée à l'Etat*

(...) *et les primes de rendements et les heures supplémentaires seront entièrement acquises aux travailleurs* "(15). Dans le même temps, des commissions d'enquêtes furent envoyées dans les camps afin de procéder à l'épuration des agents d'encadrement "Vichyssois" et l'on réforma les principes de l'encadrement, en favorisant la participation des travailleurs aux affaires des camps. Cette mesure consistait bien à endiguer le mouvement d'auto-organisation des requis. En effet, le Ministère des Colonies envisagea de donner un adjoint annamite à chaque commandant de légion mais *"il importerait qu'en aucun cas, il ne soit imposé par la Délégation des Annamites à Paris "* (16). Des comités consultatifs furent mis en place à partir de juillet 1945. Ils furent en principe formés par des délégués élus par les travailleurs à l'échelon des compagnies et des légions. Un rapport interne du ministère indiqua toutefois qu'il *"n'est pas souhaitable de recourir à l'élection : le Commandant de Légion ou d'Unité doit choisir avec tact des noms dont il saura sans difficultés s'ils recueillent l'adhésion des travailleurs"* (17). Ces conseils avaient uniquement un rôle consultatif et apportaient ainsi des réponses en deçà des aspirations des travailleurs à s'auto-gouverner. Leur création entérinait une situation de fait (l'existence de délégués) en même temps qu'elle voulait la modérer et la canaliser au profit du maintien de l'ordre. En effet, l'autre facette de cette politique de libéralisation était "l'appel à la collaboration des éléments annamites de valeur". *"Il apparaît opportun de permettre à ceux de nos protégés indochinois qui s'en montreront dignes, de participer à la marche générale du Service", ils pourront apporter "au commandement (...) le concours loyal de leur dévouement et de leurs connaissances"* (18). Il s'agit en somme de substituer aux délégués désignés comme "meneurs dangereux" l'influence des éléments loyaux envers la France. A l'image du système colonial en Indochine, la MOI voulut maintenir l'ordre dans ses rangs en favorisant l'assise d'une élite indigène, relais nécessaire de son pouvoir.

A la suite du Congrès d'Avignon, LAURENTIE, directeur des Affaires Politiques du Ministère des Colonies dicta la ligne à suivre à M. GRIMALD, chef du service de la MOI : *"Garder les meilleurs rapports avec les éléments les plus influents des milieux annamites métropolitains, en préservant toutefois à leur égard le prestige et l'autorité de l'administration, favoriser les Annamites favorables à l'Indochine française, les mettre aux postes responsables"* (19).

Cette tactique, et les réformes n'eurent pas les résultats escomptés. Les travailleurs aspiraient à être libres ou rapatriés et le prolongement de leur séjour sous le principe de l'encadrement ne pouvait qu'exacerber les tensions. Loin d'avoir ramené l'apaisement, ils contribuèrent à renforcer la détermination des travailleurs pour lesquels ces réformes obtenues étaient le signe que d'autres revendications pouvaient être gagnées. Cette agitation accrue n'était pas, nous l'avons vu, sans lien

avec les événements d'Indochine face auxquels les travailleurs affichèrent leur soutien au Viêt Minh. Le rapatriement dans ces conditions pouvait se révéler désastreux pour le gouvernement. Devant la gravité d'une telle situation, la "contamination communiste" risquait d'accroître les difficultés pour la France en Indochine. Le ministère des Colonies continua néanmoins à sous-estimer la fermeté des convictions nationalistes des travailleurs. Il commit ainsi une grosse erreur d'appréciation. Sa politique qui s'orienta dans deux directions, la propagande en faveur de l'Indochine française et la répression des "éléments extrémistes", connut bien de déboires. La mise en place des émissions coloniales de la Radio-Diffusion française en direction des travailleurs indochinois, devait avoir pour objectif de remplir "une action saine en faveur de la communauté impériale française" (20). Rappelons que ces émissions existaient déjà sous l'occupation et qu'elles devaient remplir les mêmes missions. Les événements montrèrent que leurs effets furent nuls. Le Ministère des Colonies ne sembla pas tenir compte de ce bilan. Il persistait à voir, dans l'origine de l'agitation dans les camps, la désinformation entretenue par des "meneurs". Dès lors, la solution paraissait toute simple : "S'ils sont bien informés et se sentent l'objet d'attentions particulières de la part de l'administration, ils pourront dans leurs colonies servir très efficacement la cause de la France (...). Parmi les points d'action que l'on peut avoir sur eux (...) la radio est sûrement l'une des plus efficace..." (21).

La reprise de ces émissions eut lieu en février 1945, sur l'initiative de la direction de l'information du ministère des Colonies.

Ces émissions n'endiguèrent pas l'agitation mais elles y contribuèrent. Un mot d'ordre de boycott était suivi dans les camps et le 14 décembre 1945, "au camp Viêt-Nam à Marseille, M. VAN QUYNH, artiste, en visite personnelle a été (...) frappé et laissé pour mort" (22). En janvier 1946, les travailleurs des 20ème et 29ème compagnies, dans une lettre au Ministre des Colonies, dénoncèrent l'éditorial des émissions coloniales qui critiqua "le Gouvernement Démocratique du Viêt-Nam, présidé par M. HO CHI MINH, lequel a été élu par 97 % de la population annamite", ils demandèrent au ministre de changer les programmes. De janvier à mars 1946, le boycott des émissions fut suivi et dans certaines compagnies les postes T.S.F. ont été renvoyés. Malgré cet échec, la directrice des assistantes coloniales, Marcelle LAFONT, estima qu'"il ne faut pas supprimer ces émissions car ce serait donner satisfaction aux seuls éléments hostiles sans tenir compte des éléments indécis ou favorables", néanmoins, "il faudrait se borner à émettre des programmes récréatifs, ne risquant pas de heurter les différents partisans" (23). En clair, l'administration sonna la retraite.

Mais c'est le domaine de la répression politique, qu'on assista à des événements

plus graves qui causèrent une agitation importante.

Persuadés que les travailleurs étaient mal informés, le ministère des Colonies pensait également pouvoir ramener le calme en isolant les travailleurs des étudiants et en réprimant les "meneurs" présents dans les camps. La répression s'abattit en premier lieu sur la Délégation des Indochinois. En vertu de la Loi du 10 Janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privés, qui prévoit notamment, la dissolution des groupements "*qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national*", un décret du 18 octobre 1945, pris en conseil des Ministres, prononça la dissolution de la DGI. Cette mesure souleva une vague de protestations.

Dans les faits, elle ne réussit ni à intimider les "meneurs" ni à endiguer le mouvement de protestation dans les camps qui continuait à militer activement en faveur de la séparation de l'Indochine de la France. Moins de deux mois après cette dissolution, un nouveau Congrès des Indochinois se tint à Marseille en présence de 105 délégués (2-3 décembre 1945). Protestant contre la dissolution de la DGI, le Congrès de Marseille décida la création d'un nouvel organisme représentatif : Rassemblement des Ressortissants Annamites (Viêt Kiêu Liên Minh). Il réitéra les orientations fixées au Congrès d'Avignon. Cependant, même si le terme "indépendance" n'y figura pas, le manifeste, issu de ce congrès que nous reproduisons ci-dessous, fit toutefois référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En ce sens, il va beaucoup plus loin que le manifeste du congrès d'Avignon et marque une radicalisation du mouvement politique indochinois en France, en rapport avec les événements en Indochine mais aussi avec la répression qu'il connut à partir de l'été 1945. Le nationalisme-réformisme fut de ce fait remis en question.

La dissolution de la DGI s'accompagna, en effet, de mesures répressives visant les militants indochinois, qu'ils soient travailleurs, étudiants ou tirailleurs. Un rapport de la Direction des Affaires Politiques du Ministère des Colonies déclara que "*le gouvernement, qui a le souci de faire respecter la paix dans l'ensemble de la communauté française, ne saurait tolérer plus longtemps ces agissements criminels...*" (24). Les agissements criminels étant, bien entendu, la propagande en faveur de l'Indépendance du Viêt-Nam. Dès lors, le gouvernement adopta une ligne de conduite extrêmement ferme visant à interdire toute propagande et à maintenir l'ordre dans les rangs des travailleurs.

Dès octobre 1945, précédant de peu la dissolution de la DGI, 50 Indochinois dont TRAN Duc Thao, responsable de la Délégation, furent arrêtés à la suite d'un appel lancé par la DGI au peuple français pour l'Indépendance du Viêt-Nam. Parmi les

arrêtés figuraient des travailleurs comme NGUYEN Huan et NGUYEN Dan, délégués des compagnies cantonnées à Izeure (Allier) et incarcérés à Riom pour infraction à l'Article 80 du Code Pénal : atteinte à l'intégrité du territoire français et à l'autorité de la France (25). Jusqu'en 1948, les arrestations de travailleurs se multiplièrent. Elles frappèrent essentiellement les délégués, les "meneurs". L'objectif étant de rétablir l'ordre en isolant les travailleurs de ces derniers. L'administration chercha à décapiter un mouvement. C'est en ce sens qu'allèrent les mesures de la Direction des Affaires Politiques : *"La solution acceptable paraît devoir s'inspirer de l'idée d'isolement du coupable, de sa mise hors d'état de nuire, combinée, s'il est possible avec un souci de rééducation morale. Dans cet esprit, pourraient être envisagées les créations suivantes :*

- 1) Etablissement d'une compagnie disciplinaire sur un territoire situé hors de la métropole (Algérie, par exemple).*
- 2) Installation d'un centre disciplinaire à Frioule.*
- 3) Internement administratif par les soins du Ministère de l'Intérieur, mais sous le contrôle du département des colonies " (26).*

Dans les faits, ces créations envisagées ne furent pas appliquées telles quelles mais l'orientation générale fixée fut suivie. La politique d'isolement des "meneurs" culmina en février et juillet 1948. A ces dates, il restait encore 12000 travailleurs en France. Le 24 février 1948, le préfet de la Dordogne, dans une note pour le Directeur Général de la Sûreté Nationale, parlait de l'internement des "meneurs vietnamiens, originaires de toutes les légions de travailleurs indochinois" en France au camp de Bias, près de Villeneuve-sur-Lot (Lot et Garonne) (27). Les arrestations de ces meneurs s'étaient produites simultanément début février, comme le montrent ces télégrammes à destination des travailleurs du camp de Creysse (Dordogne), interceptés et qui ne leur ont jamais été remis (28).

Provenance	Date	Contenu du télégramme
Limoges	1/2/48	"20 camarades arrêtés et dirigés sur Bias"

Lyon	1/2/48	"Thieu arrêté le 31 janvier avec 30 camarades diverses compagnies 1ère légion et amenés destination inconnue".
Toulouse	2/2/48	"30 délégués et travailleurs 4ème légion arrêtés sont transférés à Villeneuve-sur-Lot".

Au total, plus de 120 délégués furent arrêtés, dirigés sur Bias et embarqués en direction de la colonie. Les travailleurs de la Dordogne lancèrent un appel public : *"Dans la nuit du 24 au 25 février, à 2 heures du matin, d'importantes forces de police dirigèrent par surprise les 129 travailleurs vietnamiens, concentrés à Bias, sur le Port de Bourg où ils furent embarqués de force pour Saïgon (...). Ils seraient au Cap Saint-Jacques, Tourane où ils effectueraient des travaux forcés "* (29). Cet appel fut soutenu par le PCF et la CGT locale mais ne réussit pas à avoir aucun impact sur la population civile. Isolés, les travailleurs protestèrent violemment contre cette répression. La Délégation des Travailleurs Indochinois, constituée pour la défense des ONS et qui avait tenu son congrès en décembre 1946 à Mazargues, se trouva ainsi décapitée. L'arrestation des délégués, les conditions floues dans lesquelles ils furent transportés en Indochine, créèrent chez les ONS un sentiment d'insécurité concernant le retour. Il était renforcé par le contenu des lettres qui leur avaient été envoyées par les délégués maintenus au Cap Saint-Jacques et publiées par le Comité de Défense des Travailleurs Vietnamiens (CDTV) formé en août 1948 à l'initiative des travailleurs et des étudiants indochinois et soutenu par des personnalités françaises (André BRETON, C. JUST, Pierre FRANK, R. DUMONT...). Les rapatriés disaient être contraints aux travaux forcés à Da-Nang après avoir été concentrés dans des camps au Cap Saint-Jacques : *"Après douze jours dans un camp à Cap Saint-Jacques, on nous embarquait pour Da-Nang (Tourane). Là, il y a plus de deux mois, nous travaillions. Oui, mes chers amis, nous travaillions et c'était dur"* (cf. annexe 10).

Ce sont les seuls documents que nous possédons sur les conditions du retour dans la colonie. Ils indiquent la prolongation en Indochine des mesures prises en France pour éviter que l'action néfaste des meneurs "nationalistes et communistes" puisse faire tache d'huile. Cela passait ainsi par leur isolement dans "un souci de rééducation morale". Après février, c'est en juillet 1948 qu'eut lieu une deuxième grande vague d'arrestations. Le 17 juillet 1948, la Délégation Générale des

Travailleurs Indochinois publia une déclaration pour dénoncer ces agissements : *"Dans la nuit du 14 au 15 juillet, d'importantes forces de police et gendarmerie ont opéré de vastes arrestations dans la plupart des camps de travailleurs vietnamiens (...). Le nombre des arrêtés s'élève d'après les renseignements à près de 300. Les arrestations se produisent simultanément à Mazargues, Colgate, Port de Bouc, Montauban, Bias, Saint Livrade, Sorgues, Privas, Romans, Montélimar, Roanne, Lyon, Belfort, Epinal, Cambrai, etc. (...). Les travailleurs ont été frappés et jetés sauvagement dans les camionnettes (...). En février, comme aujourd'hui, ce sont principalement les délégués élus des travailleurs qui ont été arrêtés..."* (30). 1948 fut ainsi marquée par l'apogée de la politique répressive en direction des travailleurs indochinois. Elle fut dénoncée par l'ensemble des travailleurs encore en France qui assimilèrent ces arrestations et ces rapatriements à une "déportation politique".

Ces mesures répressives sont autant de signes de la faiblesse du pouvoir acculé à des mesures de coercition pour pouvoir maintenir l'ordre colonial.

En d'autres termes, la puissance de l'administration coloniale, à l'instar de la situation en Indochine, se maintenait par le recours à la violence. Elle n'apporta pas, pour autant, de solution au problème politique posé par le retour des requis. Le traitement qu'ils subissaient en France depuis 1940, leur incursion dans le domaine des libertés politiques au contact de l'élite intellectuelle et du monde ouvrier, furent autant d'expériences qui modifièrent de façon irréversible la constitution psychologique et le comportement de ces hommes. A la veille de leur retour, la dernière image qui leur restait de la France fut celle d'un pouvoir colonial arbitraire, brutal et fermé à tout dialogue. Une autre leçon pouvait également être tirée de cette expérience : malgré leur nombre réduit, ils purent mettre leur administration en difficulté. Elle dut céder, en entreprenant des réformes, à certaines de leurs revendications. La répression qui suivit révéla en revanche les limites que le pouvoir colonial était résolu à ne pas dépasser. Il fut ainsi hors de question de tolérer la propagande pour l'Indépendance du Viêt-Nam. En ce sens, la ligne de conduite ici ne pouvait dévier des principes généraux adoptés pour la politique indochinoise. En définitive, ce que les travailleurs vécurent, de la Libération au rapatriement, c'est l'échec du nationalisme-réformisme. L'indépendance de leur pays ne pouvait s'obtenir que par leur propre lutte en s'exposant de fait à la fermeté du gouvernement français. La prise de conscience de ces divers éléments, plus ou moins affirmée chez les travailleurs, représentait un danger pour le Ministère des Colonies qui recourut, comme nous l'avons vu, à un rapatriement qui prit une allure de "déportation politique".

Dès octobre 1945, le Résident Supérieur Henry WINTREBERT écrit au Ministre

des Colonies "*qu'il ne serait être question maintenant de réaliser l'espoir de ramener à nous la totalité de tous ces hommes devenus aveugles*" (31). L'objectif de la mise en valeur de la colonie, par la formation d'Indochinois aux techniques industrielles dans la métropole et celui d'un retour opéré dans le calme ne furent jamais atteints. Encombrant la métropole, dangereux dans la colonie, le gouvernement français ne réussissait pas à se débarrasser des travailleurs indochinois requis.

A partir de 1948, l'agitation dans le camp continua à s'essouffler avec le rythme des rapatriements.

CHAPITRE IV

LES ALEAS DU RAPATRIEMENT

Entre 1946 et 1948, environ 2000 requis furent rapatriés. En 1948, Sur les 20000 requis en 1939/1940, 12000 restaient en métropole. Leur rapatriement s'accéléra au cours de l'année 1948, il s'étira cependant jusqu'en 1950. Après le 31 décembre 1952, les Vietnamiens désirant regagner leur pays, durent le faire par leurs propres moyens ; environ 1000 travailleurs optèrent pour une installation définitive en France.

Les demandes de rapatriement eurent lieu dès la Libération. Le retour des travailleurs chez eux fut envisagé d'urgence par la MOI, dès le rétablissement des liaisons maritimes en raison de l'incohérence du maintien de ces travailleurs dans la métropole. Mais en vue des événements dans la colonie, de l'envoi de contingents militaires, du matériel et des denrées dont elle avait besoin après quatre ans d'isolement, les rapatriements des requis ne constituèrent pas une priorité pour le gouvernement. Le contexte de la guerre entraîna, par la suite, des hésitations dans les deux camps (l'administration et les requis) et rendit le rapatriement difficile.

IV-A. Les Partisans d'un Rapatriement Rapide.

1) Les Travailleurs:

Le rétablissement des liaisons maritimes à la Libération ne justifiait plus qu'on retienne les travailleurs requis. La plupart d'entre eux aspiraient à rentrer au plus vite. Début novembre 1945, les télégrammes émanant de toutes les compagnies demandaient au Ministre des Colonies le rapatriement immédiat de tous les travailleurs et tirailleurs indochinois dans la métropole. Satisfaction ne leur fut pas donnée et fin 1946, on assista à une grogne générale face à la lenteur des rapatriements. Les travailleurs réclamèrent le rapatriement prioritaire et immédiat des malades et inaptes. Même en ce domaine, ils n'obtinrent pas entièrement gain de cause, l'attention du Ministère des Colonies étant absorbée par les événements d'Indochine. Dans toute la métropole, les travailleurs organisèrent des manifestations, comme à Montauban (300 manifestants) ou à Avignon où 800 manifestants portaient des pancartes où l'on pouvait lire: "*Assez de promesses, des bateaux*"(1). Partout ils demandèrent à être reçus par les Préfets afin qu'ils interviennent pour accélérer le rapatriement, et dénoncèrent l'indifférence des autorités: "*Depuis mars dernier, sur cinq bateaux (Maréchal Joffre, Cap Saint Jacques, Chantilly, Pasteur, Joffre) partis pour l'Indochine, cinq cents travailleurs vietnamiens seulement ont pu être embarqués. Lors du plus récent voyage effectué le 16 novembre 1946 par le "MONCAY", les 270 places réservées aux rapatriés sanitaires vietnamiens ont été supprimées au dernier moment, de sorte que plus de 2000 malades pour le rapatriement, entassés dans les camps de Marseille sont obligés d'y passer encore un hiver*" (2). Ce cri d'alarme des travailleurs de Moulins (Allier) était relayé dans tous les camps. Les Vietnamiens du Rhône demandèrent à leur Préfet que "*les malades, inaptes, estropiés (...) soient sans délai rapatriés au Viêt-Nam, < que > les 500 places promises par la Direction des Travailleurs à Paris leur soient réservées sur " Félix Roussel" qui prendra le large le 26 novembre 1946...*" (3). Ces 500 places avaient bien été réservées aux travailleurs. L'effervescence inquiéta les autorités qui, pour apaiser les travailleurs, accordèrent des rapatriements au compte-gouttes, mais rapprochés dans le temps. Le Ministre de l'Intérieur écrit en novembre 1946 au Ministre des Colonies que "*les retards apportés au rapatriement de 2000 travailleurs indochinois inaptes, groupés au camp "Languedoc" dans les Bouches du Rhône, avaient suscité (...) une vive effervescence, (...) qui fit craindre de sérieux désordres. Depuis lors, 133 inaptes ont obtenu une place à bord du Maréchal Joffre (...), 500 autres places ont été réservées aux Indochinois sur le Courrier du 26 Novembre*"(4). En deux ans (de 1946 à 1948), seulement 2000 travailleurs purent être rapatriés alors qu'il n'avait fallu que six mois pour en faire venir 20000 dans la métropole. Le mécontentement des travailleurs était d'autant plus accentué qu'ils voyaient - à juste titre - dans l'envoi de contingents militaires, les raisons de leur non-rapatriement. Pour les travailleurs de la 59ème Cie à Thiers "*les bateaux ne manquent pas. Il suffit de les employer dans des buts pacifiques. Les prévisions de 5000 rapatriables pour toute*

l'année 1947 sont intolérables" (5). (Dans les faits, ces prévisions ne furent même pas atteintes). Au vu des événements d'Indochine, la priorité gouvernementale était bien, en effet, de renforcer la présence militaire dans la colonie. En décembre 1946, "le corps expéditionnaire (...) ne comptait que 85.000 hommes. Les troupes fraîches arrivèrent progressivement jusqu'en septembre 1947, portant l'effectif à 115.000" (6). Les travailleurs de la 51ème Cie de Tarbes manifestèrent pour "la suspension du transport des troupes en Indochine afin de laisser la place aux Indochinois dans les paquebots"(7). Malgré les manifestations, les appels répétés, les rapatriements piétinèrent, et ce, en dépit également des avis du Ministère de l'Intérieur et des Préfets.

2) Le Ministère de l'Intérieur et les Préfets.

Le ministère de l'Intérieur et les Préfets intervinrent également pour un rapatriement rapide. En décembre 1946, le ministère de l'Intérieur demanda au ministre de la France d'Outre-mer de considérer cette question avec "urgence" à cause de " *l'agitation régnant (...) parmi les travailleurs indochinois des camps Viêt-Nam et Languedoc situés dans la banlieue de Marseille à Mazargues. La plupart de ces travailleurs, au nombre de 2000 environ, attendent en effet, depuis plusieurs mois, leur rapatriement qui, prévu pour le mois de juillet, a successivement été retardé (...). Le chef du camp, le lieutenant-colonel Maurice, craint que, si une prompt solution n'intervient pas, de graves incidents ne se produisent (...) qui nécessiteraient fatalement l'intervention des forces de police "* (8).

Dans le même temps, il fit parvenir une note aux Préfets pour les prévenir de la multiplication des incidents dans certaines villes entre militaires français récemment rapatriés et travailleurs indochinois. Il confirma son intervention auprès du ministre de la France d'Outre-mer" pour qu'il soit mis fin le plus tôt possible aux risques qu'entraîne la présence de ces Indochinois sur notre territoire grâce à un rapatriement rapide".

En mars 1948, devant le piétinement des rapatriements, il envoya une note aux Préfets, les autorisant à consigner les Indochinois dans leurs camps pour éviter des troubles éventuels (9). Les Préfets des départements, où étaient cantonnés les travailleurs, souhaitèrent alors vivement le départ rapide de ces derniers qui, soutenus par le PCF et la CGT, déployaient des actions politiques sur la voie publique.

Le Préfet du Rhône, en faisant parvenir au Ministre de la France d'Outre-mer une

demande de rapatriement des travailleurs de sa région, ajouta cette note personnelle: "*Je me permets d'insister à nouveau pour que satisfaction soit donnée à ces revendications*" (10). Une lettre adressée au même destinataire par le Préfet de l'Isère est encore plus explicite en la matière: "*Je dois signaler que je considère comme inopportune la présence à Grenoble des travailleurs indochinois qui nécessite une surveillance constante et dont le voisinage, avec les soldats du 1er RIC dont beaucoup sont de retour d'Indochine, est une menace perpétuelle d'incidents*"(...)(11). Malgré ces interventions répétées en faveur du départ des Indochinois, le Ministère des Colonies n'accéléra pas les rapatriements. En décembre 1946, il avait prévu l'affrètement d'un navire pouvant transporter 1200 hommes à la fois et qui effectuerait cinq voyages par an(12). Suivant ce plan, fin 1948, tous les travailleurs auraient été rapatriés. Or, il ne fut pas appliqué, en raison des événements d'Indochine qui nécessitaient l'envoi des hommes du corps expéditionnaire. De plus, des hésitations liées aux répercussions envisagées du retour des requis se firent jour.

IV-B. Les hésitations dans les deux camps.

La priorité accordée à l'envoi de militaires dans la colonie ne fut pas la seule origine du piétinement des rapatriements. Furent également en cause la désorganisation administrative et économique de l'après-guerre, les hésitations du ministère des Colonies puis celles des requis à partir de 1948, toutes deux liées aux événements d'Indochine.

1) Les hésitations du gouvernement français.

Les travailleurs indochinois venus pour contribuer à l'effort de guerre de la métropole ont été amenés en 1944 à participer temporairement à l'effort de reconstruction.

Le 8 août 1944, le Commissaire aux Affaires Sociales du Comité Français de la Libération Nationale, dans une lettre à Pleven, Commissaire aux Colonies, écrit qu'il faut retarder le rapatriement car il faut "*tenir compte de la situation de fait à la Libération en ce qui concerne les besoins de main-d'oeuvre. Au cours d'une première phase, celle qui précédera le retour des millions de mobilisés, prisonniers et déportés, il est impossible que nous manquions de main d'oeuvre pour les services des armées alliées pour les travaux de ravitaillement et de reconstruction*

d'urgence. Les unités de travailleurs indochinois pourront à ce moment nous être indispensables. Dès que reviendra en France le flot des prisonniers et déportés, nous aurons suffisamment de main-d'oeuvre et le rapatriement des travailleurs indochinois pourra, je le suppose, avoir lieu sans difficultés..."(13). Dans les faits, de nombreux travailleurs, concentrés dans la région marseillaise, furent utilisés dans les ports et les chantiers de la côte par l'armée américaine, fin 1944. Dans le même temps, d'autres furent employés dans le secteur agricole pour les travaux de cueillette, les vendanges... Or, ces affectations n'eurent qu'un caractère temporaire et nous avons déjà vu que le taux de chômage dans les compagnies ne cessa de croître à partir de 1945. Les raisons en furent le retour des démobilisés mais également la répugnance de certaines entreprises à employer la main-d'oeuvre indochinoise. A partir de 1944, alors que les conditions matérielles se trouvaient améliorées, le rendement des travailleurs s'affaiblit. Les requis passèrent en effet dans une phase de résistance passive. Venus pour contribuer à l'effort de guerre, ils ne trouvaient plus leur présence et leur travail pour l'économie française fondés. En même temps qu'ils exigeaient leur formation professionnelle, leur ardeur au travail s'était amoindrie et ils donnèrent de faibles résultats à tel point que l'armée américaine trouvait cette main d'oeuvre " encombrante" .

Un inspecteur du ministère des Colonies relatait, dès novembre 1944, cet état de fait :*"L'argument selon lequel les travailleurs indochinois doivent rester à Marseille parce qu'ils sont utilisés pour l'armée américaine ne sera peut-être pas juste longtemps encore: les Américains commencent à trouver que la MOI est une main d'oeuvre difficile, de rendement médiocre"*(14). Selon lui, il faudrait " décongestionner" rapidement " la région de Marseille".

Le même constat s'effectuait à l'intérieur des camps où le service intérieur était déficient. Dans son rapport du mois de juillet 1947, le commandant de la 2ème Légion constata que les travailleurs des Services Généraux semblaient *"décidés à faire une sorte de grève perlée, résistance passive (...). Ainsi, à Bergerac (...), les secrétaires sont présents dans les bureaux mais il ne faut pas leur demander trop de travail; les bureaux ne sont pas balayés, les corvées ne sont pas assurées..."*(15). La main-d'oeuvre indochinoise n'était pas seulement difficile et non rentable, elle était également indésirable par son fort taux de syndicalisation. L'argument économique du maintien des requis dans la métropole ne tenait plus. Leur rapatriement était loin de priver l'effort de reconstruction d'un appoint important. Cependant, il se heurtait à d'autres obstacles. Dans un premier temps, le rapatriement ne pouvait s'effectuer dans le contexte de désorganisation extrême de la MOI. Il fallut attendre 1945 pour stabiliser une situation rendue complexe par le départ de nombreux travailleurs dans les formations de la Résistance. Ensuite,

l'évolution à l'intérieur des camps, liée aux événements d'Indochine, rendit l'administration hésitante. Nous avons déjà évoqué ses préoccupations d'alors, sur les répercussions du retour dans la colonie. Aucune source d'archives ne peut nous aider à comprendre réellement le piétinement du rapatriement. Ce qui est sûr, c'est que le Ministère des Colonies eut à gérer une situation qu'il n'avait pas prévue. Ses hésitations, en ce domaine, semblaient plus relever d'une politique tatillonne que d'une stratégie clairement conçue.

Une hypothèse pour tenter de comprendre l'attitude du ministère est que devant le caractère inévitable des répercussions du retour, il a agi de façon à réduire la marge des risques potentiels. Cela passait par l'isolement des "meneurs" et par un plan de rapatriement étalé sur plusieurs années. Il évitait, par là, une injection massive d'éléments potentiellement révolutionnaires dans la colonie par une stratégie de dilution et de dispersion. Cette dernière se fondait sur la peur de la contagion révolutionnaire et contestataire, pourtant déjà largement propagée dans la colonie elle-même. L'attitude générale du ministère allait, en tout cas, à contresens des propositions de l'Assemblée de l'Union Française qui se pencha sur le sort des requis indochinois de 1948. Le 28 juillet de cette année, elle demanda, en effet, au gouvernement (16):

I° - de prendre toutes les mesures nécessaires pour rapatrier dans les plus brefs délais tous les Travailleurs Indochinois venus en France, en application de la loi du 11 Avril 1938 et qui désirent leur rapatriement, et en particulier:

a) de faire en sorte que, sur la totalité des places disponibles sur les navires en partance pour l'Indochine, un contingent mensuel d'au moins 1000 places soit réservé à des travailleurs.

b) de faire accompagner chaque transport de retour par un médecin convoyeur faisant un rapport médico-social sur les conditions du voyage de retour.

c) de faire désigner d'en chaque convoi de retour, parmi les rapatriés, des responsables élus par leurs camarades.

d) de faire en sorte que ces rapatriements soient compris comme le retour effectif des travailleurs dans leurs foyers, les travailleurs étant dès leur arrivée en Indochine rayés hors des contrôles administratifs et mis en route sur leurs foyers ou, si la nécessité se présente, de les garder temporairement dans des camps d'hébergement, les travailleurs étant libres et exempts de toute contrainte policière et les camps étant placés sous le contrôle d'observateurs impartiaux tels que des délégués de la Croix-Rouge internationale.

II° - Etant donné que les délais seront nécessaires avant la réalisation complète du rapatriement, de fournir à la Direction des Travailleurs Indochinois les moyens et

les crédits nécessaires à assurer l'emploi et la formation professionnelle des travailleurs indochinois pendant le temps qu'ils passeront encore en France.

III° - De veiller à ce que les conditions matérielles et morales des travailleurs indochinois soient conformes aux principes de dignité et d'égalité que l'Union Française veut mettre en oeuvre."

Ces propositions furent formulées en juillet 1948, date à laquelle des rapatriements avaient déjà eu lieu. Le souci de l'assemblée de l'Union Française d'entourer les futurs rapatriements de garanties, indiquait-il que les premiers ne furent pas "conformes aux principes de dignité et d'égalité que l'Union Française veut mettre en oeuvre"? En décembre 1948 (cf annexe 10), il semble que les rapatriés fussent toujours dans des camps, sous contrôle administratif. Les sources ne permettent pas toutefois d'être affirmatif sur ce point. Ce qui est plus certain c'est que les rapatriements ont été effectués manu militari. En effet, si les travailleurs réclamèrent dès 1944 leur rapatriement, l'allure de "déportation politique" que prit celui-là les conduisit à réclamer des garanties sur leur retour.

IV - B 2) Les hésitations des travailleurs.

Les arrestations des délégués en 1948, les conditions de leur rapatriement, les lettres reçues des rapatriés donnèrent des sentiments d'inquiétude aux requis encore en France. Ces sentiments se manifestèrent en fait à partir de 1946 et étaient liés aux événements d'Indochine. Les travailleurs de la 14^{ème} Cie cantonnée à Eysines (Gironde) en instance de départ depuis juillet 1946 refusaient toujours fin août 1946 de se faire rapatrier (17).

Le retour apparaissait incertain dans le contexte tendu des relations franco-vietnamiennes: la question de la réunification des "trois ky" (18) n'avait pas été résolue définitivement et préoccupait sérieusement les ONS, pour la plupart originaires de l'Annam. A partir de décembre 1946, avec l'ouverture des hostilités au Viêt-Nam, les hésitations s'affirmèrent. Retourner au pays supposait être confronté à la guerre et à la répression. L'espoir du retour fut supplanté par le sentiment d'incertitude et de peur qui se précisa en 1948 avec des rapatriements qui prirent forme de "déportation politique". En mars 1948, les travailleurs de Périgueux lancèrent un appel à l'opinion publique en ces termes: " *Les 12.000*

travailleurs vietnamiens qui furent emmenés en France en 1939 sont certes désireux de retourner au plus tôt dans leur pays et dans leur famille. Ils se refusent cependant à se voir rapatrier tant qu'ils n'auront pas obtenu la garantie de pouvoir rejoindre leur famille à leur arrivée au Viêt-Nam" (19). De nombreux travailleurs cherchèrent la solution du statu quo et refusaient de faire tout mouvement quel qu'il soit avant l'issue du conflit en Indochine qu'ils espèrent rapide. Devant cette attitude, l'administration eut souvent recours aux forces de l'ordre pour obliger les compagnies à faire mouvement et à partir. Dans la nuit du 12 au 13 avril 1948, la CRS 123 de Périgueux dut intervenir pour le transfert des 150 travailleurs de la 53ème Cie du camp de Creysse (Dordogne) au camp de Bias (Lot-et-Garonne) (20). Les rapatriements prirent un caractère obligé. Beaucoup s'y conformèrent à contre coeur. Pour eux, il n'y avait pas réellement de choix possible: partis dans le cadre d'un séjour temporaire, leur avenir était en Indochine et non en France. Sur quelque 20 ;000 travailleurs requis, environ 1000 sont décédés et 1000 sont restés en France. La quasi-totalité a été rapatriée après un exil qui a duré de un à dix ans. De 1948 à 1950, le nombre des travailleurs diminua progressivement. On peut dire qu'après 1948, le centre de gravité de notre sujet se déplace au Viet-Nam. Les archives conservées au Viêt-Nam et les témoins, sans doute pour certains encore vivants, se révèlent indispensables pour compléter cette étude. En l'absence de telles sources, la question du retour et de la réinsertion des requis reste malheureusement inabordable. En ce sens, notre travail exige d'être complété utilement par des études ultérieures qui s'appuieraient sur des sources vietnamiennes et qui nous éclaireraient sur les répercussions du retour de ces 18.000 requis.

L'expérience de ces travailleurs ne peut pas constituer une parenthèse historique. Nous ignorons ses débouchés dans la colonie. En revanche, après 1950, l'histoire des travailleurs indochinois requis en France se confond avec celle de l'immigration vietnamienne de l'après-guerre. Environ un millier de requis cherchèrent à échapper au rapatriement. Pour eux, le séjour temporaire en France se transforma en séjour définitif. Cette installation constitua une des premières phases de l'immigration vietnamienne en France.

IV- C. Les non-rapatriés.

L'immigration vietnamienne en France dans les années 20 était marquée par sa

composante intellectuelle constituée par des étudiants venus poursuivre leurs études. Il en fut de même pour celle des années 50. L'installation des mille travailleurs ex-requis à la fin des années 40 apparaît comme un phénomène original dans cette histoire de l'immigration vietnamienne. Elle équilibra cette dernière au profit de sa composante ouvrière. Cependant, ceux qui restèrent représentaient en quelque sorte "l'élite" des travailleurs requis. En effet, trois motivations principales (parfois liées entre elles), furent à l'origine de cette installation: l'activité militante, la fondation d'un foyer et l'acquisition d'une qualification professionnelle et d'un emploi.

Dans l'ensemble, ceux qui jouirent de conditions d'insertion favorables, tant sur le plan affectif que d'un point de vue économique, furent ceux qui s'installèrent. Les cadres requis qui maîtrisaient le français étaient issus des milieux sociaux les plus favorisés. Ils furent donc les plus aptes à s'insérer (nous avons vu que ceux qui ont pu bénéficier d'une formation professionnelle ont été soigneusement sélectionnés). Par ailleurs, ce furent souvent ces derniers qui furent les plus actifs dans le combat militant. Pour certains d'entre eux, le retour pouvait être synonyme de répression. Cela aurait probablement été le cas des militants et sympathisants trotskystes s'ils n'avaient pas pu échapper au rapatriement en bénéficiant de la levée de la réquisition.

Elle fut accordée, comme nous l'avons vu, à partir de 1946, aux travailleurs ayant acquis un emploi définitif. Son obtention était favorisée pour ceux qui s'étaient mariés et qui eurent des enfants en France. Ce fut le cas de M. D.V.L., autorisé à rester auprès de sa famille en métropole (cf annexe 1). Environ 5% de l'effectif total des requis en bénéficièrent. Nous ignorons si, parmi eux, certains sont retournés vivre au Viêt-nam. On sait, en revanche, que la plupart des non-rapatriés se sont définitivement installés en France. Ils forment le noyau de la communauté vietnamienne en France qui s'est renforcée en nombre au cours des quarante dernières années.

Aujourd'hui, les ex-requis sont regroupés en région parisienne et dans le sud de la France, notamment dans les zones où ils avaient séjourné pendant la guerre (Bergerac, Toulouse, Bordeaux, Aix, Marseille, Montpellier...). A travers les témoignages, ils ne semblent pas avoir connu de difficultés d'insertion. Leur histoire constitue un phénomène historiquement et sociologiquement original peu connu. Elle constitue, en tout cas, une étape novatrice dans l'histoire de l'immigration vietnamienne vers la métropole. Elle rompt, en effet, avec le scénario "classique" de cette immigration qui était celui du séjour temporaire (propre à l'immigration estudiantine). D'autres communautés immigrées en France connurent

la même évolution: du séjour temporaire à l'installation définitive. C'est le cas plus récemment de l'immigration maghrébine. La plupart des immigrants d'Afrique du nord sont partis célibataires et ont ensuite optés pour une installation définitive en faisant venir leur famille. Les ex-requis, pour des raisons tel l'éloignement, ont en revanche fondé leur famille en France. Leur insertion est évoquée dans l'étude LE HUU KHOA (21).

En fait, ce phénomène était marginal. L'histoire des Indochinois en France pendant la Seconde Guerre mondiale reste bien celle d'une transplantation temporaire d'une main-d'oeuvre coloniale, mise au banc d'essai dans le processus de production industrielle de la France au titre de main d'oeuvre non qualifiée.

CONCLUSION

La France, comme toutes les autres puissances coloniales, a souvent invoqué la modernisation et la “civilisation” comme raisons premières de sa politique coloniale. Au demeurant, l’argument de la modernité a constitué une des justifications dans l’entreprise de réquisition des travailleurs indochinois en 1939 pour contribuer à l’effort de guerre métropolitain. D’une part, pour les requis, le voyage en France pouvait signifier l’espoir d’une promotion sociale; d’autre part, pour les autorités coloniales en Indochine, le retour des requis formés professionnellement au travail industriel devait contribuer à la mise en valeur économique de la colonie. A l’épreuve des faits, la qualification professionnelle et la promotion sociale devinrent objets de déception pour les uns et le retour signifiait, pour les autres, des risques de déstabilisation politique plutôt qu’une opportunité offerte au décollage industriel de la colonie. A travers l’expérience des travailleurs indochinois requis, l’invocation de la modernité comme justificatif de la politique coloniale apparaît infondée. La mise au travail des quelque 20.000 ONS requis prit au contraire l’allure de l’exploitation d’une main-d’oeuvre docile et vulnérable, car isolée et livrée à elle-même, sans moyens de défense face à l’administration métropolitaine. Ceci était rendu possible par la nature de l’industrie française, organisée scientifiquement selon le modèle mis au point par Ford et Taylor.

Ce déplacement d’une main-d’oeuvre coloniale bon marché et affectée massivement aux postes non qualifiés et répétitifs, préfigurait le renforcement de l’internationalisation du système capitaliste. Il permet une croissance économique et un développement technologique des pays occidentaux qui reposent largement sur l’exploitation des matières premières et le recours systématique aux ressources humaines des colonies, qui formeront, au terme de l’histoire de la décolonisation, le tiers-monde. Au cours des “trente glorieuses”, les déplacements de main-d’oeuvre s’accéléchèrent et se généralisèrent avec une contribution massive des immigrés à la croissance des nations occidentales.

L’épisode des requis de 1939/1940 constitue un moment particulier dans l’histoire de l’émigration indochinoise, puis vietnamienne, vers la France au XX^{ème} siècle. Celle-ci a été, dans l’entre-deux-guerres, puis dans les années 50, exclusivement une émigration d’étudiants et d’intellectuels, qui n’a jamais été numériquement importante. Les quelque mille requis qui ont choisi de s’installer en métropole ont

renforcé la communauté vietnamienne de France. La plupart des membres de cette communauté étant issue de l'élite et de la bourgeoisie du Viêt-nam, l'installation des ex-ONS a renforcé sa composante ouvrière. Elle connut, enfin, depuis 1975, un profond changement sociologique avec l'arrivée massive des "boat people".

A travers l'histoire des requis en 1939, il apparaît clair que l'oeuvre modernisatrice dont se targuent la France et plus généralement toutes les puissances coloniales, ne saurait dissimuler non plus le conservatisme qu'elles entretenaient dans le domaine politique. Incapable de saisir avec clairvoyance l'irréversibilité de la prise de conscience et du choix des travailleurs requis pour l'indépendance de leur pays, le gouvernement opposa à leur dynamique de lutte une politique de répression en même temps qu'il engageait la France dans un conflit qui allait s'enliser en Indochine. Dans l'évolution politique de la communauté indochinoise en France, le rôle de son élite (les étudiants mais aussi les cadres ONS) a été déterminant. A l'image du système qu'elle entretenait dans la colonie, la France fondait son assise, sa légitimité et son autorité dans les camps sur une politique d'inféodation de l'élite indochinoise. Le gouvernement a bien essayé d'adopter à son égard un traitement de faveur (salaire plus élevé, nomination aux postes de responsabilité, priorité accordée dans la formation professionnelle). En vain, le fait nouveau fut la solidarité communautaire qui transcenda les clivages sociaux dans l'immigration indochinoise. Le recours du gouvernement à la violence témoigne de l'échec de sa politique coercitive s'appuyant sur la pérennisation du système de la hiérarchie traditionnelle et est le dénouement d'occasions de dialogues manqués. Il témoigne de l'opiniâtreté d'une nation coloniale prise au piège de son mythe de la puissance. La France de 1945 est une France nostalgique de sa grandeur passée. Sa politique coloniale était toujours dictée par des considérations de prestige et non par une prise en compte des nouvelles réalités, telle la mutation des hommes et d'un peuple qui s'opérait pourtant sous ses yeux.

La France est confrontée dès lors à ses propres contradictions, résultats de l'antagonisme entre un discours libéral et une politique conservatrice exigée par la volonté du maintien de la tradition coloniale. Bien que les requis durent, en principe, retourner à leur rizière, leur expérience en France était bien empreinte d'une modernité, qui n'était certes pas celle souhaitée par les autorités coloniales en Indochine, qui était l'acquisition d'une liberté d'action politique et syndicale jusqu'alors inconnue. Les répercussions des rapatriements correspondirent-elles aux craintes formulées par le ministère des Colonies ? Ce retour a-t-il contribué à décloisonner l'univers clos des villages où ces hommes sont revenus et à injecter dans la société traditionnelle des germes de modernité, l'occidentalisation mais aussi de contestation et de démythification de l'omnipotence française ?

Au terme de cette étude surgissent d'autres interrogations, notamment celle de la spécificité de l'histoire de la transplantation temporaire des paysans indochinois en France, de leur adaptation, de leur évolution, de l'attitude de la MOI à leur égard dans le cadre de l'histoire de la main-d'œuvre coloniale en France, pendant la Seconde Guerre mondiale. A quel niveau se situent les convergences et les différences de cette histoire avec celle des travailleurs requis à Madagascar par exemple ? Une telle étude comparative pourrait nous éclairer sur les différences de degré de l'emprise coloniale et de l'inféodation des élites locales mais aussi sur les différents regards portés par la France sur ses sujets colonisés encore enfouis aujourd'hui dans l'inconscient collectif.

NOTES

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

- 1 - Extrait de l'appel lancé le 18 juin 1940 par le Général de Gaulle
- 2 - Ph. Devillers, Histoire du Vietnam de 1940 à 1952 . Paris, 1952, p.67
- 3 - Les contingents coloniaux. Du Soleil et de la Gloire. Publication du ministère à l'occasion de l'exposition coloniale de 1931 à Paris. p.77.
- 4 - Extrait de l'Instruction sur l'Organisation générale de l'Indochine pour le temps de guerre du 16 août 1939. SHAT. 10 H 78 .
- 5 - M. Faure , un milieu Porteur de Modernisation : Travailleurs et Tirailleurs Vietnamiens en France pendant la Première Guerre Mondiale, thèse, Ecole Nationale des Chartes, 1986 , p.1
- 6 - Ce sujet a été l'objet de la thèse de M. Faure, op. cit. Ce passage s'inspire des conclusions de ses recherches.
- 7 - M. Faure, op. cit. p.60
- 8 - Ibid. p.187
- 9 - Ibid. p.274
- 10 - Ibid. P. 271
- 11 - Les contingents coloniaux - Du Soleil et de la Gloire op. cit. p.76
- 12 - P. Angeli Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945) Thèse soutenue le 16 mai 1946 à la Faculté de Droit de l'université de Paris. p.6
- 13 - Déclaration de G. Mandel au Général Catroux. rapportée par le Général Catroux. Deux Actes du Drame Indochinois, Paris, 1959, p.17
- 14 - Instruction interministérielle du 9 octobre 1926.
- 15 - ANSOM, Ind. NF 397/3314. Rapport de l'Inspecteur des Colonies J. de Raymond au Ministère des Colonies du 8 novembre 1944.
- 16 - Instruction sur l'organisation générale de l'Indochine pour le Temps de Guerre n° 2340/DNI. 16 Août 1939 SHAT. 10 H 78.
- 17 - Cl. Hesse d'Alzon la Présence Militaire en Indochine 1940-1945 Publication du Service Historique de l'Armée de Terre.-1985 - p.26

CHAPITRE II

- 1 - Ph. Devillers Histoire du Vietnam de 1940 à 1952, Paris, 1952 p.67
- 2 - Voir également à ce propos les interviews réalisés par Le-Huu-Khoa Les Vietnamiens en France Insertion et Identité p.50

- 3 - P. Angeli Les Travailleurs Indochinois pendant la Seconde Guerre Mondiale. (1939-1945) Thèse soutenue le 16 mai 1946 à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
- 4 - P. Hémery. Révolutionnaires Vietnamiens et Pouvoir Colonial en Indochine. Paris, 1975 p.207
- 5 - Cl. Hesse d'Alzon La Présence militaire en Indochine 1940-1945. Publication du SHAT 1985. P.27
- 6 - D. Hemery "Du Patriotisme au Marxisme : l'Immigration Vietnamiennne en France de 1926 à 1930 » (le Mouvement Social n°90 Janv./Mars 1975)p.24
- 7 - Ibid p.23
- 8 - ANSOM Ind. NF. 397/3314 Rapport de J. de Raymond Inspecteur des colonies du 8 Nov. 1944
- 9 - L'Action n°89 Juillet 1942
- 10 - P. Bernard le problème économique Indochinois cité par P. Devillers op. cit. p.47
- 11 - l'Action n° 89 Juillet 1942
- 12 - Ph. Devilliers, op. cit. p.73
- 13 - P. Angeli op. cit. p.20
- 14 - P. Angeli fait également état de cette quarantaine dans sa thèse. Il s'agirait selon lui des cas d'oreillons.
- 15 - M. Fabre, Un Milieu Porteur de Modernisation : Travailleurs et Tirailleurs Vietnamiens en France pendant la Première Guerre Mondiale. Thèse. Ecole de Chartes 1986. p.276
- 16 - P. Angeli op. cit. p.20
- 17 - P. Angeli, op. cit. p.23

CHAPITRE III

- 1 - SHAT - 7 N 2471 Note de la MOI du 23 avril 1940
- 2 - SHAT - 7 N 2471 Note EMA du 15 mars 1940
- 3 - SHAT - 7 N 2470 Note du cabinet de l'EMA sur "l'Accroissement des effectifs au moyen des étrangers et indigènes" du 17 février 1940.
- 4 - SHAT - 7 N 2471 l'EMA 1er Bureau
- 5 - Cl. Hesse d'Alzon la Présence Militaire en Indochine 1940-1945 - Publication du SHAT - 1985 p.26
- 6 - P. Angeli les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945) Thèse Faculté de droit de l'Université de Paris. 1946. Annexe II
- 7 - D. Hémery Révolutionnaires Vietnamiens de Pouvoir Colonial en Indochine

Paris 1975 p.32/33

8 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de J. de Raymond au Ministère des Colonies du 8 novembre 1944.

9 - ANSOM - INF - 147/1333 Rapport du lieutenant Colonel Breveté Boisseau sur l'Etat d'esprit des Eléments Indochinois de la 17ème région du 29 mars 1945

10 - J. Dalloz La Guerre d'Indochine 1945-1954, 1987 p.22/24

11 - SHAT - 7 N 2471 - Circulaire MOI n°278 du 20 novembre 1939;

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

1 - L'organisation administrative du service de la MOI a été étudiée dans le détail par P. Angeli. Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale 1939-1945 Thèse Faculté de droit de l'Université de Paris. 1946. Ce passages s'inspire en partie de son travail.

2 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de l'Inspection des Colonies J. de Raymond du 8 novembre 1944.

3 - SHAT - 7 N 2471 - Décret du 29 novembre 1939

4 - P. Angeli op. cit. p.65

5 - ANSOM - INF - 397/3314 Note de J. de Raymond pour le Médecin Directeur du Service de Santé de la 15è Région Militaire.

6 - ANSOM - INF - 212/1594 Note MOI n° 27609 du 17 mai 1944

7 - P. Angeli op. cit. p.102

8 - Ibid. p.120 - Remarquons qu'au même moment, les travailleurs de 1ere classe touchait 1,25 F et ceux de 2ème classe 1,00 F

9 - Les Contingents Coloniaux - Du Soleil et de la Gloire p.77

10 - ANSOM - INF - 212/1594 - Note d'un inspecteur de la MOI sur la main-d'oeuvre Indochinoise du 19 juillet 1944

11 - P. Angeli op. cit. p.96/97

12 - P. Angeli op. cit. p.92

13 - ANSOM - INF - 212/1594 Note MOI du 19 juillet 1944 op. cit.

14 - P. Angeli op. cit. p.92

15 - ANSOM - INF - 212/1594 Requête du Commandant de la 65è cie des travailleurs Indochinois auprès du Service de la MOI du 25 juin 1944

16 - ANSOM - INF - 212/1594 Lettre de MARC au général Raulet Commandant à la base principale de débarquement des Travailleurs Indigènes à Marseille. en date du 11 mars 1940.

- 17 - ANSOM - INF - 212/1594 Note MOI du 19 juillet 1944 op. cit..
- 18 - Cité par P. Angeli op. cit. P;96
- 19 - ANSOM - INF - 397/3314 Note du Ministère des Colonies du 22 novembre 1944.
- 20 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de J. de Raymond op.
- 21 - P. Angeli op. cit. p.24/25
- 22 - Ibid
- 23 - District
- 24 - P. Angeli op. cit. p.71
- 25 - P. Angeli op. cit. p. 76
- 26 - P. Angeli op. cit. p.80
- 27 - SHAT - 34 N 353. Note n° 2949 ENA/SH
- 28 - Inspiré des données fournies par P. Angeli op. cit.

CHAPITRE II

- 1 - Les six cahiers des charges furent élaborés : le 02/12/1939, le 02/02/1941, le 02/12/1941, le 04/05/1942, le 10/03/1944 et le 25/10/1944,.
- 2 - P. Angeli Les Travailleurs Indochinois pendant la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945) Thèse - Faculté de Droit. Université de Paris, 1946
- 3 - ANSOM - INF - 397/3314 Note du Ministère des Colonies sur la MOI en date du 02 décembre 1944.
- 4 - A titre de comparaison, un manoeuvre ordinaire employé dans les industries des métaux de la région parisienne touchait en 1940, 66 francs par journée de huit heures. D'après chiffres fournis par A. Sauvy la Vie Economique des Français de 1939 à 1945, Paris, 1978 p. 243
- 5 - ANSOM - INF - 397/3314 Note du 02/12/1944
- 6 - P. Angeli op. cit.
- 7 - SHAT - 7 N 2471 - EMA/1 Etat de la main-d'oeuvre Indochinoise à la date du 14 mars 1940.
- 8 - Témoignage de M. Magne aujourd'hui retraité en région parisienne du 26 février 1988.
- 9 - P. Angeli op. cit. p.32
- 10 - P. Angeli op. cit. p.38
- 11 - SHAT - 34 N 353 Note du Service Historique de l'EMA n°2949
- 12 - En novembre 1943, elle fut rattachée au Commissariat général Interministériel à la main-d'oeuvre et en février 1944 à la Direction de la main-d'oeuvre encadrée.
- 13 - P. Angeli op. cit. p.45
- 14 - Ibid p.119
- 15 - L'Action n°149.29 sept 1942

- 16 - P. Angeli op. cit. p.42
- 17 - P. Angeli op. cit. p.41
- 18 - P. Angeli op. cit. p.41
- 19 - B. Stora Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale - Cahier du CERMTRI n° 28 - Avril 1983 p.11/12
- 20 - P. Angeli op. cit. p.43
- 21 - AD de la Dordogne - IW 68 - Rapport des R.G.n°766 du 12 mai 1943
- 22 - ANSOM - INF - 121/1098 Information communiquée de la part de l'Ingénieur en Chef Pelabon à Pleven Commissaire aux Colonies à Alger.
- 23 - L'action n°210 du 10 décembre 1942
- 24 - L'Action n°183 du 09 novembre 1942
- 25 - ANSOM - INF - 212/1594 Rapport de mission n°10 du 2 mai 1943 de G. Mary Administrateur des colonies, Inspecteur de la MOI pour le Service de la MOI à Vichy
- 26 - ANSOM - INF - 210/1585 Lettre de JH Taponier au Ministre des Colonies du 22 novembre 1944.
- 27 - P. Angeli op. cit. p.92
- 28 - P. Angeli op. cit. p.126
- 29 - P. Angeli op. cit. p.126
- 30 - AD du Var - IW 22 et IW 24. Notes des RG du 29 février 1944. Il faut sans doute considérer les notes des services des RG avec beaucoup de précaution, un certain nombre d'entre-elles semblent refléter les idées reçues typiques des Européens de cette époque sur les coloniaux et déformer ainsi quelque peu la réalité.
- 31 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport du 15 décembre 1944
- 32 - AD du Var IW 37 Dossier de la commune de Brue-Auriac
- 33 - Bulletin n°1 du comité de Défense des Travailleurs vietnamiens Août 1948
- 34 - Cités par P. Angeli, op. cit. p. 185

CHAPITRE III

- 1 - P. Angeli, Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale Thèse Faculté de Droit Université de Paris 1946 p.146
- 2 - ANSOM - INF - 212/1594 Rapport de G. Mary. Inspecteur de la MOI du 2 mai 1943
- 3 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de J. de Raymond. Inspecteur des colonies pour le Ministère du 8 novembre 1944.
- 4 - L'Action n°68 du 24 juin 1982.
- 5 - AD du Var IW 33 Dossier de la commune d'Ampus Rapport du Capitaine de gendarmerie du 21 avril 1942.

- 6 - L'Eveil des Jeunes 31 mars 1945 (journal des jeunes communistes de Bergerac)
- 7 - P. Angeli, op. cit. p.147
- 8 - P. Angeli, op. cit. p.150
- 9 - Id.
- 10 - B. Stora Les Travailleurs Indochinois pendant la Seconde Guerre Mondiale Cahier du Cermtri n°28 avril 1983 p.12
- 11 - ANSOM - INF - 75/785
- 12 - ANSOM - INF - 212/1594 Lettre M. De Curton, directeur Adjoint des affaires Politiques de la MOI à M. Esquissard, directeur des affaires Economiques de la MOI. 23 novembre 1944.
- 13 - Echo du Vidourle n°62 - 11/17 mars 1972 - Journal local de l'Hérault
- 14 - P. Angeli op. cit. p.157
- 15 - P. Angeli, op. cit. p.157
- 16 - ANSOM - INF - 397/3314
- 17 - Archives Allemandes aux AN - AJ40 - 1262 Sonderbericht n°6 L.T.I. Cité par B. Stora op. cit.
- 18 - Témoignage de M.Magne du 26 février 1988
- 19 - AD du Var - IW33 : dossier de la commune d'Ampus Rapport du Capitaine de gendarmerie du 21 avril 1942
- 20 - AD du Var IR 103
- 21 - ANSOM - INF - 212/1594 - Rapports du chef de service de la MOI au Directeur des Affaires Politiques du Ministère des Colonies du 23 octobre et 23 novembre 1944.
- 22 - AD du Var - IN33 Dossier de la commune d'ampus - Rapport du Capitaine de Gendarmerie du 21 avril 1942.
- 23 - ANSOM - INF - 210/1585 Rapport de J.H Taponier au ministère des Colonies.
- 24 - ANSOM - INF - 121/1098 Rapport des RG du 25 juin 1943 communiqué à R. Pleven, commissaire aux colonies à Alger.
- 25 - ANSOM - INF - 75/785 Note d'A. Grimald du 18 janvier 1945
- 26 - P. Angeli op. cit. p;187
- 27 - Archives allemandes aux AN _ AJ40 - 1262- Cité par B Stora op. cit.
- 28 - ANSOM - INF - 397/3314 Note de J. de Raymond, inspecteur des colonies sur le camp Pham Quynh, du 3 novembre 1944
- 29 - ANSOM - INF - 397/3314 Note MOI du 5 décembre 1944
- 30 - ANSOM - INF - 102/979 Lettre du Président de l'Amicale des Indochinois de Pierre Feu du 13 septembre 1945
- 31 - ANSOM - INF - 102/797
- 32 - P. Angeli, op. cit. p.186
- 33 - P. Angeli, op. cit. p.189
- 34 - ANSOM - INF - 121/1098 Rapport du 25 juin 1943 communiqué à R. Pleven,

commissaire aux Colonies à Alger.

35 - P. Angeli op. cit. p.164

36 - ANSOM - INF - 397/3314

37 - ANSOM - INF - 138/1255

38 - ANSOM - INF - 210/1584 Note de Service du Ministère du Travail 1944

39 - P. Angeli, op. cit. p.174/175

40 - ANSOM - INF - 210/1584

41 - ANSOM - INF - 138/1255

42 - ANSOM - INF - 138/1255 Télégramme adressé au Secrétariat au colonies à Vichy - janvier 1944

43 - ANSOM - INF - 138/1255 - Id. mai 1944

44 - ANSOM - INF - 138/1255

45 - ANSOM - INF - 138/1255 - Letre du 6 mars 1945

46 - Id.

47 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport pour le Commandant de la Base principale chargé des oeuvres sociales du 13 mai 1944

48 - P. Angeli, op. cit. p.168

49 - L'Avenir Agathois n°2718 - 6 juin 1942

50 - L'Avenir Agathois n°2704 - 28 février 1942

51 - L'avenir Agathois n°2702 - 14 février 1942

52 - L'Avenir Agathois n°2648 - 01 février 1941

53 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de l'Adjoint au Commandant de la base principale chargé des oeuvres sociales 13 mai 1944

CHAPITRE IV

1 - L'Avenir Agathois - 28 décembre 1940

2 - ANSOM - INF - 397/3314 Rapport de l'Adjoint au commandant de la base principale chargée des oeuvres sociales 13 mai 1944

3 - AD de la Dordogne, IW 1871 - Etudes des RG sur le milieu indochinois du 11 septembre 1946

4 - AD de la Dordogne - Etude des RG du 11 septembre 1946, op. cit.

5 - ANSOM - INF - 212/1594 Note de Bertrand Jacques, inspecteur des colonies du 10 juillet 1944

6 - Id

7 - Bulletin d'Information n°1 édité par le Comité de Défense des Travailleurs Vietnamiens. août 1948

8 - AD de la Dordogne IW 1871 - Rapport des RG

9 - L'Action n°183 - 9 novembre 1942

10 - Témoignage de M. Magne du 26 février 1988

- 11 - Echo du Vidourle n°62-11/17 mars 1972 p.2 "la gallinière"
- 12 - ANSOM - INF - 102/1977 Enquête de l'Inspecteur de Police judiciaire Beyeret du 25 janvier 1947
- 13 - AD de la Dordogne, IW 68 Poudrerie Nationale de Bergerac. Papiers du Préfet.
- 14 - P. Angeli Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945). Thèse Faculté de Droit Université de Paris, 1946. p.194
- 15 - Id

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I

- 1 ANSOM – INF – 397/3314 – Rapport de l'Adjoint au Commandant de la base principale de Marseille, 13 mai 1944
- 2 Id.
- 3 B. Stora, Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale, Cahier du CERMTRI n°28, avril 1983, 29 p.
- 4 BDIC - Dossier France - Groupe Bolchévick-Léniniste Indochinois (1943-1947)
- 5 Id.
- 6 Id.
- 7 Id.
- 8 Id.
- 9 Id.
- 10 A propos des révolutionnaires vietnamiens de l'entre-deux guerres, se reporter – l'ouvrage de D. Hémerly, Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine, Paris, 1975, 526 p.
- 11 BDIC, Dossier France - Groupe Bolchévick-Léniniste Indochinois (1943/1947)
- 12 Lire à ce propos D. Hémerly, Du Patriotisme au Marxisme: l'Immigration Vietnamiennne en France de 1925 à 1930 dans Le Mouvement Social n° 90, Janvier-mars 1975
- 13 J. Dalloz, La Guerre d'Indochine 1945-1954, Paris, 1987, p. 72
- 14 D. Hémerly, op. cit., p. 21
- 15 Id. , p. 27
- 16 ANSOM, INF. -226/1845- Note du Service de Contrôle et d'Assistance en France des Indigènes des Colonies Françaises, 9 mai 1938.
- 17 ANSOM, INF -147/1333-
- 18 ANSOM, INF -210/1583- Direction des Services des RG, note du 12 décembre 1945.
- 19 ANSOM, INF -397/3314-
- 20 ANSOM, INF -397/3314-

CHAPITRE II

- 1 ANSOM-INF- 397/3314. Rapport de l'adjoint au commandant de la base principale de Marseille, chargé des oeuvres sociales. 13 mai 1944.
- 2 AD de la Dordogne. IW1871. Rapport des RG du 11 septembre 1946 sur les travailleurs indochinois de 1943 à 1949.
- 3 ANSOM-INF- 397/3314. Rapport de J. de RAYMOND, Inspecteur des Colonies. 8 novembre 1944.
- 4 ANSOM-INF- 397/3314. Rapport du 13 mai 1944. op. cit.
- 5 ANSOM-INF- 337/2709. Rapport du Résident Supérieur, Henri WINTREBERT au Ministère des Colonies. 12 octobre 1945.
- 6 ANSOM-INF- 208/1563. Dossier travailleurs indichinois et droit syndical 1944/1945.
- 7 ANSOM-INF- 210/1583. Rapport de M. GRIMALD au Ministère des Colonies.
- 8 BDIC. FD Rés. 287. Dossier France. Groupe Bolchevique- Léniniste Indochinois. 1943/1947.
- 9 Conférence de Brazzaville. Janvier 1944.
- 10 ANSOM-INF- 208/1562. Rapport sur le Congrès tenu par les Annamites les 15, 16 et 17 décembre 1944 de de MONIE pour la MOI.
- 11 BDIC- FD Rés. 287 op. cit.
- 12 ANSOM-INF- 208/1562. Rapport de de MONIE. op. cit.
- 13 Idem.
- 14 De la Barre de Nanteuil (général). Historique des Unités Combattantes de la Résistance (1940-1944). Dordogne. Publication du SHAT. Château de Vincennes, 1974, 261p.
- 15 ANSOM-INF- 212/1594.
- 16 Idem.
- 17 ANSOM-INF- 208/1562. Rapport de MONIE op. cit.
- 18 ANSOM-INF- 208/1563. Dossier travailleurs indochinois et droit syndical 1944/1945.
- 19 Idem. Rapport du 9 novembre 1944.
- 20 AD de la Dordogne. IW1871. Travailleurs Indochinois.
- 21 ANSOM-INF- 210/1585. Extrait de l'Humanité du 30 mars 1945.
- 22 ANSOM-INF- 210/1585. Rapport de J.H. TAPONIER au Ministre des Colonies du 22 novembre 1944.
- 23 AD de la Dordogne. IW 1871. Note des RG du 8 avril 1948, relative à la dissolution de la deuxième légion des travailleurs indochinois.
- 24 A ce propos, lire Ruscio (A). Les Communistes Français et la Guerre

- d'Indochine, 1944/1954. L'Harmattan, 1985, 422p.
- 25 ANSOM-INF- 210/1585. Rapport du 22 novembre 1944.
- 26 Idem.
- 27 ANSOM-INF- 210/1585. Rapport de novembre 1944.
- 28 ANSOM-INF- 210/1585. Ministère des Colonies. Direction de l'Indochine
- 29 ANSOM-INF- 210/1585. Lettre de Henry HAUCK pour le Ministre du Travail au Ministère des Colonies du 17 novembre 1944.
- 30 J.M. SIMON. La Communauté Viêtnamienne et l'Opinion Publique en Vaucluse face à la Question Indochinoise, 1935/1975. Maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1986, p. 67.
- 31 ANSOM-INF- 102/981.
- 32 Idem. Résolution adressée au gouvernement français, à la CGT et aux Ambassades étrangères.
- 33 ANSOM- INF- 102/981.
- 34 Idem.
- 35 Idem.
- 36 ANSOM-INF- 102/980. Lettre envoyée au Ministre d'Outre-Mer à Paris.
- 37 Idem.
- 38 Idem

CHAPITRE III

- (1) P. ANGELI, Les Travailleurs Indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945), Thèse de la Faculté de Droit. Université de Paris, 1946, p. 59.
- (2) ANSOM-INF- 397/3314. Rapport de J. de RAYMOND, Inspecteur des Colonies, pour le ministère, du 8 novembre 1944.
- (3) P. ANGELI, op. cit. p. 126.
- (4) Idem p. 55.
- (5) ANSOM-INF- 337/2709.
- (6) P. ANGELI, op. cit. p.138
- (7) Idem
- (8) ANSOM-INF- 337/2709. Rapport du Résident Supérieur Henry WINTREBERT au ministère des Colonies, octobre 1945.
- (9) P. ANGELI, op. cit. p.138.
- (10) Idem
- (11) ANSOM-INF- 337/2709. Rapport du Résident Supérieur Henry WINTREBERT, op. cit.
- (12) ANSOM-INF- 397/3314. Rapport de J de RAYMOND. op. cit.
- (13) ANSOM-INF- 210/1585

- (14) ANSOM-INF- 212/1544
- (15) ANSOM-INF- 212/1594. Cahier des Charges de 1944.
- (16) ANSOM-INF- 397/3314. Rapport de J. de RAYMOND. op. cit.
- (17) Idem
- (18) ANSOM-INF- 397/3314. Note de M. GRIMALD , chef de la MOI, pour le Ministre des Colonies, du 22 novembre 1944.
- (19) ANSOM-INF- 210/1583.
- (20) ANSOM-INF-138/1255.
- (21) Idem
- (22) ANSOM-INF- 102/980. Rapport sur la situation dans les camps des travailleurs et tirailleurs indochinois en France, 1946.
- (23) Idem
- (24) ANSOM-INF- 102/979.
- (25) Idem
- (26) ANSOM-INF- 75/785. Note de la Direction des Affaires Politiques du ministère des Colonies pour le Ministre.
- (27) AD de la Dordogne – IW1871.
- (28) AD de la Dordogne – IW1871. Papiers du Cabinet du Préfet.
- (29) AD de la Dordogne – IW1871. Note des services des RG du 23 mars 1948.
- (30) CERMTRI – Dossier Travail Vietnamien (1946/1947/1948). Bulletin d'information n°1 édité par le Comité de Soutien aux Travailleurs Vietnamiens d'août 1948.
- (31) ANSOM-INF- 337/2709. Octobre 1945.

Chapitre IV

- (1) ANSOM – INF – 102/980 Lettre du Préfet du Vaucluse au Ministre de l'Intérieur du 19 novembre 1946.
- (2) ANSOM – INF – 102/980. Lettre des 300 travailleurs vietnamiens des 27^{ème} et 35^{ème} compagnie à Moulin au Ministère de la France d'Outre-Mer, 22 novembre 1946.
- (3) ANSOM-INF- 102/980.
- (4) Idem. Lettre du Ministère de l'Intérieur au Ministère des Colonies. Novembre 1946
- (5) ANSM- INF-102/980
- (6) DALLOZ. La Guerre d'Indochine 1945/1954. Seuil, 1987. 1/132.
- (7) ANSOM-INF-102/980
- (8) Idem.
- (9) AD de la Dordogne. IW 1872. Papiers du Préfet. Etrangers Indochinois 1943/1949.

- (10) ANSOM-INF- 102/980.
- (11) Idem.
- (12) AD de la Dordogne. IW 1871. Papiers de Préfet.
- (13) ANSOM-INF- 212/1594.
- (14) ANSOM-INF- 397/3314. Rapport du 3 novembre 1944 de J. de RAYMOND, inspecteur des Colonies sur la situation des unités de la MOI
- (15) AD de la Dordogne.IW 1871 . Papier du Préfet.
- (16) Reproduit dans le Bulletin d'Information n°1 édité par le Comité de Soutien aux Travailleurs Vietnamiens, août 1948.
- (17) AD de la Dordogne. IW 1871. Papier des RG. Note du 22 août 1946.
- (18) Ky, région. Les «Trois Ky » : les trois régions constitutives de Viêt-nam : Cochinchine, Annam,Tonkin.
- (19) AD de la Dordogne.IW 1871. Notes des RG du 23 mars 1948.
- (20) AD de la Dordogne. IW 1871. Notes des RG du 13 avril 1948. Adressée au Ministère de l'Intérieur
- (21) Le Huu Khoa, Les Vietnamiens en France Insertion et Identité. L'Harmattan.

Annexe1

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR DAN VAN LONG, REQUIS EN 1939. IL VIT AUJOURD'HUI DANS LA BANLIEUE PARISIENNE. RECUEILLI EN FÉVRIER 1988.

« Je suis né le 15 mars 1919 à Hai-Duong (actuellement Hai-Hung). Ma famille était pauvre, j'ai acquis juste quelques rudiments nécessaires pour lire et écrire. J'ai été requis le 17 novembre 1939, j'ai été envoyé au camp « May Bat » à Hai Phong. Nous avons quitté Hai Phong le 15 janvier 1940 au bord de « La Tourelle » et nous sommes arrivés à Saïgon le 18 janvier où nous avons été regroupés au camp « Tan Dao » à Gia Dinh, un arrondissement de Saïgon. Nous sommes restés là deux mois. Dans les camps de rassemblement, on nous rase la tête et nous portons des uniformes pareils à des prisonniers. Nous ne pouvions pas désertier, on nous aurait retrouvé aussitôt. Nous étions 2.000 ONS à embarquer le 18 mars 1940 à bord du « Le Minh » et nous sommes arrivés au Vieux port à Marseille le 20 avril 1940. Là, nous sommes restés aux Baumettes pendant quatre jours.

Quand nous sommes partis du pays, les Français nous promettaient que nous serions de retour après deux ans de service. Les gens qui étaient partis en France pour la guerre de 1914/1918 nous racontaient que la France était belle, qu'il y avait des grandes maisons. Ils nous disaient qu'il faisait très froid et que les Français en France ne ressemblaient pas à ceux du Vietnam. Ce qu'ils nous racontaient ne nous importait peu. La plupart d'entre nous furent enrôlés de force et partaient à contrecœur.

Le 22 avril 1940, notre contingent (2.000 ONS) fut divisé en huit compagnies. Je suis parti à bourges pour travailler dans une usine d'armement . Nous travaillons huit heures par jour, on commençait à 9H00 du matin pour finir à 17H00. On pouvait aussi travailler de 5H00 à 13H00 ou de 13h00 à 21H00. Toutes les trois semaines, une équipe sur deux obtenait huit heures de congé et l'autre devait la remplacer, c'est-à-dire qu'elle devait travailler seize heures d'affilée. C'était très dur. Après la défaite de 1940, on a commencé à rapatrier les vieux, les malades, les infirmes. Quant à moi, je me suis retrouvé à Sorgue (Vaucluse). A partir de 1941, on m'a déplacé dans plusieurs endroits. Je travaillais dans divers secteurs. Les travaux de la MOI étaient multiples. On pouvait être bûcheron, mineur, vendangeur ou ramasser des fruits, des glands ou encore travailler dans les salines. Le travail était très dur surtout pour ceux qu'on envoyait dans les salines. Ils n'avaient pas toujours des chaussures et leurs pieds étaient mangés par le sel.

Les patrons nous payaient comme les ouvriers français mais ils versaient notre salaire à la MOI. Notre salaire dépendait aussi de notre rendement. Par exemple ; si on travaillait dans la coupe de bois, on devait fournir un mètre cube de bois coupé par jour ; on recevait une prime si on fournissait plus d'un mètre cube. En 1943, je fus jeté en prison. J'ai déserté. En 1944, j'ai quitté les FFI pour revenir à la MOI. Beaucoup d'entre nous faisaient de la prison car le vol était fréquent. Nous avions très faim et si nous ne volions pas, il nous était impossible de survivre. Nous volions des lapins, des moutons, des poulets, des légumes et même des bœufs et des chiens. Nous mangions tout ce qui nous tombait sous la main. La nourriture qu'on nous donnait pour 15 jours suffisait à nos besoins pour 4 ou 5 jours seulement, le reste du temps nous mangions n'importe quoi, les herbes sauvages par exemple. Tout ce que les lapins mangeaient, nous le mangions. Je n'étais pas très courageux, je n'osai voler que des navets. Il fallait faire cinq à six kilomètres pour voler car si on volait trop près du camp, on nous aurait accusé tout de suite. Tout le monde volait sauf peut-être les cuisiniers, les plantons et le personnel des bureaux. Dans ce contexte, le travail était très pénible. Il y a eu des cas d'automutilation. Les gens coupaient des

doigts de la main ou du pied pour ne plus travailler. On les envoyait alors à l'hôpital. Dans les hôpitaux, pour être bien traité, il fallait donner des cigarettes, de l'argent aux docteurs et aux infirmiers. Les gens hospitalisés passaient leur temps à jouer aux cartes ou au Soc-Dia (jeu de hasard très populaire au Viêt-Nam NDLR). Les perdants, c'était souvent les mêmes, étaient obligés de voler. C'était donc un cercle vicieux. De 1940 à 1945, il y a eu environ un millier de morts. Beaucoup avaient attrapé la tuberculose, il y avait peu de cas de tuberculose osseuse et pulmonaire mais beaucoup de tuberculose veineuse qui était à l'origine de nombreux décès. Moi-même, j'ai été tuberculeux et j'ai dû faire plusieurs séjours à l'hôpital.

En plus de tout ça, on était indésirable. Les Français du camp disaient aux habitants des alentours que nous avions des dents noires, que nous mangions des hommes et que nous étions d'excellents voleurs. Les gens les croyaient et faisaient très attention à nous. Ça nous mettait en colère. Ce fut notamment à l'origine des bagarres. Certains d'entre nous, étaient très débrouillards, ils mettaient du sable dans des bouteilles et s'en servaient comme arme pour frapper les Français qui, eux, utilisaient leurs fourches. Les gens nous détestaient plus sans doute qu'ils détestent aujourd'hui les Arabes. Nous avions peu de rapport avec les autres travailleurs coloniaux. On ne les aimait pas parce qu'ils savaient parler le français.

Les premières révoltes dans les camps n'étaient pas d'ordre politique. Elles naissaient à cause du mépris des cadres vis-à-vis de nous. Mais la solidarité n'existait pas non plus toujours entre nous. La plupart des interprètes étaient des « lèches bottes ». Il y avait beaucoup de grades qui divisaient les travailleurs en plusieurs catégories. La plupart des cadres et des interprètes faisaient tout pour monter de grade ; ils flattaient les cadres français : ils lavaient leurs vêtements, leur portaient de l'eau... En plus, il y avait des rivalités entre les gens du nord, ceux du centre et ceux de sud. Dans le même dortoir, il y avait des vols de sandales. L'ensemble des Indochinois n'était pas aimé par les Français ; on se demandait toujours : nous sommes des êtres humains comme eux, pourquoi ne nous respectent-ils pas ?

Dans ces conditions, notre unique désir était de rentrer au pays. De 1941 à 1944, on n'a eu aucune nouvelle du Viêt-nam . On entendait quelques brèves nouvelles à la radio sur la situation là-bas. C'était tout. On choisissait aussi parmi nous les plus fidèles à la France pour parler quelques minutes à la radio de Vichy. Ces messages étaient retransmis au pays. Par rapport à la guerre, nous étions indifférents. Que la France gagne ou qu'elle perde, nous avions le sentiment que notre sort serait le même.

A partir de 1944, nous recevions de temps à autre des lettres de nos familles, des brochures, des journaux de là-bas grâce aux Vietnamiens qui travaillaient sur les bateaux et qui débarquaient à Marseille ou à Bordeaux. En août 1945 , nous avons appris qu'il y avait un gouvernement indépendant au Viet-nam et on commençait à parler de Hô-Chi-Minh dans les camps. Nous avions beaucoup de respect pour cet homme, pour nous il avait sacrifié son existence pour le pays. A Marseille, nous descendions dans les rues pour réclamer notre rapatriement, on avait envie de rentrer. On ne savait pas pourquoi on nous faisait rester en France, en plus beaucoup étaient sans travail. Puis, on a commencé à s'organiser. Notre mouvement était très fort et dérangeait le gouvernement qui voulut alors nous faire rapatrier au plus tôt. Mais beaucoup ne voulait plus rentrer à cause de la guerre. Nous avons alors posé parmi les conditions à notre rapatriement l'arrêt immédiat de la guerre.

En mars 1948, je suis de nouveau parti de mon camp ; puis, j'ai du revenir à l'hôpital à cause de ma tuberculose. En février 1952 je suis sorti de l'hôpital et je suis allé à Paris. Je ne pouvais pas laisser ma femme et mes enfants en France. J'ai demandé l'autorisation de rester provisoirement en France auprès de ma famille et pour me soigner. »

TABLE DES MATIERES

Table des abréviations.

INTRODUCTION

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

PREMIERE PARTIE: LE RECRUTEMENT ET LES RECRUTES

Chapitre I : Aux Origines du Recrutement des Travailleurs Indochinois

A/ L'Indochine à la veille de la mobilisation

B/ L'expérience de la Grande Guerre

C/ L'entre-deux guerres: mise en place d'une politique de réquisition de la main d'oeuvre coloniale pour le temps de guerre

Chapitre II : Les Modalités du Recrutement

A/ Le rôle des autorités et des notables indigènes

B/ Recrutement par engagement volontaire ou recrutement forcé?

C/ Organisation des recrutements

1/ Du village au port d'embarquement

2/ La traversée

Chapitre III : Résultats du Recrutement

A/ Une organisation efficace mais des objectifs non atteints

B/ Paysans des régions pauvres: principales victimes du recrutement

DEUXIEME PARTIE: L'ACCUEIL ET LE SEJOUR EN FRANCE

Chapitre I : Surveillance et Encadrement

A/ La M.O.I.

B/ Le personnel d'encadrement

1/ Le personnel indochinois

2/ Le personnel français

C/ L'arrivée à Marseille: une organisation à caractère militaire.....

Chapitre II : Les Indochinois Confrontés au Monde Industriel

- A/ Statut et mode de rémunération des travailleurs indochinois
- B/ Les requis indochinois au travail
 - 1/ Fin 1939 / juin 1940: une expérience traumatisante dans les usines de guerre
 - 2/ Juin 1940: une nouvelle affectation des travailleurs indochinois
- C/ Les expériences des ONS au contact de la société industrielle: un bilan nuancé

Chapitre III : Conditions Matérielles et Morales de Vie des ONS

- A/ Des conditions matérielles de vie très rudes
 - 1/ Le logement
 - 2/ L'habillement
 - 3/ L'alimentation
- B/ Etat sanitaire des travailleurs
- C/ Etat moral: effondrement du mythe de la France, nostalgie et isolement
- D/ Politique d'assistance sociale et morale: la réponse de Vichy

Chapitre IV : Les relations avec la Société Française

- A/ Les Indochinois confrontés au personnel d'encadrement et au patronat
- B/ Les travailleurs indochinois et la population civile française: des relations difficiles et contradictoires
 - 1/ Persistance des préjugés et relations conflictuelles
 - 2/ La population ouvrière et les femmes: vecteurs d'intégration des travailleurs indochinois

TROISIEME PARTIE: DE LA LIBERATION AUX RAPATRIEMENTS

Chapitre I : Aux Origines de l'Auto-organisation des Travailleurs Indochinois

- A/ A l'avant-garde du mouvement des ONS: le rôle des « meneurs »
- B/ Le travail des trotskystes auprès des ONS: portée et limites
- C/ Le contact avec l'élite intellectuelle vietnamienne

Chapitre II : La Logique d'Affrontement Permanent avec l'Administration

A/ L'auto-organisation dans les camps

B/ Le congrès d'Avignon et la délégation des Indochinois

C/ La lutte des travailleurs dans le domaine économique et social

1/ Les Indochinois dans la Résistance

2/ Formation professionnelle et liberté syndicale: la lutte pour

l'intégration dans le champ social et économique français

D/ Les travailleurs et le soutien au Viêt-Minh en métropole

Chapitre III : Le Retour: les Contradictions de l'Administration

A/ La perspective du retour: politique de formation professionnelle pour la mise en valeur de la colonie

B/ Le retour: l'exigence du maintien de l'ordre

Chapitre IV : Les Aléas du Rapatriement

A/ Les partisans d'un rapatriement rapide

1/ Les travailleurs

2/ Le Ministère de l'Intérieur et les Préfets

B/ Les hésitations dans les deux camps

1/ Les hésitations du gouvernement français

2/ Les hésitations des travailleurs

C/ Les non-rapatriés

CONCLUSION

NOTES

INDEX

TABLE DES ANNEXES

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

.